



DEVELOPMENT COMMITTEE  
(Joint Ministerial Committee  
of the  
Boards of Governors of the Bank and the Fund  
On the  
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC2005-0018  
13 septembre 2005

**INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES (PPTE)**

**ÉTAT D'AVANCEMENT**

Veillez trouver ci-joint un rapport établi pour la réunion du 25 septembre 2005 du Comité du développement par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, sous le titre « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – État d'avancement ».

\* \* \*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT  
ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) — État d'avancement

Note établie par les services de la Banque mondiale et du FMI

Approuvée par Danny Leipziger et Mark Allen

Le 12 septembre 2005

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	5
I. Introduction .....	6
II. Le point de la mise en oeuvre.....	6
A. Progrès accomplis par les pays .....	6
B. Réduction de l'encours de la dette et du service de la dette .....	7
III. Coûts et participation des créanciers.....	13
A. Coûts prévus de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE.....	13
B. Créanciers multilatéraux .....	14
C. Créanciers publics bilatéraux .....	17
D. Créanciers commerciaux et recours en justice par les créanciers .....	22
IV. Pays pouvant potentiellement bénéficier de l'initiative PPTE renforcée .....	24
A. Liste préliminaire des pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE renforcée .....	24
B. Progrès dans la réalisation des conditions nécessaires à l'admissibilité à l'Initiative PPTE.....	30
V. Questions à examiner .....	31
Tableaux	
Tableau 1 : Initiative PPTE : Allègement de dette annoncé et perspectives .....	99
Tableau 2 : Initiative PPTE : Répartition des coûts estimatifs par principal créancier et groupe de pays .....	14
Tableau 3 : Créanciers impliqués dans les litiges contre les PPTE .....	23
Tableau 4 : Liste préliminaire de pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE .....	26

Tableau 5 : Pays potentiellement admissibles : Coûts estimatifs par principal créancier et groupe de pays .....**Error! Bookmark not defined.**

Tableau 6: Progrès de la mise en œuvre dans les pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE .....32

#### Figures

Figure 1. Réductions de l'encours de la dette.....10

Figure 2. Réductions du service de la dette .....11

Figure 3. Réduction du service de la dette des 27 pays qui ont parvenus aux de décision ou d'achèvement.....12

Figure 4. Dépenses de réduction de la pauvreté et service de la dette extérieure.....13

Figure 5. Réduction estimative de l'encours de la dette.....28

Figure 6. Structure du coût estimatif de l'aide accordée au titre de l'Initiative PPTE aux 13 pays potentiellement admissibles.....30

#### Encadrés

Encadré 1. Relèvement de la limite de l'allégement intérimaire accordé par l'IDA.....16

Encadré 2. Club de Paris — Allégement de dette au titre de l'Initiative PPTE .....18

Encadré 3. Créanciers non membres du Club de Paris – Participation à l'Initiative PPTE....20

#### Annexes

Annexe I : Initiative PPTE renforcée : Notes sur l'état de mise en œuvre les pays - État de mise en œuvre par les PPTE en période intérimaire.....34

Annexe II : Pays visés, sources de données et hypothèses pour l'établissement des coûts PPTE .....46

Annexe III : Identification des pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE.....48

#### Tableaux figurant en appendice

Tableau 1A. Récapitulation du service de la dette des 28 PPTE ayant atteint le point de décision .....57

Tableau 1B. Service de la dette des différents PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1998-2007.....58

Tableau 2A. Dépenses de réduction de la pauvreté par les 28 PPTE ayant atteint le point de décision .....61

Tableau 2B. Dépenses de réduction de la pauvreté des 28 PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1999-2007.....62

Tableau 3. Initiative PPTE : Variations des estimations des coûts potentiels par groupe de créanciers .....64

Tableau 4. Initiative PPTE : Ventilation des coûts potentiels estimatifs par principal créancier et groupe de pays .....65

Tableau 5. Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers multilatéraux et état de leurs engagements .....66

Tableau 6A. Initiative PPTE : Situation de la fourniture d'aide par la Banque mondiale.....67

Tableau 6B. Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide de la Banque mondiale .....68

Tableau 7A. Initiative PPTE : États des engagements par le FMI.....70

Tableau 7B. Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide du FMI.....71

Tableau 8. État des engagements des donateurs bilatéraux au Fonds fiduciaire PPTE.....	73
Tableau 9A. Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour le Club de Paris, par pays créancier .....	74
Tableau 9B. Initiative PPTE : Allègement de dette par le Club de Paris .....	76
Tableau 10. Allègement de dette par les créanciers du Club de Paris au titre d'initiatives bilatérales en dehors de l'Initiative PPTE .....	78
Tableau 11A. Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers publics bilatéraux non-membres du Club de Paris .....	79
Tableau 11B. Initiative PPTE : Octroi de l'aide PPTE par les créanciers non-membres du Club de Paris .....	83

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
BDAE	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
BDC	Banque de développement des Caraïbes
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique centrale
BDEGL	Banque de développement des États des Grands lacs
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIIsD	Banque islamique de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAS	Stratégie d'aide-pays
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMCF	Dispositif multilatéral de compensation de la CARICOM
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSRP-I	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté intérimaire
DTS	Droits de tirage spéciaux
E.A.U.	Émirats arabes unis
EUR	Euro
FADES	Fonds arabe de développement économique et social
FEGECE	Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMA	Fonds monétaire arabe
FMI	Fonds monétaire international
FONPLATA	Fonds fiduciaire pour la mise en valeur du bassin du Rio de la Plata
FSID	Fonds pour la solidarité et le développement économique
FSMAC	Fond de stabilisation monétaire de l'Amérique centrale
GDF	Financement du développement dans le monde
IDA	Association internationale de développement
MTEF	Cadre de dépenses à moyen terme
OPEP	Fonds OPEP pour le développement international
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvre très endetté
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
PSP	Programme suivi par le personnel du FMI
PTA	Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et australe
RDC	République démocratique du Congo
SAD	Société andine de développement
SIGIF	Système intégré de gestion de l'information financière
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
UE	Union européenne
VAN	Valeur actuelle nette

## RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport examine l'état d'avancement et les problèmes de la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Outre la mise à jour de l'information concernant l'allègement de la dette PPTE et de ses coûts estimatifs, il analyse deux problèmes particuliers : le recul de la participation des créanciers commerciaux bilatéraux et non membres du Club de Paris à l'Initiative ; et la liste préliminaire des pays qui satisfont au critère d'admissibilité fondée sur l'endettement au titre de la clause de caducité automatique.

**État d'avancement de la mise en oeuvre.** Vingt huit pays pauvres très endettés (PPTE) ont atteint le point de décision, le dernier en date étant le Burundi en août 2005. Sur les 28 pays, 18 ont atteint le point d'achèvement, les derniers en date étant Madagascar en octobre 2004, et le Honduras, la Zambie et le Rwanda en avril 2005. Sur les PPTE restant dans la période intérimaire, six poursuivent la mise en oeuvre de leurs programmes appuyés par le FMI et par l'IDA. Sept des pays en période intérimaire ont terminé un DSRP complet.

**Coûts et participation des créanciers.** Le coût total de l'Initiative PPTE pour les 28 PPTE qui sont parvenus au point de décision est estimé à 38,2 milliards de dollars en termes de VAN de 2004, soit un niveau légèrement supérieur à l'estimation de 35,7 milliards de dollars établie en 2003. Les créanciers membres du Club de Paris continuent d'alléger la dette, sur une base bilatérale au-delà des montants promis au titre de l'Initiative PPTE. La part de dette allégée par les créanciers non membres du Club de Paris recule, un certain nombre d'entre eux s'étant retiré de l'Initiative pour certaines raisons (notamment la connaissance limitée de la méthodologie PPTE, la faiblesse des systèmes de gestion de la dette et des actifs ou le caractère restrictif de la législation). *Une étude effectuée par les services de la Banque et du FMI montre une recrudescence du nombre de procès intentés par les créanciers commerciaux aux PPTE.*

**Conséquences de la prolongation de la clause de caducité automatique.** En septembre 2004, les Conseils de l'IDA et du FMI ont décidé de prolonger à la fin de 2006 la clause de caducité automatique de l'Initiative PPTE renforcée et de limiter son application aux pays qui satisfont aux critères de l'Initiative PPTE en matière de revenu et d'endettement sur la base des données de la fin de 2004. *Les services des deux institutions ont identifié 13 pays qui pourraient potentiellement bénéficier d'un allègement de dette au titre de la clause de caducité automatique prolongée.* Il s'agit de neuf pays déjà identifiés comme étant des PPTE potentiels (République centrafricaine, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, RPD Lao, Liberia, Somalie, Soudan, et Togo) plus l'Érythrée, Haïti, la République Kirghize, le Népal. On aurait besoin de plus de données pour prendre une décision concernant le Bangladesh, Bhutan, Myanmar, le Sri Lanka et Tonga. *Au cours des prochains mois les services de l'IDA et du FMI chercheront à obtenir davantage de données sur ces pays en vue de présenter aux Conseils au début de 2006 la liste finale des pays qui satisfont au critère en matière d'endettement.*

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport examine la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement de septembre 2004<sup>1</sup>. Il actualise l'information sur l'allègement de la dette des PPTE et l'aide connexe, met à jour les coûts estimatifs de l'Initiative et fait le point sur la participation des créanciers. En réponse à la demande des Conseils, il présente la liste préliminaire des pays qui satisfont aux critères d'admissibilité à l'Initiative PPTE renforcée, fondée sur le revenu et l'endettement jusqu'à la fin de 2004, et établit une estimation des coûts de l'admission de ces pays à l'Initiative<sup>2</sup>.

## II. LE POINT DE LA MISE EN OEUVRE

### A. Progrès accomplis par les pays

2. **Dix-huit pays ont atteint le point d'achèvement alors que 10 sont à la période intérimaire entre le point de décision et le point d'achèvement** (Tableau 1). Le rythme auquel les pays se trouvant à la période intérimaire ont atteint leurs points d'achèvement s'est accéléré au cours des deux dernières années, les pays ayant accompli des progrès dans la mise en oeuvre de leurs programmes macroéconomiques et de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Depuis septembre 2004, le Honduras, Madagascar, le Rwanda et la Zambie ont atteint leurs points d'achèvement. Le Burundi a atteint son point de décision en août 2005, premier pays à le faire en plus de deux ans. Le Malawi et le Tchad pourraient parvenir à leurs points d'achèvement d'ici au premier semestre de l'année prochaine. La République du Congo pourrait atteindre son point de décision d'ici à la fin de l'année (voir Annexe I).

3. **Pour passer au point d'achèvement, l'Initiative PPTE renforcée exige que les pays remplissent les conditions de passage, notamment un bilan macroéconomique satisfaisant.** Comme le note le rapport de l'année dernière, certains pays à la période intérimaire continuent d'avoir des difficultés à stabiliser leur situation macroéconomique.

4. **Six des 10 pays à la période intérimaire, notamment le Burundi, poursuivent la mise en oeuvre de leurs programmes macroéconomiques.** Parmi ces pays, la Sierra Leone progresse constamment dans la mise en oeuvre du sien, tandis que la République démocratique du Congo applique des mesures de redressement pour permettre d'achever le cinquième examen au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). De nouvelles dispositions de cette facilité viennent d'être approuvées pour le

---

<sup>1</sup> Des statistiques semestrielles ont également été publiées en avril 2005. Voir le document du FMI et de la Banque mondiale « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative—Statistical Update, » 4 avril 2005, SM/05/122, <http://www.imf.org/external/np/hipc/doc.htm> et 6 avril 2005, IDA/SECM2005-0135 <http://www.worldbank.org/hipc>.

<sup>2</sup> Ce rapport n'examine pas les conséquences de la proposition d'allègement de dette du G8 sur l'Initiative PPTE renforcée.

Malawi, São Tomé et Príncipe et le Tchad, après les interruptions de leurs programmes économiques.

5. **Les quatre PPTE restants en période intérimaire ne disposent pas d'un programme appuyé par le FMI en raison du retard considérable qu'ils ont pris dans la présentation d'un bilan satisfaisant.** Les services du FMI et de l'IDA continuent d'aider ces pays dans la mise en œuvre de programmes suivis par le FMI et de programmes appuyés par l'IDA et visant à faire face aux obstacles rencontrés dans les réformes macroéconomiques et structurelles, plus particulièrement dans la gestion des ressources publiques. Le Cameroun a consenti des efforts encourageants dans le domaine des finances publiques et la suppression des obstacles de longue date à la croissance du secteur privé. Depuis la nomination de la nouvelle équipe gouvernementale en décembre 2004, la Guinée a donné un tour de vis à la politique budgétaire et monétaire en vue de renouer avec la stabilité macroéconomique et de mettre en œuvre des réformes structurelles tendant à appuyer l'effort de stabilisation. La Guinée-Bissau poursuit les mesures visant à stabiliser les finances publiques, éviter les arriérés intérieurs et promouvoir la croissance économique en reconstruisant les infrastructures<sup>3</sup>. La Gambie quant à elle doit redoubler d'effort pour mettre en place de solides politiques macroéconomiques, améliorer la situation des finances publiques et mettre un terme à la dégradation des contrôles internes au niveau de la banque centrale. Ces actions sont indispensables pour convenir d'un programme suivi par le FMI, ce qui pourrait jeter les bases nécessaires à la reprise d'un programme appuyé par la FRPC.

6. **Jusqu'à la fin de juillet 2005, sept des 10 pays en période intérimaire avaient terminé un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) complet.** Ces pays ont fait des progrès dans la mise en œuvre satisfaisante pendant un an de leurs DSRP, une des conditions du passage au point d'achèvement. Sur les trois pays restants, la République démocratique du Congo, qui a atteint son point de décision en juillet 2003, devrait terminer son DSRP complet avant la fin de 2005. Ce délai, légèrement supérieur à la moyenne d'un an et demi à deux ans pour la plupart des PPTE, est imputable en grande partie aux tensions liées à la sécurité en 2004. En Guinée-Bissau, les difficultés politiques et la faiblesse des moyens administratifs retardent le processus de préparation du DSRP. Toutefois, grâce à l'aide fournie par la communauté des bailleurs de fonds, les pouvoirs publics pensent pouvoir terminer le document d'ici à la fin de 2005. Le Burundi n'est passé à son point de décision qu'en août 2005 et n'a donc terminé que son DSRP intérimaire.

## **B. Réduction de l'encours de la dette et du service de la dette**

7. **Dans les 28 PPTE qui sont parvenus au point de décision, il est prévu que l'encours de la dette devrait fléchir de près de deux tiers.** En termes de VAN de 2004, l'encours total de la dette devrait passer d'un montant estimatif de 84 milliards de dollars à 36 milliards de dollars après l'octroi complet de l'allégement de dette classique et de l'aide au titre de l'Initiative PPTE, et à 32 milliards de dollars après un nouvel allégement de la

---

<sup>3</sup> La transition politique après le coup d'État intervenu en 2003 sera achevée après l'élection présidentielle dont le premier tour s'est déroulé le 19 juin 2005.



dette bilatérale promis par plusieurs créanciers membres du Club de Paris (Figure 1)<sup>4</sup>. L'encours de la dette des 18 pays qui sont parvenus au point d'achèvement a fléchi en moyenne de 61% en termes de VAN de 2004, passant d'un montant total de 59 milliards de dollars à 23 milliards de dollars ; une baisse supplémentaire de un milliard de dollars est imputable au relèvement des niveaux de l'aide<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> L'allégement classique fait référence aux conditions de Naples, consistant à réduire la dette extérieure admissible de 67 % sur la base de la valeur actuelle nette.

<sup>5</sup> Jusqu'à présent, quatre cas de relèvement du montant de l'allégement ont été approuvés (Burkina Faso, Éthiopie, Niger, et Rwanda).

**Tableau 1 : Initiative PPTE : Allègement de dette annoncé et perspectives 1/  
Situation au 5 août 2005**  
(en millions de dollars, en VAN à l'année du point de décision)

	Réduction en VAN			Allègement nominal du service de la dette			Date point d'achèvem./décision
	Initiative PPTE initiale	Initiative PPTE renforcée	Total	Initiative PPTE initiale	Initiative PPTE renforcée	Total	
<b>Pays ayant atteint le point d'achèvement (18)</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>3,118</b>	<b>19,020</b>	<b>22,138</b>	<b>6,364</b>	<b>31,252</b>	<b>37,616</b>	
Bénin	0	265	265	0	460	460	mars-03
Bolivie	448	854	1,302	760	1,300	2,060	juin-01
Burkina Faso 2/	229	324	553	400	530	930	avr-02
Éthiopie 2/	0	1,982	1,982	0	3,275	3,275	avr-04
Guyana	256	335	591	634	719	1,353	déc-03
Ghana	0	2,186	2,186	0	3,500	3,500	juil-04
Honduras	0	556	556	0	1,053	1,053	avr-05
Madagascar	0	836	836	0	1,900	1,900	oct-04
Mali	121	417	539	220	675	895	mars-03
Mauritanie	0	622	622	0	1,100	1,100	juin-02
Mozambique	1,717	306	2,023	3,700	600	4,300	sept-01
Nicaragua	0	3,308	3,308	0	4,500	4,500	janv-04
Niger 2/	0	664	664	0	1,190	1,190	avr-04
Rwanda 2/	0	696	696	0	1,400	1,400	avr-05
Sénégal	0	488	488	0	850	850	avr-04
Tanzanie	0	2,026	2,026	0	3,000	3,000	nov-01
Ouganda	347	656	1,003	650	1,300	1,950	mai-00
Zambie	0	2,499	2,499	0	3,900	3,900	avr-05
<b>Pays ayant atteint le point de décision (10)</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>10,934</b>	<b>10,934</b>	<b>0</b>	<b>18,751</b>	<b>18,751</b>	
Burundi	0	826	826	0	1,472	1,472	août-05
Cameroun	0	1,260	1,260	0	2,800	2,800	oct-00
Tchad	0	170	170	0	260	260	mai-01
Congo, Rép. dém. du	0	6,311	6,311	0	10,389	10,389	juil-03
Gambie	0	67	67	0	90	90	déc-00
Guinée	0	545	545	0	800	800	déc-00
Guinée-Bissau	0	416	416	0	790	790	déc-00
Malawi	0	643	643	0	1,000	1,000	déc-00
São Tomé et Príncipe	0	97	97	0	200	200	déc-00
Sierra Leone	0	600	600	0	950	950	mars-02
<b>Pays restant à examiner (10)</b>							
Côte-d'Ivoire 3/	345	...	345	800	...	800	mars-98
République centrafricaine	...	...	...	...	...	...	
Comores	...	...	...	...	...	...	
Congo, Rép. du	...	...	...	...	...	...	
Lao, RDP	...	...	...	...	...	...	
Liberia	...	...	...	...	...	...	
Myanmar	...	...	...	...	...	...	
Somalie	...	...	...	...	...	...	
Soudan	...	...	...	...	...	...	
Togo	...	...	...	...	...	...	
<i>Pour mémoire :</i>							
Allègement de dette promis	<b>3,118</b>	<b>29,954</b>	<b>33,071</b>	<b>6,364</b>	<b>50,003</b>	<b>56,367</b>	

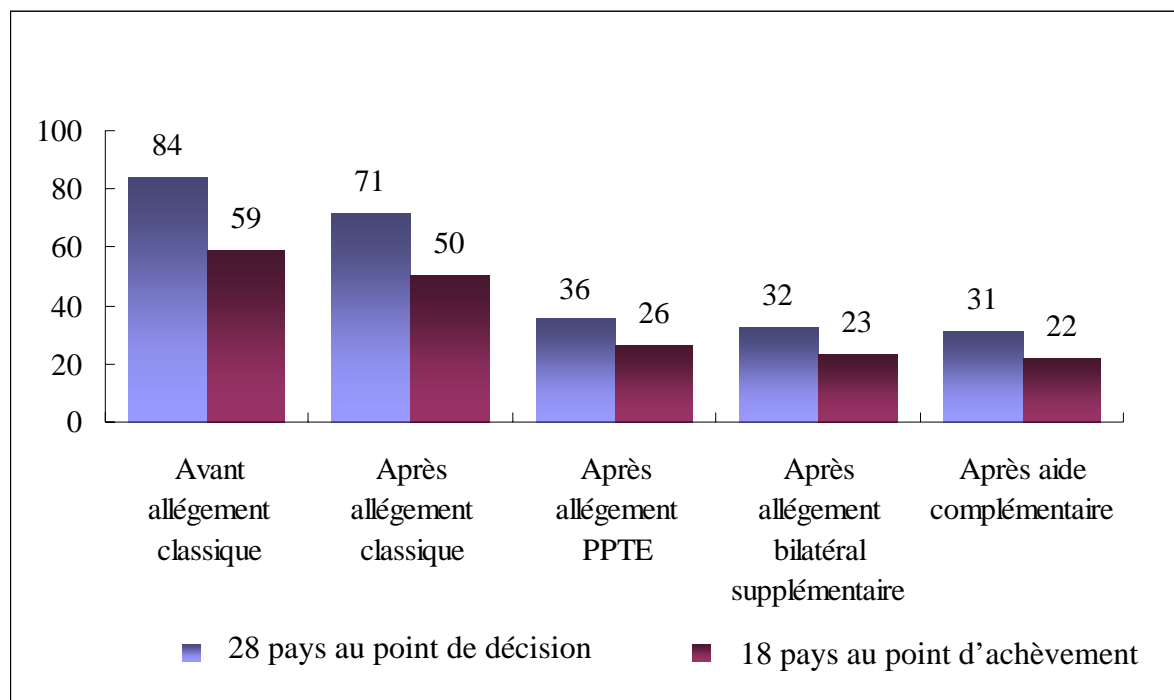
Sources : Documents des pays PPTE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Allègement de dette promis dans l'hypothèse de la pleine participation des créanciers.

2/ L'aide au titre de l'Initiative PPTE renforcée comprend un complément d'aide dont la VAN est calculée à l'année du point d'achèvement.

3/ La Côte d'Ivoire est passée au point de décision au titre de l'Initiative PPTE initiale en 1998, mais n'a pas atteint son point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Les montants de l'allègement de dette indiqués n'ont qu'une valeur indicative pour l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE initiale et se fondent sur un document publié à titre préliminaire.

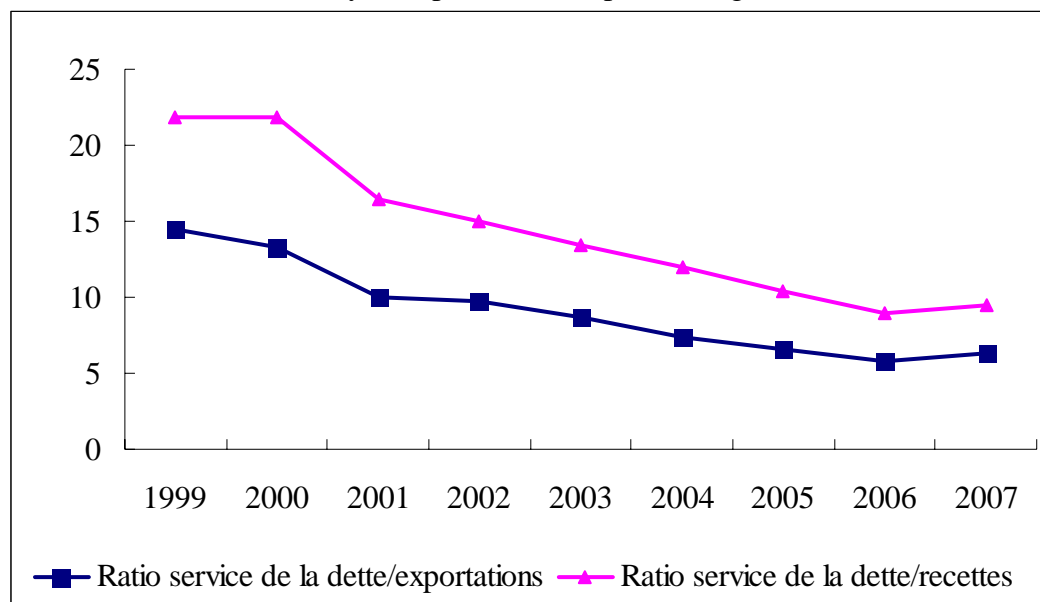
**Figure 1. Réduction de l'encours de la dette**  
(en milliards de dollars, VAN 2004)



Source : Documents des pays sur l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

8. **Pour la plupart des PPTE qui ont atteint le point de décision, l'allégement de dette au titre de l'Initiative devrait contribuer à réduire considérablement le service de la dette, à moins de 10 % de leurs exportations** (Figure 2). Les PPTE en période intérimaire bénéficient d'un allégement de dette de la part des créanciers membres du Club de Paris mais aussi des principaux créanciers multilatéraux. Le ratio du service de la dette aux exportations des 28 pays parvenus au point de décision est tombé d'une moyenne de 15,7 % en 1998-1999 à 7,3 % en 2004 (Tableaux figurant en appendices 1A et 1B).

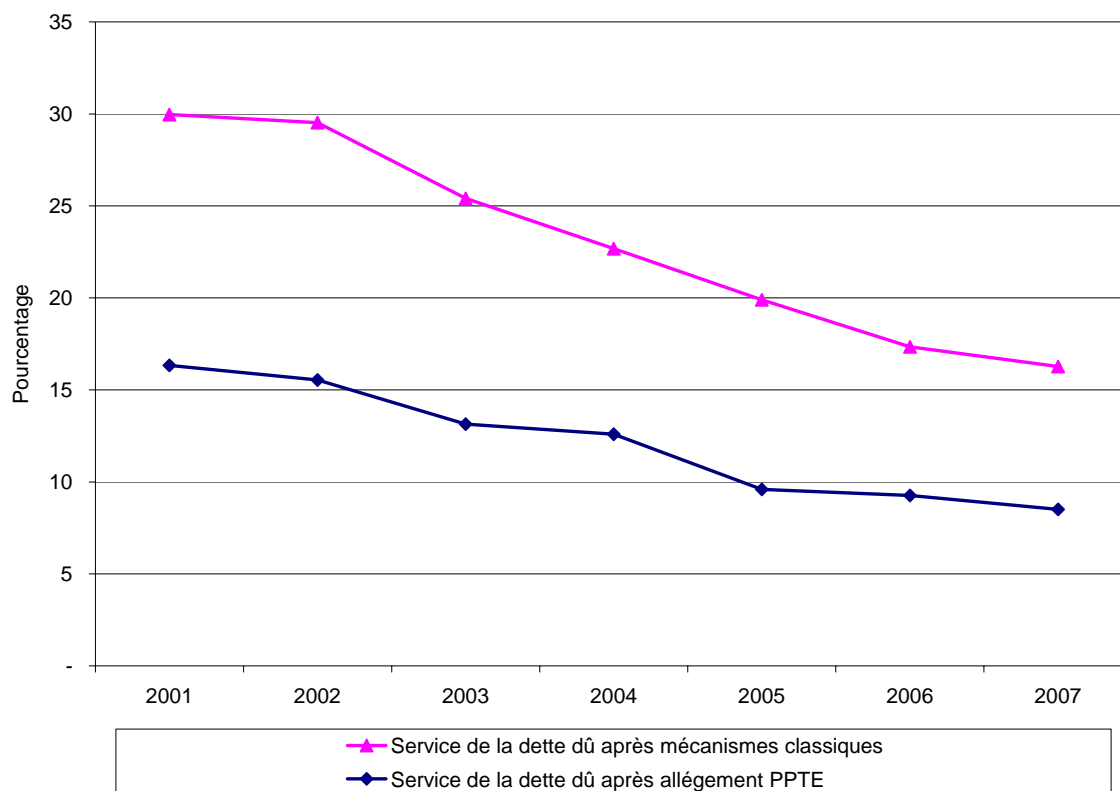
**Figure 2. Réductions du service de la dette**  
(moyenne pondérée, en pourcentage)



Source : Documents des PPTE et estimations des services du FMI.

9. **Les économies procurées par l'Initiative PPTE ont réduit l'encours du service de la dette** (Figure 3). Sur la période 2001-2007, l'encours du service de la dette en pourcentage des recettes a diminué de près de moitié, presque 2,3 milliards de dollars en rythme annuel. La réduction de l'encours du service de la dette des pays qui parviennent au point de décision est supérieure à la réduction du service de la dette payé. Les économies de trésorerie réalisées par les PPTE sont tributaires de la mesure dans laquelle ils accusaient des arriérés avant de parvenir au point de décision. Pour les PPTE redevables de gros arriérés, les paiements effectifs du service de la dette avant le point de décision représentaient une fraction minime de l'encours du service de la dette.

**Figure 3. Réduction du service de la dette des 27 pays qui sont parvenus aux points de décision ou d'achèvement <sup>1/</sup>**  
(en pourcentage des recettes publiques)



Source: Documents des PPTE et estimations des services du FMI.

1/ Ces chiffres excluent les estimations pour le Burundi.

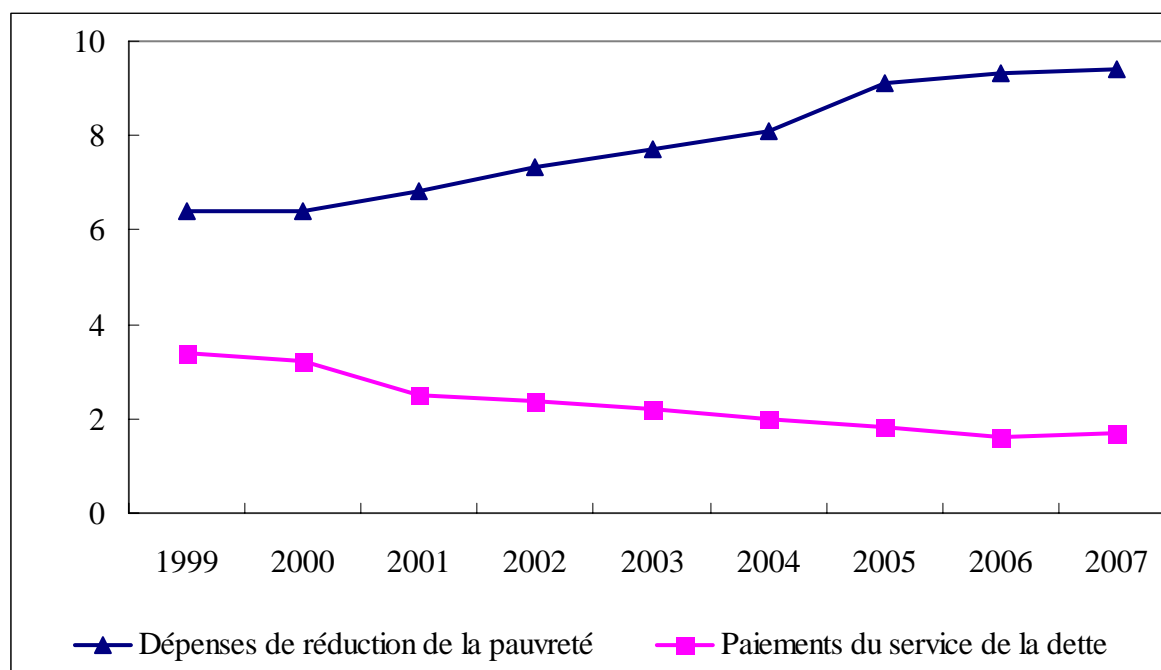
10. **Les dépenses de réduction de la pauvreté dans les 28 pays qui sont passés au point de décision ont été pratiquement quatre fois plus élevées que les paiements du service de la dette en 2004** (Figure 4)<sup>6</sup>. Selon les prévisions, le service de la dette de ces 28 pays sera inférieur en 2001-2005 de quelque 30 % au niveau de 1998-1999, ce qui dégagera des économies du service de la dette d'environ un milliard de dollars par an. Les dépenses de réduction de la pauvreté sont passées de l'ordre de 5,9 milliards de dollars en 1999 à 10,8 milliards de dollars en 2004 et devraient augmenter à 16,5 milliards de dollars en 2007 (Tableaux figurant en appendice 2A et 2B)<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> La définition de l'expression « dépenses de réduction de la pauvreté » varie d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays, elle comprend les dépenses consacrées à l'enseignement primaire et à la santé de base, ainsi qu'au développement rural. On trouvera des définitions propres aux pays au Tableau figurant en appendice 2B.

<sup>7</sup> Les autorités nationales mettent en place des systèmes de gestion des dépenses publiques qui devraient garantir l'efficacité des dépenses de réduction de la pauvreté. Voir FMI et Banque mondiale, « Update on the Assessments and Implementation of Action Plans to Strengthen Capacity of HIPC's to Track Poverty-Reducing

(suite)

**Figure 4. Dépenses de réduction de la pauvreté et service de la dette extérieure**  
(moyenne pondérée, en pourcentage du PIB)



Source : Documents des pays relevant de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

### III. COÛTS ET PARTICIPATION DES CREANCIERS

#### A. Coûts prévus de l'allègement au titre de l'Initiative PPTE

11. **Le coût total de l'Initiative PPTE pour les 29 PPTE qui sont passés au point de décision est estimé à 38,2 milliards de dollars en termes de VAN de 2004, ou environ 56,4 milliards de dollars en valeur nominale** (Tableau 2 et Tableau figurant en Appendice 4)<sup>8</sup>. Près de 70 % du coût total en termes de VAN de 2004, soit 26,1 milliards de dollars, est lié aux 18 pays qui sont passés au point d'achèvement. Le coût total est supérieur à l'estimation précédente de 35,7 milliards de dollars en termes de VAN de 2003. Cette différence tient à l'actualisation des coûts pour le Burundi et le Rwanda (y compris le relèvement du montant de l'allègement approuvé au point d'achèvement) ainsi qu'à un taux d'actualisation moins élevé<sup>9</sup>. Ces coûts sont répartis à peu près également entre les créanciers

---

Public Spending » 12 avril 2005, SM/05/134, <http://www.imf.org/external/np/hipc/doc.htm>; et 7 avril 2005, IDA/SecM2005-0173.

<sup>8</sup> Les coûts liés aux onze pays (précédemment définis) qui se trouvent au stade précédant le point de décision sont présentés à la Section IV.

<sup>9</sup> Les hypothèses fondamentales et les mises en garde sont présentées plus en détail à l'Annexe I. Le taux d'actualisation du DTS a fléchi, de 4,8 % à 4,64 % (dénotant la baisse des taux d'intérêt mondiaux).

multilatéraux et bilatéraux. La BAfD, la Banque mondiale, la BID et le FMI représentent à peu près 44 % tandis que les créanciers membres du Club de Paris interviennent pour quelque 36 % du coût total.

**Tableau 2. Initiative PPTE : Répartition des coûts estimatifs par principal créancier et groupe de pays**

(en milliards de dollars EU, VAN 2004)

	Cas PPTE aux points de décision et d'achèvement		
	Cas points achèvement	Cas points décision	Total
	(18 pays)	(10 pays)	(28 pays)
<b>Total coûts</b>	<b>26.1</b>	<b>12.1</b>	<b>38.2</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>12.0</b>	<b>6.4</b>	<b>18.3</b>
Club de Paris	8.3	5.5	13.8
Autres publics bilatéraux	3.1	0.5	3.6
Commerciaux	0.6	0.3	0.9
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>14.2</b>	<b>5.7</b>	<b>19.9</b>
Banque mondiale	6.8	2.5	9.2
dont : IDA	6.8	2.2	9.0
BIRD	0.1	0.2	0.3
FMI	2.2	0.8	3.0
BAfD/FAfD	1.8	1.6	3.3
BID	1.3	0.0	1.3
Autres	2.1	0.9	3.0
<i>Pour mémoire : Pourcent. du coût total</i>	68.4	31.6	100

Sources : Autorités nationales ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leurs éléments, les chiffres ayant été arrondis.

## B. Créanciers multilatéraux

**12. Le nombre de créanciers multilatéraux (23) qui ont manifesté l'intention de participer à l'Initiative PPTE renforcée est resté inchangé par rapport à septembre 2004.** L'allègement de dette promis par ces institutions aux 28 pays qui ont atteint le point de décision se chiffre à près de 19,6 milliards de dollars en termes de VAN de 2004, soit plus de 99 % du total des engagements envers ces créanciers (Tableau figurant en appendice 5). Les grands créanciers multilatéraux dont la BAfD, la BID, le FMI et l'IDA, ont allégé la dette de la plupart des pays en période intérimaire. Huit petits créanciers ont aussi indiqué leur intention de participer à l'Initiative, essentiellement en raison des difficultés financières<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Le coût de l'allègement de dette par ces créanciers représenterait 0,5 % du coût total. La Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE) qui s'était engagée auparavant à participer à l'Initiative PPTE, a décidé récemment d'alléger sa part de la dette de l'Ouganda et de la Tanzanie.

13. **Le coût potentiel total encouru par l'IDA pour les 28 pays qui sont passés au point de décision a augmenté d'environ 1 milliard de dollars depuis septembre, pour atteindre 9,2 milliards de dollars en termes de VAN de 2004.** Cette augmentation est imputable au fait que le Burundi a atteint le point de décision et que le montant de l'allègement de la dette du Rwanda a été relevé (782,5 millions de dollars et 304,2 millions de dollars d'aide en valeur nominale, respectivement).

14. **À la fin de juin 2005, l'IDA avait accordé aux 28 PPTE ayant atteint le point de décision un allègement de dette à hauteur de 3,3 milliards de dollars en valeur nominale, dont 2,6 milliards de dollars aux 18 pays parvenus au point d'achèvement (Tableau figurant en appendice 6A)<sup>11</sup>.** Les besoins de financement de l'allègement de la dette par l'IDA seront satisfaits jusqu'à la fin de la période d'IDA-13 et continueront de l'être jusqu'à la fin de celle d'IDA-14. L'allègement intérimaire de dette est accordé à tous les pays en période intérimaire, à l'exception de la Gambie, où l'allègement intérimaire de l'IDA a atteint sa limite. Depuis le dernier rapport, le Conseil de l'IDA a approuvé l'expansion de l'allègement intérimaire, d'un maximum d'un tiers de l'allègement total en termes de VAN promis par la Banque mondiale au point de décision à 50 % dans des cas exceptionnels (voir Encadré 1).

15. **Le coût potentiel total encouru par le FMI pour les 28 pays parvenus au point de décision est resté pratiquement le même depuis juillet 2004 et continue d'être pleinement financé.** Ce coût est estimé à 3 milliards de dollars en termes de VAN de 2004. Les ressources du Fonds fiduciaire FRPC-PPTE et le revenu de placements du Compte de versements spécial (CVS) affecté au financement de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée devraient suffire pour couvrir le coût de l'allègement promis et escompté dans l'avenir immédiat.

16. **Les engagements du FMI en faveur de l'Initiative PPTE sont restés pratiquement inchangés (2,8 milliards de dollars en valeur nominale), mais le montant décaissé (2,4 milliards de dollars en valeur nominale) a augmenté de près de 20 % par rapport à la fin de juillet 2004.** Cette progression tient au fait que le Honduras, le Rwanda et la Zambie ont atteint le point d'achèvement en avril (Tableau figurant en appendice 7A). L'allègement de dette PPTE continue de revêtir la forme de dons. Le montant décaissé en pourcentage du montant total annoncé a augmenté de 11 points de pourcentage, à 85 %. Le ratio des montants décaissés aux montants annoncés fait apparaître des variations notables d'un pays à l'autre, allant de 4 % à 116 %<sup>12</sup>. Les ratios inférieurs résultent de la suspension de l'allègement de dette intérimaire en cas de dérapage des programmes appuyés par la

---

<sup>11</sup> L'allègement du service de la dette accordé par l'IDA couvre les PPTE parvenus au point de décision au 30 juin 2005, qui étaient au nombre de 27. Le Burundi a atteint le point de décision en août 2005.

<sup>12</sup> Ce chiffre ne comprend pas les pays qui n'ont pas reçu de décaissements, soit parce qu'ils ont atteint le point de décision récemment, soit parce qu'ils n'avaient pas de dettes admissibles au point de décision.



FRPC<sup>13</sup>. Ces ratios peuvent dépasser 100 % pour les PPTE qui sont passés au point d'achèvement et qui ont perçu des intérêts sur les montants annoncés au point de décision<sup>14</sup>.

### **Encadré 1. Relèvement de la limite de l'allégement intérimaire accordé par l'IDA**

En septembre 2004, le Conseil de l'IDA a approuvé de nouvelles directives pour l'octroi et le relèvement de la limite de l'allégement intérimaire du service de la dette des PPTE dans des cas exceptionnels. Cette décision faisait suite aux problèmes posés par le Cameroun et le Honduras, qui avaient atteint la limite de réduction du tiers de la dette alors en vigueur. Le relèvement de la limite de l'allégement intérimaire tient compte du fait que de nombreux PPTE peuvent rester plus longtemps que prévu à la période intérimaire en raison des interruptions de leurs programmes de réforme macroéconomique et structurelle.

Aux termes des nouvelles dispositions, la limite peut être relevée à 50 % du montant de l'allégement de dette annoncé par la Banque mondiale au point de décision. L'octroi et le relèvement de la limite de l'assistance intérimaire continueront d'être subordonnés à des programmes satisfaisants de réformes macroéconomiques et structurelles. Ces dispositions :

- i) donneront aux pays davantage de temps pour préparer et mettre en œuvre des DSRP de qualité ;
- ii) permettront d'éviter une affectation potentiellement perturbatrice des ressources budgétaires causée par un service de la dette plus élevé ;
- iii) contribueront à protéger les principaux services sociaux financés par les dépenses de réduction de la pauvreté ;
- et iv) permettront à la Banque de persuader plus efficacement les créanciers qui ne participent pas à l'Initiative d'alléger la dette des PPTE.

Parallèlement à ce relèvement, le Conseil a également approuvé des changements aux procédures de suspension de l'allégement intérimaire. Les équipes chargées de pays effectueront des évaluations détaillées des progrès accomplis dans la réalisation des conditions d'accession au point d'achèvement et la préparation et/ou la mise en œuvre du DSRP par les pays qui accusent des retards importants dans le passage au point d'achèvement. Si des mesures de redressement sont jugées nécessaires, les autorités sont informées des dispositions à prendre. Si, après un an, le pays ne met pas en œuvre les mesures de redressement ou n'atteint pas le point d'achèvement, la Direction décidera de suspendre ou non l'allégement intérimaire de la Banque et indiquera les mesures à prendre pour rétablir l'allégement intérimaire. En outre, la Direction informera le Conseil des décisions de prolonger l'allégement intérimaire ou de le suspendre au moins cinq jours ouvrables avant que ces décisions n'entrent en vigueur.

<sup>13</sup> La Gambie et la Guinée-Bissau, par exemple.

<sup>14</sup> Le Honduras, le Nicaragua et le Sénégal, par exemple.

**La BAfD et la BID accordent un allégement intérimaire de dette aux PPTE.** À la fin de 2004, la BAfD avait accordé des allègements de dette d'environ 867 millions de dollars à 23 pays relevant de l'Initiative PPTE. Elle a atteint sa limite cumulative d'assistance intérimaire de 40 % du total des engagements d'allègement en termes de VAN pour le Cameroun, la Gambie, la Guinée, Madagascar et la Zambie. Son assistance intérimaire au Malawi (fin 2003), au Rwanda, à la Sierra Leone, à São Tomé et Príncipe et au Tchad a cessé à la fin de 2004, en raison de l'épuisement des montants du Fonds fiduciaire PPTE finançant son allègement intérimaire<sup>15</sup>. À la fin de 2004, la BID avait allégé d'environ 439 millions de dollars la dette de la Bolivie, de Guyana, du Honduras et du Nicaragua.

### C. Créanciers publics bilatéraux

17. **Les créanciers du Club de Paris continuent d'accorder un allégement intérimaire de dette aux pays se trouvant en période intérimaire et d'approuver des réductions de l'encours de la dette des pays qui sont passés au point d'achèvement.** Le coût estimatif de l'allègement de dette accordé par les créanciers membres du Club de Paris aux 28 pays parvenus au point de décision se chiffre à 13,8 milliards de dollars en termes de VAN de 2004 (Tableau figurant en appendice 9A). Depuis septembre 2004, les créanciers membres du Club de Paris ont décidé d'accorder leur part d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE au Honduras, à Madagascar, au Rwanda et à la Zambie à mesure qu'ils parvenaient au point d'achèvement<sup>16</sup>.

18. **Pratiquement tous les 19 créanciers membres du Club de Paris ont décidé, sur une base bilatérale, d'accorder un allégement de dette d'un montant supérieur à celui qu'ils avaient annoncé au titre de l'Initiative PPTE** (Tableau figurant en appendice 10 et Encadré 2). Les modalités d'octroi de l'allègement supplémentaire varient en fonction du stade de l'Initiative PPTE auquel se trouve le pays et des catégories de créances admissibles :

- Au point de décision, la plupart des créanciers ont accordé un maximum de 100 % d'allègement intérimaire de la dette admissible. En outre, trois créanciers (Finlande, Pays-Bas et Royaume-Uni) ont accordé l'intégralité de la réduction de l'encours de la dette au titre de l'APD et deux créanciers (Finlande et Royaume-Uni) ont également annulé l'intégralité des dettes hors APD. Les Pays-Bas ont annulé le service de la dette hors APD de certains pays.
- Au point d'achèvement, la plupart des créanciers ont annulé à 100 % les dettes APD et hors APD antérieures à la date butoir. Parmi eux, ceux qui détiennent sur les PPTE parvenus au point d'achèvement des créances APD postérieures à la date butoir, sept (Australie, Canada, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse) ont déjà annulé toutes ces créances ; trois créanciers (Belgique, Danemark et Royaume-Uni) ont

---

<sup>15</sup> Le Conseil de la BAfD a approuvé la demande de reconstitution du Fonds fiduciaire au début de juillet 2005 et l'allègement intérimaire reprendra sous peu.

<sup>16</sup> Les créanciers du Club de Paris devraient envisager d'accorder un allègement intérimaire de dette au Burundi en septembre 2005.

décidé d'annuler la dette contractée avant une certaine date ; cinq créanciers (Allemagne, Espagne, États-Unis, France et Italie) ont annulé les dettes contractées avant juin 1999 ; le Japon annule les créances au titre de l'APD sans tenir compte de la date butoir et l'Autriche n'a pas accordé de surcroît d'allègement de dette. Seuls cinq créanciers ont décidé d'annuler des dettes hors APD postérieures à la date butoir.

### **Encadré 2. Club de Paris — Allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE<sup>1</sup>**

Les créanciers membres du Club de Paris signent des accords bilatéraux d'allègement de dette avec les pays qui atteignent les points de décision et d'achèvement conformément aux procès-verbaux approuvés du Club de Paris. Les modalités générales des accords bilatéraux sont les suivantes :

- Au point de décision, la plupart des créanciers accordent un allègement intérimaire aux PPTE par le biais d'un traitement du flux. Les conditions de Cologne s'appliquent aux créances venant à échéance pendant la période intérimaire : annulation à 90 % des créances hors APD antérieures à la date butoir, le solde étant rééchelonné sur 23 ans, y compris un différé d'amortissement de 6 ans, au taux du marché approprié. De même, les échéances d'APD antérieures à la date butoir sont rééchelonnées à 100 % sur 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 16 ans, à un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux d'intérêt initial.

- Au point d'achèvement, les créanciers devraient réduire l'encours de la dette admissible des PPTE à hauteur de 90 % en termes de VAN, voire davantage le cas échéant, afin de réduire les ratios de la dette dans une proportion équivalente au facteur de réduction commun.

1/ Source : Secrétariat du Club de Paris

19. **Baisse du nombre de créanciers non membres du Club de Paris qui ont accordé leur part d'allègement de toutes les créances dues par les PPTE ou qui ont promis de le faire.** Sur les 51 créanciers publics bilatéraux non membres du Club de Paris, huit tiennent toujours à accorder leur part d'allègement de toutes les créances dues par les PPTE. La Libye s'est retirée de l'Initiative, la ratification n'ayant pas bénéficié d'un appui suffisant<sup>17</sup> ; et l'Argentine n'a pas été en mesure de conclure un accord avec le Guyana. De ce fait, la part d'allègement estimatif de la dette au titre de l'Initiative PPTE accordée par ces créanciers, ou qu'ils se sont engagés à accorder, est tombée, au cours de l'année passée, de 13,6 % à 6,4 % du montant estimatif de 3,6 milliards de dollars en termes de VAN de 2004 (Tableaux figurant en appendice 11A et 11B). Vingt créanciers se sont engagés à alléger au titre de l'Initiative certaines créances dues par les PPTE. Les 23 créanciers restants (représentant 28 % de l'allègement de dette à accorder par ces créanciers) n'ont pas encore décidé de

<sup>17</sup> La Libye a informé le Fonds que sa décision de participer à l'Initiative PPTE n'a pas été ratifiée par les autorités compétentes en juillet 2004. Elle a cependant indiqué qu'elle accordera des allègements de dette sur la base d'accords bilatéraux conclus les PPTE.

fournir leur part d'allégement de dette au titre de l'Initiative<sup>18</sup>. En outre, le Brésil a décidé d'accorder sa part d'allégement de la dette de la Zambie aux mêmes conditions que le Club de Paris, mais la dette n'a pas encore été effectivement allégée.

---

<sup>18</sup> Les créanciers non membres du Club de Paris interviennent dans l'Initiative à hauteur d'environ 11 % du coût total de l'allégement.

### **Encadré 3. Créanciers non membres du Club de Paris – Participation à l'Initiative PPTE**

Les services de la Banque mondiale et du FMI ont tenté de déterminer les problèmes rencontrés par les créanciers non membres du Club de Paris dans la fourniture de l'aide aux PPTE, en se fondant sur une enquête relative à leur participation à l'Initiative PPTE en vue d'alléger la dette des pays qui ont atteint le point d'achèvement avant septembre 2004 ainsi que sur des contacts directs avec ces créanciers.<sup>1</sup> Malgré la bonne volonté de certains créanciers, leur capacité à participer à l'Initiative est entravée par les facteurs suivants :

- **Méconnaissance de la méthodologie PPTE.** Ceci semble constituer l'un des principaux obstacles à l'allègement de la dette PPTE : i) les créanciers ne parviennent pas à accorder leur part d'allègement de dette au titre de l'Initiative parce qu'ils estiment que seule la dette hors APD peut être annulée. Or ils devraient accorder l'allègement en termes de VAN pour la totalité de l'encours de la dette dans une proportion égale au facteur commun de réduction ; ii) les créanciers qui ont allégé la dette suivant les mécanismes classiques (même avant l'approbation de l'Initiative) estiment parfois qu'ils ont déjà fait leur part. La réduction proportionnelle de la dette au titre de l'Initiative s'applique à la VAN de l'encours de la dette après l'application des mécanismes classiques de réduction de dette (conditions de Naples, réduction à 67 % en termes de VAN) ; et iii) les différences entre créanciers et PPTE concernant la méthode à appliquer pour calculer en termes de dollar courant la réduction en termes de VAN estimée au point de décision.
- **Certains PPTE ne font pas beaucoup d'efforts pour contacter leurs créanciers.** Des créanciers ont indiqué que certains PPTE n'ont pas encore pris contact avec eux. Toutefois, même lorsque les pays cherchent activement à obtenir un allègement de dette, les progrès des négociations ne sont pas très encourageants. C'est ainsi que le Nicaragua n'a reçu qu'un tiers environ de l'allègement de dette PPTE de ses créanciers non membres du Club de Paris.
- **Systèmes peu efficaces de gestion de la dette et de l'actif.** L'absence de systèmes efficaces de gestion de la dette dans les pays débiteurs et de gestion de l'actif dans les pays créanciers représente un autre facteur qui retarde l'allègement de la dette au titre de l'Initiative. Certains débiteurs et créanciers ont indiqué que les dettes identifiées comme pouvant bénéficier de l'Initiative n'apparaissent pas dans leurs livres.
- **Législation nationale restrictive.** Certains créanciers ont fait valoir que les législations nationales en vigueur ne leur permettent pas d'annuler leurs créances sur les PPTE ou leurs propres législations ne leur permettent pas d'annuler les créances détenues par les banques centrales.

Compte tenu de ces difficultés, les services du FMI poursuivront les échanges de vues sur la participation des créanciers non membres du Club de Paris à l'Initiative, au cours des consultations sur l'article IV et sur les moyens éventuels de surmonter ces difficultés et d'autres obstacles à l'allègement de dette. De même, les services du FMI et de la Banque mondiale, en étroite coordination avec la communauté internationale, continueront d'appuyer les efforts d'assistance technique.

1/ C'est la deuxième année au cours de laquelle cette enquête a été menée. Le taux de réponse a été de l'ordre de 20 %.



20. **Les créanciers non membres du Club de Paris ont cependant signé quelques autres accords d'allégement de dette depuis septembre 2004.** Certains créanciers (Arabie Saoudite, Hongrie, Inde et Koweït, par exemple) ont signé, depuis septembre 2004, des accords d'allégement de dette en faveur de pays comme l'Éthiopie, Madagascar, le Nicaragua, le Sénégal, la Tanzanie et le Tchad. Dans certains cas, ces créanciers ont allégé la dette par des mécanismes classiques, mais n'ont pas accordé leur part d'allégement escompté au titre de l'Initiative PPTE. Au total, l'allégement de dette accordé intégralement aux 14 pays qui ont atteint le point d'achèvement avant septembre 2004 est resté inchangé, à environ 19 % du montant de 2,8 milliards de dollars en termes de VAN de 2004 qu'il était prévu de fournir à ces pays<sup>19</sup>. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés par la participation des créanciers non membres du Club de Paris, les services de la Banque mondiale et du FMI ont tenté de déterminer les obstacles qui entravent cette participation et les moyens d'y faire face (Encadré 3).

#### **D. Créanciers commerciaux et recours en justice par les créanciers**

21. **Les créanciers commerciaux représentent près de 2 % de l'allégement total de dette prévu au titre de l'Initiative, mais la plupart d'entre eux n'ont pas fourni leur part.** Non seulement l'absence d'allégement affecte gravement les perspectives de la dette des PPTE, mais plusieurs créanciers commerciaux exercent des pressions sur les PPTE afin qu'ils règlent leurs dettes, par des recours en justice et d'autres mesures unilatérales<sup>20</sup>. Les services de la Banque mondiale et du FMI suivent ces recours depuis août 2002. Sur les 21 gouvernements qui ont répondu à l'enquête de cette année, 11 ont indiqué qu'ils ne faisaient pas l'objet de poursuites judiciaires<sup>21</sup>. Sur les 10 restants, 9 faisaient l'objet de poursuites dont quatre étaient des nouveaux cas : Cameroun (Sconset et Cameroun contre Grace Church Capital) ; République démocratique du Congo (KHD Humboldt Wedag AG Koln et consort) et Zambie (Connecticut Bank of Commerce). Dans de nombreux cas, les créanciers n'ont pas effectué les paiements décidés par le tribunal en faveur des créanciers.

---

<sup>19</sup> Ce montant est inférieur à l'allégement total accordé jusqu'à présent. En l'absence d'information sur l'allégement partiel, les services de la Banque mondiale et du FMI ne peuvent pas estimer le coût total. Dans certains cas, les créanciers non membres du Club de Paris ont indiqué qu'ils avaient décidé d'alléger la dette PPTE, mais n'ont pas rendu compte d'accords bilatéraux signés.

<sup>20</sup> Des menaces de recours en justice ont été proférées à l'encontre des PPTE, notamment dans les cas de Greganti Secondo, ARCADE, et Industrie Biscoti contre la Sierra Leone, et First International Bank of Israel contre la République démocratique du Congo.

<sup>21</sup> L'enquête a été envoyée aux 27 pays qui avaient le point de décision au 30 mai 2005.

**Tableau 3 : Créanciers impliqués dans des litiges contre les PPTE 1/ 2/**

Créancier 3/	Domicile du créancier	PPTE débiteur	Montant initial /4 (millions de dollars EU)	Situation de l'action judiciaire	Décision en faveur du créancier (millions de dollars EU)
Winslow Bank	Bahamas	Cameroun	9.9	Créance exigible	19.9
Del Favaro Spa	Italie	Cameroun	2.9	Créance exigible	4.6
Sconset	Îles vierges britanniques	Cameroun	18.2	En instance	
GraceChurch CAPITAL	Îles Caïmans	Cameroun	8.9	En instance	
ENERGOINVEST	Ex-RFS de Yougoslavie	Congo, R.D.	55.8	Créance exigible	81.7
KHD Humboldt Wedag AG Koln and others	Allemagne	Congo, R.D.	—	Créance exigible	80.4
Laboratories Bago	Argentine	Honduras	1.45	En instance	—
Yugoimport	Ex-RFS de Yougoslavie	Mozambique	10.9	En instance	—
LNC Investments	États-Unis	Nicaragua	26.3	Créance exigible	87.1
GP Hemisphere Associates	États-Unis	Nicaragua	30.9	Créance exigible	126.0
Van Eck Emerging Markets	Îles vierges britanniques	Nicaragua	10.5	Créance exigible	62.5
Export-Import Bank	Taiwan, République de Chine	Niger	60.0	Créance exigible	58.8
J&S Franklin Ltd.	R.U.	Sierra Leone	1.1	Créance exigible, la Sierra Leone a payé USD 2 millions.	2.4
UMARCO	France	Sierra Leone	0.6	En instance; la Sierra Leone a payé USD 0,1 million.	—
Executive Outcomes, International Inc.	Afrique du Sud/Panama	Sierra Leone	19.5	En instance ; la Sierra Leone a payé USD 1,1 million	28.5
Chatelet Investment Ltd.	Sierra Leone	Sierra Leone	0.4	En instance	—
Scancem International ANS	Norvège	Sierra Leone	3.7	Règlement à l'amiable, la Sierra Leone a payé USD 2 millions.	3.7
Banco Arabe Espanol	Espagne	Ouganda	1.0	Créance exigible et honorée	2.7
Transroad Ltd	Royaume-Uni	Ouganda	5.5	Créance exigible et honorée	10.6
Industry of Construction Machinery and Equipment	Ex-RFS de Yougoslavie	Ouganda	8.4	Créance exigible et honorée	8.9
Sours Fab Famous Rz Promet	Ex-RFS de Yougoslavie	Ouganda	1.3	Créance exigible et honorée	1.8
Arab Fund For External Development	Iraq	Ouganda	2.6	Créance exigible	6.4
Shelter Afrique	Kenya	Ouganda	0.1	Règlement à l'amiable	0.1
Connecticut Bank of Commerce	États-Unis	Zambie	0.9	Créance exigible et honorée	0.3
		<b>Total général</b>	<b>280.9</b>		<b>586.4</b>

Source : Autorités des PPTE.

1/ Les taux de change suivants ont été utilisés lorsque les montants n'étaient pas indiqués en dollars EU : 1,74 livre sterling = USD 1; 1,19 euro = USD 1.

2/ Sur la base d'une étude sur 27 pays qui ont atteint le point de décision fin mai 2005. Les 11 pays suivants ont indiqué qu'ils n'avaient pas de litiges avec des créanciers : Bénin, Bolivie, Ghana, Guinée, Guyana, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Sao Tome Principe et Tanzanie.

3/ Créancier initial ou détenteur de la créance en vigueur.

4/ Non compris intérêts et frais cumulés.



22. **Le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA joue un rôle très important dans la réduction de la dette commerciale des PPTE**<sup>22 23</sup>. Depuis son extension, le Fonds a été ou sera utilisé par le Mozambique, le Nicaragua, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone. Dans le cas du Mozambique, les négociations avec les créanciers commerciaux sont très avancées. Les conseillers financiers ont été choisis pour le Nicaragua, et les propositions de recrutement de conseillers financiers seront présentées au Conseil de l'IDA pour la République démocratique du Congo et la Sierra Leone au cours du second semestre de 2005<sup>24</sup>.

#### **IV. PAYS POUVANT POTENTIELLEMENT BENEFICIER DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE**

##### **A. Liste préliminaire des pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE renforcée**

23. **En septembre 2004, les Conseils de l'IDA et du FMI ont décidé de prolonger à la fin de 2006 la clause de caducité automatique de l'Initiative PPTE renforcée et de limiter son application aux pays qui satisfont aux critères de l'Initiative en matière de revenu et d'endettement, sur la base des données disponibles à la fin de 2004**<sup>25, 26</sup>. On s'attendait à ce que l'évaluation du critère d'admissibilité fondée sur l'endettement de la fin de 2004 permette d'établir la liste fermée des pays membres pouvant bénéficier de l'allègement de dette et que cette liste soit présentée pour information aux Conseils du FMI

---

<sup>22</sup> Depuis 1989, le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA a financé des opérations et fourni de l'assistance technique (21 opérations) au profit de 20 des 27 PPTE parvenus au point de décision, en liquidant environ 4,1 milliards de dollars en principal et 3,4 milliards de dollars en intérêts connexes dus aux créanciers commerciaux.

<sup>23</sup> En juin 2004, le Conseil de l'IDA a approuvé une amélioration du mécanisme, qui a notamment permis de : i) prolonger le mécanisme de 3 ans ; ii) consolider les opérations de mise en pension entre les PPTE lorsque de telles opérations sont rentables ; iii) accorder une décote au titre de l'opération d'une valeur au moins égale à l'effet combiné de l'allègement classique et PPTE. En outre, le Conseil des Gouverneurs de la BIRD a approuvé un transfert de 50 millions de dollars du revenu net de la BIRD de l'exercice 04 pour contribuer à reconstituer les ressources du Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA. Ces mesures permettront de racheter avec décote une portion de l'encours des crédits commerciaux de 1,7 milliard de dollars des pays parvenus au point de décision.

<sup>24</sup> L'opération au profit du Nicaragua sera la première portant sur des dettes faisant l'objet de recours en justice.

<sup>25</sup> La clause de caducité automatique découle du Programme d'action de 1996 qui a fixé une limite dans le temps pour éviter que l'Initiative PPTE ne devienne un mécanisme permanent et pour encourager les PPTE à adopter des programmes d'ajustement pouvant être appuyés par le FMI et l'IDA (EBS/96/152, Révision 1 et SecM96-975/1).

<sup>26</sup> Pour être admis à bénéficier de l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, un pays doit satisfaire aux conditions suivantes avant l'expiration de la clause de caducité automatique : i) être un pays uniquement IDA et pouvant bénéficier de la FRPC ; ii) avoir des indicateurs de la dette supérieurs aux seuils de l'Initiative PPTE renforcée après allègement de dette de type classique sur la base des données de fin 2004 ; et iii) avoir entamé un programme appuyé par le FMI et l'IDA au 1<sup>er</sup> octobre 1996 ou pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1996 et le 31 décembre 2006.

et de la Banque vers le milieu de 2005<sup>27</sup>. Les services de la Banque et du FMI ont commencé d'évaluer les informations concernant ces pays, mais en raison de certaines lacunes de données, ils n'ont pu établir qu'une liste préliminaire, sur la base des données globales communiquées par les autorités nationales et des données prêt par prêt fournies par la plupart des créanciers multilatéraux<sup>28</sup>. Les données reçues de certains pays étaient généralement suffisantes, mais les lacunes des données identifiées dans d'autres pourraient entraîner leur mauvais classement (Tableau 4). Pour limiter ce risque de mauvais classement, les services de la Banque et du FMI procéderont à une évaluation plus détaillée pour tous les pays concernés afin d'arrêter, d'ici au début de 2006, la liste finale des pays qui satisfont au critère d'admissibilité fondée sur l'endettement<sup>29</sup>.

**24. Selon l'analyse réalisée jusqu'à présent, 13 pays ont des indicateurs estimatifs de la charge de la dette supérieurs aux seuils de l'Initiative renforcée, sur la base des données de la fin de 2004.** Il s'agit de neuf des pays non encore parvenus au point de décision identifiés précédemment (République centrafricaine, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, RDP Lao, Liberia, Somalie, Soudan et Togo), ainsi que de l'Erythrée, de Haïti, de la République kirghize et du Népal. Quatre de ces 13 pays pourraient potentiellement être admis à bénéficier de l'Initiative renforcée sur la base du critère de recettes budgétaires (voir Tableau 4). À l'exception de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Togo, tous ces pays sont potentiellement admissibles si l'on ne prend en compte que l'encours de leurs obligations multilatérales<sup>30</sup>.

**25. Six pays (Afghanistan, Cap-Vert, Géorgie, Moldova, Îles Salomon et Tadjikistan) ont des ratios inférieurs aux seuils de l'Initiative renforcée.** Dans le cas de l'Afghanistan, cependant, des montants importants (10,8 milliards de dollars) sont en litige avec la Russie. Aux termes des directives de l'Initiative PPTE renforcée, les litiges en cours doivent être réglés avant qu'un allègement de dette ne soit envisagé. Le règlement de ces litiges pourrait affecter l'admissibilité de l'Afghanistan au bénéfice de l'Initiative renforcée.

**26. Cinq pays (Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Sri Lanka et Tonga) ont fourni des données incomplètes, ce qui ne permet pas aux services de la Banque et du FMI de prendre des décisions fermes à ce stade.** Les autorités du Bangladesh, du Bhoutan, de Myanmar et de Tonga ont communiqué des données de la dette extérieure en fonction de

---

<sup>27</sup> Voir Instrument portant création du Fonds PRGF-PPTE—Modifications des critères d'admissibilité, EBS/04/15, 8 octobre 2004.

<sup>28</sup> L'Annexe III présente la démarche adoptée, les sources de données et l'évaluation de la qualité des données.

<sup>29</sup> Aux points de décision respectifs, les Conseils du FMI et de la Banque confirmeront que le pays membre a en fait satisfait à tous les critères d'admissibilité. C'est alors que sera déterminé le montant de l'allègement de dette dont peut bénéficier le membre au titre de l'Initiative renforcée, en fonction notamment de l'encours de la dette admissible à la dernière date de référence avant le point de décision.

<sup>30</sup> Des données détaillées ont été reçues de la plupart des créanciers multilatéraux, ce qui a permis de recourir à la méthode prêt par prêt prévue par l'Initiative PPTE.

leurs exercices budgétaires respectifs et non pour la fin de décembre 2004<sup>31</sup>. Avant de déterminer de l'admissibilité de Sri Lanka il faudra vérifier plus avant les données concernant les obligations des entreprises d'État.

**Tableau 4 : Liste préliminaire des pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE, sur la base des données de fin 2004 1/**

<b>Guichet exportations</b>		<b>Guichet recettes</b>	
<b>Pays</b>	<b>Ratio VAN/X 2/</b>	<b>Pays</b>	<b>Ratio VAN/R 3/</b>
Liberia	1433%	Togo 4/	394%
Somalie	1091%	Côte-d'Ivoire 4/	361%
Soudan	561%	République du Congo 4/	354%
République centrafricaine 4/	546%	République kirghize 4/	345%
Comores	378%		
Lao, RDP 4/	197%		
Érythrée	362%		
Népal 4/	201%		
Haïti 4/	190%		
<b>Seuil PPTE - 150 %</b>		<b>Seuil PPTE - 250 %</b>	
Cap-Vert	127%		138%
Afghanistan	83%		105%
Îles Salomon	76%		119%
Géorgie	71%		96%
Moldova	54%		128%
Tadjikistan	54%		134%
<b>Données fournies incomplètes</b>			
Bangladesh	158%		195%
Myanmar	150%		748%
Bhutan	148%		204%
Tonga	126%		96%
Sri Lanka	111%		238%

Sources de données : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du développement dans le monde et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Tous les pays examinés sont exclusivement IDA et admissibles au bénéfice de la FRPC et n'ont pas obtenu une aide PPTE. Si un pays est admissible pour les deux guichets exportations et recettes, le critère qui maximise le montant de l'allègement de dette sera retenu

2/ Les exportations visent la moyenne des trois dernières années d'exportations de biens et de services non facteurs

3/ Les recettes visent les recettes de l'année de référence de l'administration centrale, dons non compris. Un pays ne peut être admissible au guichet recettes que si son ratio exportations/PIB et son ratio recettes/PIB sont respectivement supérieurs à 30 % et 15 %.

4/ Pays qui ont démarré un programme financé par le FMI et l'IDA depuis 1995.

<sup>31</sup> L'exercice du Bangladesh, de Bhutan et de Tonga va de juillet à juin, alors que pour Myanmar il va d'avril à mars.

27. **La liste définitive des pays satisfaisant au critère d'endettement à la fin de 2004, ainsi que des estimations de coût mises à jour, seront présentées aux Conseils au début de 2006.** Les services de la Banque et du FMI veilleront, au cours de ce processus, à ce que les données disponibles pour l'évaluation finale soient fiables. Ils examineront aussi les communications des pays qui contestent leur classement. Il sera possible d'effectuer des missions dans les pays, à l'invitation des autorités nationales et lorsque les services de la Banque et du FMI déterminent que des travaux sur le terrain amélioreront le champ couvert par les données et leur fiabilité.

28. **Parmi les 13 pays qui ont satisfait au critère d'endettement en fonction de données satisfaisantes, huit ont commencé depuis 1995 à mettre en œuvre un programme financé par le FMI et l'IDA et rempliraient donc toutes les conditions requises pour être admissibles au bénéfice de l'Initiative PPTE renforcée** (voir Tableau 4). Il s'agit de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire, de Haïti, de la République kirghize, de la RDP Lao, du Népal et du Togo. Pour être admissibles, les cinq pays restants devraient entamer un programme financé par le FMI et l'IDA avant l'expiration de la clause de caducité automatique.

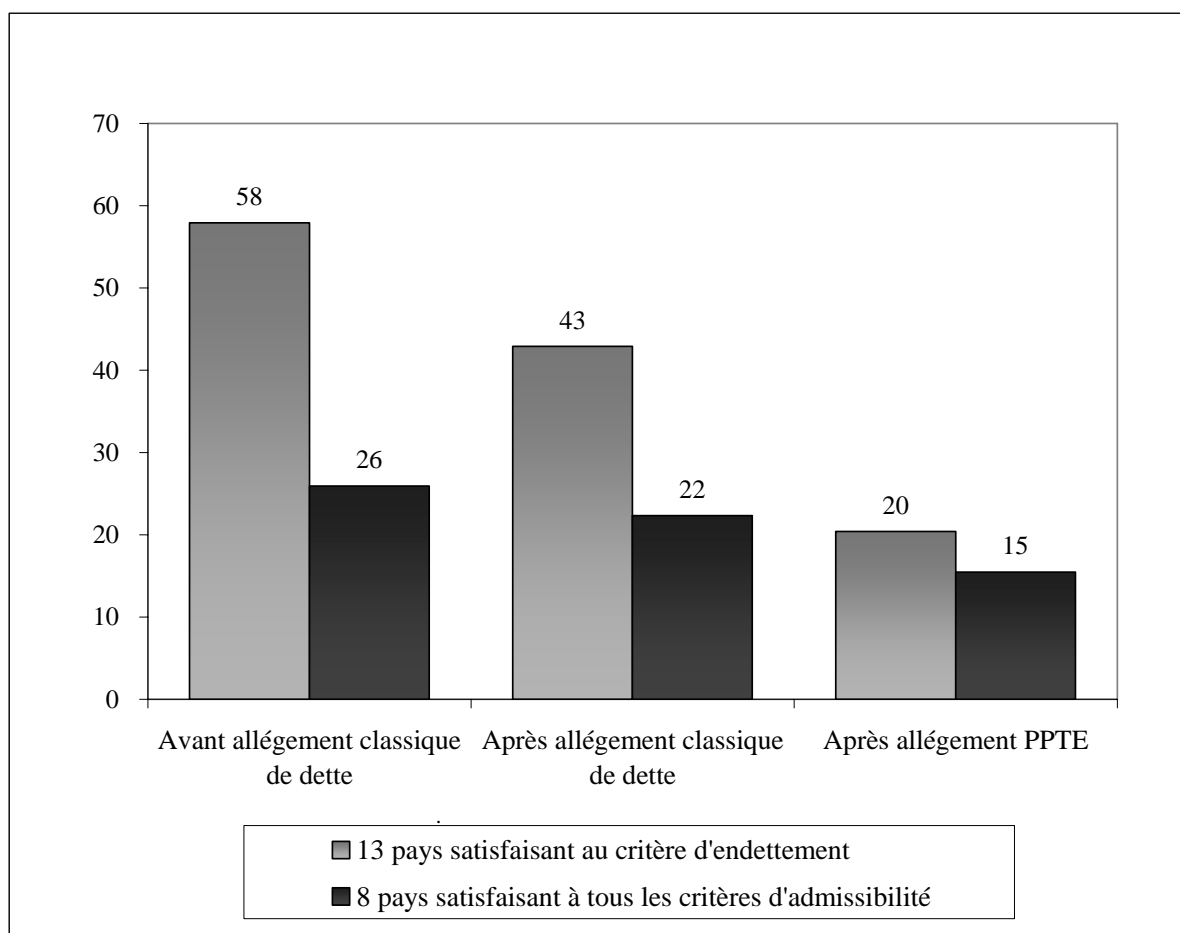
29. **L'encours de la dette des 13 pays est estimé à 58 milliards de dollars en termes de VAN de fin décembre 2004**<sup>32</sup>. Ce montant pourrait être réduit de près de 64 %, à 20 milliards de dollars après l'allègement de la dette par les créanciers bilatéraux selon les méthodes classiques et au titre de l'Initiative PPTE (Figure 5).

---

<sup>32</sup> Les engagements du FMI et de la Banque mondiale dans ces pays, au 31 décembre 2004, se chiffraient en valeur nominale à 3,5 milliards de dollars et 10 milliards de dollars respectivement, dont 2,8 milliards de dollars et 2,4 milliards de dollars respectivement correspondent aux cas d'arriérés persistants. Les engagements de deux institutions dans les quatre pays nouvellement identifiés comme étant des PPTE potentiels s'élèvent à 240 millions de dollars et 3 milliards de dollars respectivement. Des cinq pays dont les résultats ne sont pas concluants, seuls le Bangladesh et le Sri Lanka ont une dette non amortie envers le FMI. L'encours de leur dette envers le FMI était estimé fin décembre 2004 à 524,5 millions de dollars. Les engagements de la Banque mondiale dans les cinq pays se chiffrent à 12 milliards de dollars. La part du Bangladesh dans ce montant s'élève à 8,9 milliards de dollars.

**Figure 5. Réduction estimative de l'encours de la dette**

(en milliards de dollars, VAN 2004)



Sources : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du développement dans le monde et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

30. **L'aide de l'Initiative PPTE à ces 13 pays est estimée à 23 milliards de dollars en termes de VAN de 2004 (Tableau 5).** Le tiers environ de ce montant (7 milliards de dollars) représente l'allègement de dette estimatif en termes de VAN accordé aux huit pays qui ont déjà satisfait aux critères d'admissibilité. Les trois cas d'arriérés de longue date (Liberia, Somalie et Soudan) correspondraient à une proportion substantielle de l'allègement estimatif (15 milliards de dollars, soit 70 % environ du total). L'allègement au profit des cas potentiels nouvellement identifiés (Érythrée, Haïti, République kirghize et Népal) est estimé à 1,3 milliard de dollars.

31. **Les créanciers bilatéraux financeraient près de la moitié du coût de l'aide PPTE à ces 13 pays (Tableau 5).** Les créanciers membres du Club de Paris interviennent pour 60 % environ du montant de 14 milliards de dollars, qui représente le coût de l'aide bilatérale. L'aide des créanciers multilatéraux s'élève à 9 milliards de dollars. La part de l'IDA sera la plus élevée parmi ces créanciers, à 3 milliards de dollars. Le FMI interviendra

pour environ 2 milliards de dollars (correspondant en majeure partie aux trois cas d'arriérés de longue date) et la part du Groupe de la BAfD sera de l'ordre de 1 milliard de dollars.

**Tableau 5. Pays potentiellement admissibles : Coûts estimatifs par principal créancier et groupe de pays**

(en milliards de dollars EU, VAN de fin décembre 2004)

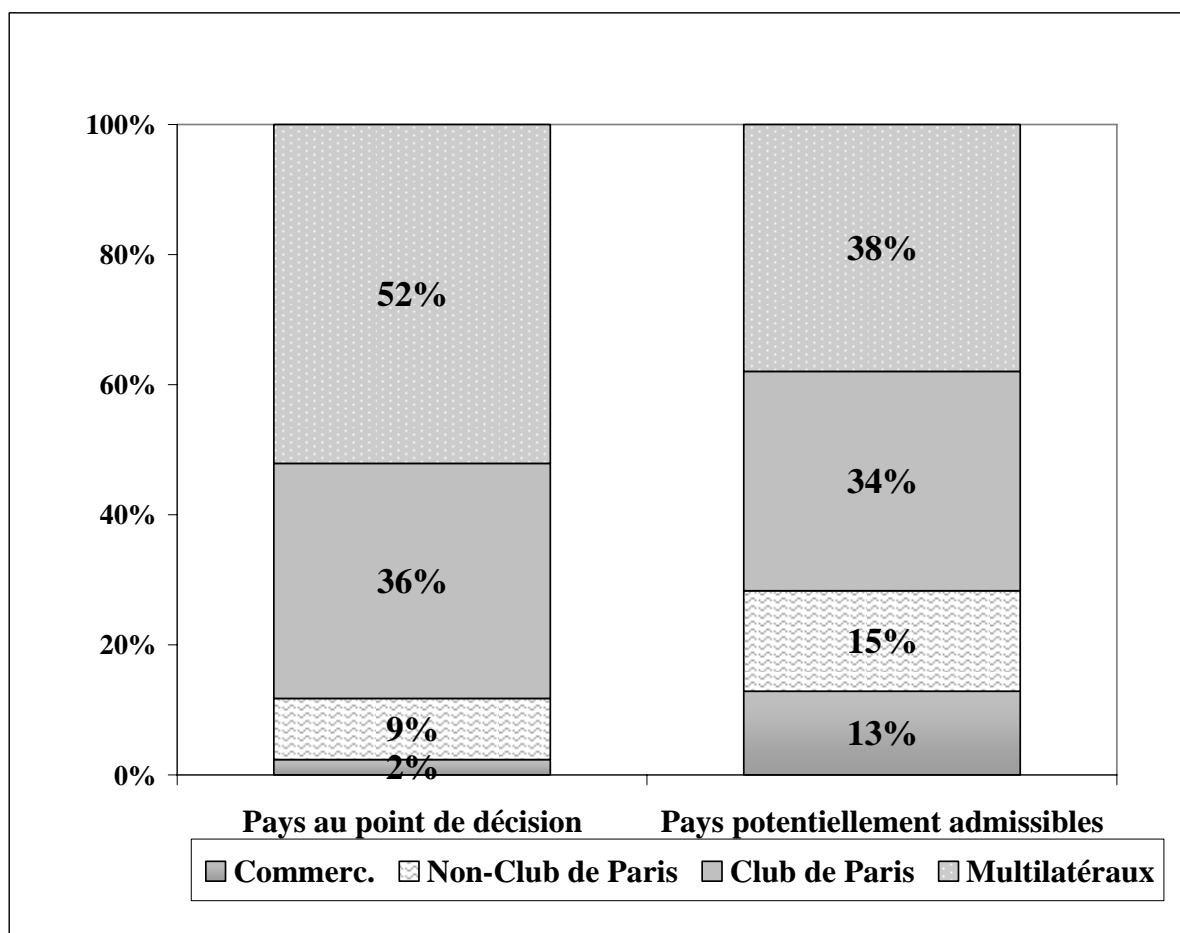
	Pays potentiellement admissibles  (15 pays)	Pays remplissant tous les critères  (8 pays)	Pays restants	
			Total (5 pays)	dont : Liberia, Somalie et Soudan
<b>Total coûts</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Club de Paris	8	3	5	5
Autres publics bilatéraux	4	0	3	3
Commerciaux	3	1	2	2
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Banque mondiale	3	1	2	1
FMI	2	0	2	2
Groupe BAfD	1	0	1	1
BAsD	1	0	0	0
Autres	2	0	1	1
Pour mémoire :				
En pourcentage du coût total	<b>100</b>	<b>31</b>	<b>69</b>	<b>68</b>

Sources : Autorités nationales ; créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Fonds de développement dans le monde et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

**32. Les engagements pris par les créanciers commerciaux dans les 13 pays qui satisfont au critère d'endettement sont sensiblement supérieurs à ceux qu'ils ont pris dans les 28 pays parvenus au point de décision.** Les créanciers commerciaux n'ont représenté que 2 % du coût de l'allègement de la dette des 28 pays passés au point de décision, alors que leur part de l'allègement de la dette des 13 pays potentiellement admissibles est estimée à 13 % (Figure 6). Il y a lieu de se préoccuper de la médiocrité des résultats obtenus par ces créanciers en matière d'allègement de dette et de leurs tentatives de récupération de leurs créances par des actions en justice.<sup>33</sup> La communauté internationale et les pays concernés devront trouver les moyens de mobiliser la participation de ces créanciers à l'initiative d'allègement de dette.

<sup>33</sup> Par exemple, Montrose Capital a acheté des titres de créance de certains des anciens créanciers commerciaux du Liberia. Cette société a intenté un procès à la Banque centrale du Liberia au sujet d'une créance et menace d'en faire de même pour une autre créance. Près de 10% de la dette extérieure de la République du Congo (900 millions de dollars), détenue par 12 créanciers, fait l'objet de poursuites judiciaires.

**Figure 6. Structure du coût estimatif de l'aide accordée au titre de l'Initiative PPTE aux 13 pays potentiellement admissibles**



Sources : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du développement dans le monde et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

### **B. Progrès dans la réalisation des conditions nécessaires à l'admissibilité à l'Initiative PPTE**

33. **Pour être admissibles à l'allégement de la dette, les pays doivent présenter un solide bilan et avoir mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté satisfaisante.**<sup>34</sup> Cinq des 13 pays qui pourraient être admissibles maintiennent le cap de leurs programmes macroéconomiques et ont des DSRP qui se trouvent à différents stades de préparation (Tableau 6). La République du Congo est sur la bonne voie en ce qui concerne son programme macroéconomique ; elle a terminé son DSRP intérimaire et pourrait passer au point de décision d'ici à la fin de 2005. La République kirghize et le Népal mettent en œuvre des programmes appuyés par la FRPC et ont terminé leurs DSRP complets. La République

<sup>34</sup> Une stratégie de réduction de la pauvreté satisfaisante pourrait revêtir la forme d'un DSRP intérimaire, d'un rapport sur l'état de préparation du DSRP, d'un DSRP ou d'un rapport d'activité annuel.

centrafricaine et Haïti bénéficient du mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit et préparent leurs DSRP et DSRP intérimaire, respectivement.

34. **La Côte d'Ivoire, le RDP Lao et le Togo ont subi des interruptions prolongées de leurs programmes appuyés par la FRPC.** La persistance du conflit intérieur ou des transitions incertaines après les conflits entravent la mise en œuvre efficace des politiques et le renforcement institutionnel en Côte d'Ivoire et au Togo. Les autorités des deux pays ont exprimé leur détermination à rechercher l'appui du FMI pour leurs programmes dès que la situation de la sécurité va se stabiliser. Au cours des échanges de vues précédents avec les services de la Banque et du FMI, les autorités laotiennes ont déclaré qu'elles n'étaient pas intéressées par l'Initiative PPTE.

35. **Les cinq pays restants (Comores, Érythrée, Liberia, Somalie et Soudan) n'ont pas de programmes appuyés par le FMI ou l'IDA depuis au moins huit ans.** Presque tous ces pays ont été touchés par des conflits et plusieurs d'entre eux accusent de gros arriérés de remboursement à l'égard de divers créanciers, ce qui complique la conception et la mise en œuvre de programmes viables d'ajustement des politiques et de réformes. Le règlement du problème des arriérés du Liberia, de la Somalie et du Soudan passe par une solution concertée au plan international. En dépit de ces difficultés, les Comores et le Soudan obtiennent des résultats macroéconomiques satisfaisants, sur lesquels pourraient en fin de compte reposer des programmes appuyés par le FMI et l'IDA.

## V. QUESTIONS A EXAMINER

**Admissibilité à l'Initiative PPTE renforcée.** Les Administrateurs approuvent-ils la démarche adoptée par les services des deux institutions pour identifier les pays potentiellement admissibles au bénéfice de l'Initiative PPTE renforcée ?

**Participation des créanciers.** Les Administrateurs ont-ils d'autres suggestions sur la manière de renforcer la participation des créanciers à l'Initiative PPTE renforcée ?



**Tableau 6. Progrès de la mise en œuvre dans les pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE**  
**Situation en août 2005**

Pays	Développements politiques	Situation des programmes d'ajustement et admissibilité à l'Initiative PPTE 1/
<b>Pays qui ont eu un programme économique d'ajustement et de réforme financé par le FMI depuis 1995</b>		
République centrafricaine	Les tensions politiques se sont apaisées après le second tour des élections présidentielles et parlementaires tenu le 8 mai. M. Bozizé, Président sortant a remporté les élections très disputées avec 65 % des voix. Malgré quelques problèmes de logistique et des accusations de fraude émises par certains partis politiques, la plupart des observateurs estiment que les problèmes rencontrés n'ont pas sensiblement affecté les résultats.	Le programme de la FRPC, approuvé en juillet 1998, a dérapé en 2001 après le premier examen et l'adoption du DSRP intérimaire par les Conseils de l'IDA et du FMI. Une aide d'urgence à la RCA en tant que pays sortant d'un conflit a été approuvée en juillet 2004. La préparation du DSRP complet a été retardée par l'instabilité politique et l'érosion de la capacité. La préparation a repris et le DSRP complet est prévu pour 2006. La RCA pourrait parvenir à son point de décision vers la fin de 2006. Elle a un stock considérable d'arriérés.
République du Congo	Un remaniement ministériel a eu lieu début 2005, mais la situation politique demeure stable.	En décembre 2004, le Conseil du FMI a approuvé un accord FRPC et la Banque mondiale a approuvé un crédit de redressement économique. Ces mesures ont été suivies d'un accord de rééchelonnement du Club de Paris visant à restructurer la dette extérieure de la République du Congo aux conditions de Naples. Le Conseil du FMI a terminé le premier examen au titre de l'accord FRPC le 1er août 2005. Sous réserve d'une bonne performance au titre du programme financé par la FRPC, la République du Congo pourrait atteindre son point de décision vers la fin de 2005. Les Conseils ont examiné en décembre 2004, un DSRP intérimaire et une note consultative conjointe des services des deux institutions. Un DSRP complet est prévu fin 2006.
Côte d'Ivoire	La situation sécuritaire et politique s'est encore plus dégradée depuis novembre 2004. La réactivation du processus de paix en décembre 2004 par le Président sud-africain Mbeki suscite un nouvel espoir d'une paix durable.	L'accord FRPC, approuvé en mars 1994, a expiré en 1997 avant le dernier examen. Un autre programme appuyé par la FRPC a été approuvé en mars 1998 et a dérapé en 1999. Aucun programme du FMI n'est actuellement en place. L'accord FRPC de 2002, qui est devenu inopérant peu de temps après son entrée en vigueur, a expiré en mars 2005. Si la situation sécuritaire et politique se normalisait, la reprise de l'intervention du FMI pourrait s'effectuer au titre du mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit. Des résultats satisfaisants dans ce cadre pourraient aboutir à un nouvel accord FRPC et l'accession éventuelle au point de décision de l'Initiative PPTE en 2006. Un DSRP intérimaire a été approuvé en mars 2002. L'éclatement du conflit a retardé l'achèvement d'un DSRP complet. Le pays a de gros arriérés de remboursement de sa dette extérieure.
Haiti	Des élections nationales sont prévues en octobre-novembre 2005, bien que les perspectives d'élections justes et sans risques demeurent incertaines.	Un programme appuyé par la FRPC a été approuvé en octobre 1996, mais il n'a jamais fait l'objet d'examen. En janvier 2005, le Conseil du FMI a approuvé une intervention au titre du mécanisme d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, suite aux résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme de surveillance de 2004. Les résultats obtenus au titre de l'aide d'urgence ont été satisfaisants dans l'ensemble. Les autorités et les services du FMI examinent un deuxième achat de l'aide d'urgence. Lorsqu'un gouvernement élu entrera en fonction, les autorités devraient demander un programme appuyé par la FRPC. Les autorités ont entamé les travaux relatifs au DSRP intérimaire.
République kirghize	Environnement politique stable.	Un nouvel accord FRPC a été approuvé en mars 2005 après l'achèvement satisfaisant de l'accord précédent qui avait été approuvé en décembre 2001. Un DSRP complet a été achevé et approuvé par les Conseils en février 2003 et le premier rapport d'activité annuel a été approuvé par les Conseils en juin 2004.
Népal	Le roi Gyanendra a pris le pouvoir en février 2005, les pourparlers de paix ne progressant pas de manière satisfaisante. La situation politique demeure difficile.	Un accord FRPC a été approuvé en novembre 2003 et le premier examen s'est terminé en octobre 2004. Un DSRP complet a été terminé et approuvé par les Conseils en novembre 2003.
Lao, RDP	Environnement politique stable.	L'accord FRPC, approuvé en juin 1993, a expiré en 1997, avant le dernier examen. Le troisième examen, au titre de l'accord FRPC, qui a été approuvé en avril 2001, s'est terminé en septembre 2003, mais la FRPC a expiré en avril 2005 avant de faire l'objet d'autres examens. Les Conseils ont examiné le DSRP complet en novembre 2004. Les autorités ont souligné que bien que le pays soit admissible au bénéfice de l'Initiative PPTE, elles ne tiennent pas à en profiter (comme il a été noté dans le rapport de novembre 2004 au titre de l'Article IV).
Togo	En avril 2005, Faure Gnassingbé a remporté les élections présidentielles après une période de troubles politiques, et un nouveau gouvernement a été formé fin juin.	L'accord FRPC, approuvé en septembre 1994, a dérapé en 1998. Le Togo n'a pas conclu d'autre accord avec le FMI depuis lors, mais les autorités tiennent à conclure un nouveau programme de surveillance. Des progrès satisfaisants dans le cadre de ce programme pourraient donner lieu à un éventuel nouvel accord FRPC. En novembre 2004, le Conseil des ministres a approuvé un DSRP intérimaire, qui n'a pas encore été présenté aux Conseils. Sous réserve de résultats au titre d'un programme appuyé par le FMI, le Togo pourrait atteindre son point de décision vers la fin de 2007.

Tableau 6 (suite et fin). Progrès de la mise en œuvre dans les pays potentiellement admissibles au bénéfice de l'Initiative PPTE

Situation en août 2005

Pays	Développements politiques	Situation des programmes d'ajustement et admissibilité à l'Initiative PPTE 1/
<b>Pays qui ont eu un programme économique d'ajustement et de réforme financé par le FMI depuis 1995</b>		
Comores	La situation politique s'est améliorée suite à la réconciliation nationale et le renforcement de la coopération entre les administrations de l'île. Le Parlement de l'Union examine la loi d'application pertinente sur la délimitation des responsabilités et le partage des revenus entre les administrations de l'île.	Les Comores n'ont pas eu d'accord avec le FMI depuis 1991. Les résultats ont été mitigés dans le cadre du programme de surveillance portant sur la période de juillet 2001 à juin 2002. Un programme de surveillance a été approuvé en février 2005. Un projet de DSRP intérimaire a été distribué aux fins de commentaires et devrait être publié dans un proche avenir.
Érythrée	L'Érythrée demeure en état de mobilisation en raison du différend relatif à la démarcation de la frontière avec l'Éthiopie. La situation actuelle de «ni paix ni guerre» pourrait durer indéfiniment.	L'Érythrée n'a jamais eu un accord du FMI. Un DSRP intérimaire a été achevé, mais les travaux ont été interrompus.
Liberia	Les guerres civiles intermittentes ont sapé la capacité à élaborer et exécuter des politiques. Un gouvernement de transition fonctionnant sur la base d'une formule de partage du pouvoir est entré en fonction fin 2003 et les élections devraient se tenir en octobre 2005. La situation sécuritaire s'est améliorée, mais est toujours considérée imprévisible.	La quasi-totalité des dettes accusent des arriérés. Des paiements mensuels symboliques au FMI ont repris début 2004 et devraient reprendre pour les autres organismes multilatéraux dans le cadre du nouvel exercice budgétaire. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de transition, la coopération avec le FMI sur les politiques et les paiements s'est consolidée dans l'ensemble. Toutefois, le rythme des réformes a ralenti depuis quelque temps. Les autorités sont intéressées par un programme de surveillance au titre duquel elles pourraient obtenir les résultats nécessaires pour obtenir la levée des mesures de redressement prises par le FMI à l'encontre du Liberia et le règlement éventuel du problème de surendettement. Cependant, des résultats suffisamment solides pour prétendre à un programme de surveillance pourraient ne pas s'obtenir avant le début de 2006. Le Liberia pourrait atteindre son point de décision vers le milieu de 2007 après avoir atteint les objectifs du programme de surveillance et affiché des résultats satisfaisants en matière de mise en œuvre des politiques au titre d'un programme appuyé par le FMI. Le Liberia n'a pas
Somalie	Au début 2004, un accord a été conclu en vue de définir la structure et la composition du futur gouvernement. Il s'agit de la phase finale du processus de paix lancé en octobre 2002. Un parlement de transition a été inauguré en août 2004, et un gouvernement a été formé en janvier 2005. Le gouvernement fédéral de transition cherche maintenant à regagner la Somalie à partir de sa base actuelle située au Kenya.	Le gouvernement fédéral de transition a pris les premiers contacts avec le FMI, mais son statut au sein de la communauté internationale n'est pas clair et la question des arriérés n'a pas encore été examinée. Pas de processus de DSRP en cours. La Banque mondiale intervient en Somalie au titre du LICUS. Le pays accuse des arriérés substantiels de remboursement de sa dette extérieure.
Soudan	Le gouvernement et le Mouvement de libération du peuple du Soudan prennent des mesures en vue de mettre en œuvre le récent accord de paix, y compris l'adoption d'une nouvelle constitution et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Toutefois, les progrès enregistrés dans le règlement du conflit du Darfour sont lents. Lors d'une conférence de bailleurs de fonds tenue récemment à Oslo, les délégations ont annoncé des contributions totalisant 1,9 milliard de dollars au titre de l'aide au développement du Soudan au cours des trois prochaines années. Une partie de cette aide sera subordonnée aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix et le règlement de la situation au Darfour	La dette extérieure du Soudan est assez importante et en majeure partie en arriéré de remboursement. Le rétablissement de la viabilité extérieure du pays passe un large soutien international et des mesures exceptionnelles d'allègement de dette, y compris au titre de l'Initiative PPTE. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de surveillance de 2004 ont été satisfaisants, et un nouveau programme de surveillance a été présenté au Conseil en avril 2005. Un DSRP intérimaire est en cours de préparation. Un programme d'accumulation de droits pourrait être mis en place dès que des assurances de financement appropriées seront obtenues. Des assurances de financement sont nécessaires pour éponger environ 1,5 milliard de dollars d'arriérés dus au FMI.

Source: Documents par pays du FMI

1/ Vise l'Initiative PPTE renforcée.

**Annexe I : Initiative PPTE renforcée : Notes sur l'état de mise en œuvre par les pays  
État de mise en œuvre par les PPTE en période intérimaire  
(Au 31 juillet 2005)**

**Burundi**

**Situation du DSRP :** Un DSRP intérimaire a été terminé en novembre 2003 et publié en janvier 2004. Le DSRP définitif a été retardé en raison des difficultés rencontrées par les consultations dans certaines provinces où se posent encore des problèmes de sécurité. Le DSRP a tiré parti d'un programme d'étude diagnostic de l'intégration au commerce, qui a été exécuté en 2003. Il est prévu à présent de finaliser le DSRP d'ici à la fin de 2005. Une note consultative conjointe des services de la Banque et du FMI concernant le rapport sur l'état de préparation du DSRP a été établie en juillet 2005. Les dépenses budgétaires sociales ont été maintenues entre 6 et 7 % du PIB en 2003-2004 et devraient rester dans la même fourchette en 2005.

**Résultats au plan des politiques :** Le Burundi a obtenu des résultats satisfaisants dans la mise en œuvre de programmes appuyés au titre de la Politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit (2002-2003) et de la FRPC (2004-2005). Le deuxième examen au titre de la FRPC s'est achevé en juillet 2005. Dans le programme de 2005 figurent d'importantes mesures structurelles pour renforcer la gestion des finances publiques et appuyer la reprise des investissements du secteur privé, y compris la privatisation dans les secteurs de production. Les évolutions macroéconomiques jusqu'au début de 2005 ont été dans l'ensemble en phase avec les objectifs du programme, bien que l'inflation ait été supérieure aux prévisions. La réussite de la transition politique vers un gouvernement élu a consolidé les perspectives d'une reprise économique soutenue. Suite au référendum réussi sur la nouvelle constitution au début de 2005, les élections législatives ont eu lieu début juillet et le nouveau président doit être élu par le parlement à la fin du mois d'août.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Les mesures de politique ont été convenues avec le gouvernement dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, de la gouvernance, de la démobilisation, des réformes structurelles, des principaux secteurs sociaux (santé et éducation), et de la gestion de la dette.

**Points de décision et d'achèvement :** Le Burundi a atteint le point de décision en août 2005. Il accédera au point d'achèvement après avoir satisfait aux critères d'accession au point d'achèvement flottant, y compris au moins une année de mise en œuvre satisfaisante du DSRP (fin 2006 au plus tôt).

**Participation des créanciers :** Au point de décision, le Burundi a reçu des assurances de financement au titre de l'allègement PPTE de créanciers détenant 84 % environ de sa dette. Une aide intérimaire lui sera fournie par la BAfD, la Banque mondiale, le FMI et les créanciers membres du Club de Paris. Avant le point de décision, le Burundi avait convenu d'éponger ses arriérés de dette à l'égard de la BAfD et de l'Union européenne et de rééchelonner la dette à l'égard de la BADEA. Il finalise les pourparlers avec le Fonds de l'OPEP en vue de reprendre un programme de liquidation des arriérés convenu auparavant. Le Club de Paris avait déjà accordé un rééchelonnement aux conditions de Naples en mars

2004. Le Burundi déploie également des efforts considérables pour normaliser les relations avec les autres créanciers.

## **Cameroun**

**Situation du DSRP :** Le Gouvernement camerounais a approuvé le DSRP en avril 2003. Les Conseils du FMI et de la Banque mondiale ont examiné le DSRP en juillet 2003 et conclu qu'il offrait un cadre satisfaisant pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté des autorités camerounaises. Celles-ci ont préparé le premier rapport d'activité annuel (portant sur la période d'avril 2003 à mars 2004) sur la mise en œuvre du DSRP et l'ont présenté au FMI et à la Banque mondiale en juillet 2004. Les services des deux institutions ont examiné le premier rapport d'activité annuel dans une note consultative conjointe adressée aux Conseils pour information en mai 2005. Les autorités camerounaises ont l'intention de préparer, d'ici fin septembre 2005, le prochain rapport d'activité annuel (portant sur la période d'avril 2004 à mars 2005).

**Résultats au plan des politiques :** Un accord FRPC a expiré à la fin de 2004 après le dérapage du programme imputable à la de la dégradation des finances publiques qui menaçait de compromettre les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté. Quelques progrès ont été enregistrés ces dernières années : les obstacles de longue date à la croissance du secteur privé ont été éliminés, qu'il s'agisse de l'insuffisance des investissements dans les infrastructures et le capital humain, de la médiocrité de la prestation de services par les entreprises d'État et d'un climat d'investissement masqué par une gouvernance médiocre. Pour régler ces problèmes, les autorités obtiennent des résultats satisfaisants dans la mise en œuvre des politiques, au titre d'un programme de surveillance pour 2005, et ont l'intention de demander au FMI un nouveau programme appuyé par la FRPC. L'application du programme suivi par le FMI au cours du premier trimestre de 2005 a été encourageante, notamment dans le domaine de l'exécution du budget et du point de vue de l'amélioration de la transparence. Au plan des réformes structurelles, les résultats ont été contrastés.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Des progrès ont été enregistrés pour ce qui est des critères d'accession au point d'achèvement dans les secteurs sociaux (notamment l'éducation et la santé) et de la lutte contre le VIH/SIDA. Au nombre d'autres résultats figurent la conclusion satisfaisante de la CAS III à la fin de mars 2004. Ce programme porte sur des réformes dans les domaines de la foresterie, des transports, du secteur financier et de la privatisation. Les améliorations de la gouvernance ont été moins satisfaisantes : l'établissement de rapports budgétaires doit encore être améliorée, la Cour des comptes doit devenir opérationnelle d'ici à la fin de 2005, mais le Conseil constitutionnel a été de nouveau retardé, la réforme du système judiciaire se poursuit et s'accompagne de certaines améliorations. La mise en œuvre de la réforme de la passation des marchés publics rencontre encore quelques difficultés. Les autorités ont mis en place un système intégré de gestion des finances publiques, qui a permis d'améliorer la gestion des dépenses publiques mais qui doit encore être complété et intégré pleinement aux procédures budgétaires normales.

**Points de décision et d'achèvement :** Le Cameroun est passé à son point de décision en octobre 2000. Il pourrait atteindre le point d'achèvement en 2006 s'il satisfait à tous les critères d'accès restants, y compris l'application satisfaisante d'un nouveau programme appuyé par la FRPC.

**Participation des créanciers :** Le Cameroun a reçu des assurances de financement concernant l'allègement de la totalité de sa dette PPTE des créanciers publics détenant plus de 98 % de sa dette. Près de 79 % de la dette commerciale admissible a été amortie à la fin du mois d'août 2003 au titre du mécanisme de réduction de la dette des pays exclusivement IDA administré par la Banque mondiale. Certains des créanciers commerciaux qui n'avaient pas participé à l'opération de rachat ont cédé une partie de leurs créances à des fonds voutour. Une aide intérimaire PPTE a été fournie par la BAfD, la Banque mondiale, la Commission européenne, les créanciers membres du Club de Paris et le FMI. L'aide intérimaire de l'IDA et de la BAfD a pris fin en mars 2003 et en octobre 2003, respectivement, le Cameroun ayant atteint les limites cumulées. En juin 2004, il a signé avec le Fonds de l'OPEP un accord sur l'octroi d'une aide intérimaire. Dans le cas des créanciers membres du Club de Paris, il a signé un accord d'annulation partielle de dette avec la Chine, et avec le Koweït un accord de rééchelonnement de l'encours de la dette aux conditions de l'APD. L'Arabie saoudite a indiqué qu'elle était disposée à accorder un allègement de dette PPTE.

## Tchad

**Situation du DSRP :** Le DSRP a été achevé en juin 2003 et les Conseils des deux institutions l'ont examiné en novembre de la même année. La stratégie met en évidence la nécessité d'une croissance robuste et soutenue du secteur non pétrolier, de l'amélioration du capital humain, du relèvement des conditions de vie des groupes vulnérables et de la préservation de l'environnement. Les autorités ont terminé leur premier rapport annuel sur la mise en œuvre du DSRP en décembre 2004. Ce rapport d'activité et la note consultative conjointe ont été distribués aux Conseils des deux institutions en juin 2005. Le rapport porte sur la période au cours de laquelle le Tchad est devenu producteur de pétrole. La production a commencé à la fin de 2003 et les recettes pétrolières ont été inscrites au budget en juillet 2004. Les progrès de l'application de la stratégie sont limités, ce qui se traduit par des retards dans la mise en place des mécanismes de consultation et de suivi et des lacunes dans l'exécution du budget.

**Résultats au plan des politiques :** Un accord FRPC a été approuvé en janvier 2000 et prorogé à janvier 2004 suite à l'achèvement du cinquième examen en juillet 2003. Le dernier examen n'a pas été mené à bien en raison de la médiocrité des résultats globaux obtenus dans le cadre du programme, en particulier dans le domaine de la gestion des finances publiques. En février 2005, les Conseils ont approuvé un accord FRPC de remplacement. En 2004, l'augmentation de la production de pétrole a fait grimper le PIB réel de 31%. Toutefois, dans le secteur non pétrolier, la croissance a été limitée à 1,9 %, en raison de la faible pluviométrie et d'une invasion de criquets pèlerins. L'inflation est restée modérée. Les résultats de la gestion des finances publiques ont été contrastés en 2004. L'exécution du budget a été entravée par un déficit des recettes non pétrolières, la réception tardive des recettes pétrolières, et un déficit notable des flux d'aide budgétaire. En dépit des réductions de

dépenses, l'État a accumulé les arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Il prépare actuellement un plan visant à éponger les arriérés.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Les progrès ont été inégaux dans les domaines de la gouvernance, de la santé (le VIH/SIDA notamment), de l'éducation, des infrastructures de base et du développement rural. Il n'empêche que le Tchad a déjà satisfait à la plupart des critères dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures de base, des transports et de l'eau.

**Points de décision et d'achèvement :** Le Tchad est passé au point de décision en mai 2001 et devrait atteindre le point d'achèvement au premier semestre de 2006.

**Participation des créanciers :** Le Tchad a reçu des promesses d'allègement de la dette PPTE de créanciers détenant 93 % de sa dette au point de décision. La plupart des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, à l'exception du Koweït, n'ont pas encore indiqué qu'ils accorderont un allègement de la dette PPTE, mais pourraient le faire après que le Tchad soit parvenu au point d'achèvement. Celui-ci a reçu en 2003 une aide PPTE intérimaire de la BAfD, de la Banque mondiale, de la Commission européenne, du FMI, du Fonds de l'OPEP et des créanciers membres du Club de Paris. L'allègement intérimaire accordé par la BAfD a cessé à la fin de 2004, mais sera rétabli à partir de juillet 2005. L'aide intérimaire du Club de Paris a été prorogée jusqu'en septembre 2005 au titre de l'accord FRPC. La Banque islamique de développement a commencé à fournir sa part d'allègement de dette en rééchelonnant la dette concessionnelle en janvier 2005. La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a accordé une aide intérimaire sous forme de rééchelonnement des arriérés de la dette concessionnelle après le point de décision.

### **République démocratique du Congo**

**Situation du DSRP :** La préparation du DSRP définitif devrait s'achever vers la fin de 2005. Un premier projet a été communiqué en mars 2005 aux partenaires de développement et à la société civile. La version définitive intégrera les résultats des enquêtes sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages.

**Résultats au plan des politiques :** Un accord FRPC a été approuvé en juillet 2002. Le cinquième examen et les consultations au titre de l'article IV devraient s'achever en août 2005. Jusqu'au milieu de 2004, les résultats obtenus au titre du programme étaient satisfaisants, se traduisant par une croissance généralisée et une inflation modérée. La croissance du PIB réel en 2004 est estimée à 6,8 %, contre une prévision de 6 %. Toutefois, au cours du second semestre de l'année dernière, des dépenses publiques financées par la création de monnaie au profit de la sécurité et des institutions politiques ont entraîné une dépréciation du franc congolais et une augmentation de l'inflation. En outre, les retards subis dans le processus de transition politique se sont soldés par des tensions politiques et sociales entraînant une situation qui compromet la stabilité macroéconomique. Pour rétablir et préserver la stabilité macro-économique, les autorités ont pris des mesures budgétaires et monétaires qui commencent à avoir une incidence positive. Au nombre des enjeux au plan des politiques auxquels les autorités doivent faire face figurent l'achèvement du processus de transition politique, la mise en œuvre du programme de démobilisation, désarmement et

réintégration, la création d'une armée intégrée et la poursuite de la restructuration de l'économie.

**Critères sociaux et structurels d'accèsion au point d'achèvement :** Le Congo a pris les mesures nécessaires pour satisfaire aux critères d'accèsion au point d'achèvement et des progrès satisfaisants ont été réalisés dans les domaines de la gestion des dépenses et de la dette publiques, de la gouvernance et de la prestation des services. L'élaboration des stratégies sectorielles se poursuit de manière satisfaisante. Les autorités ont institué un cadre de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté. En 2005, elles consacreront des ressources PPTTE à hauteur de 0,2 % du PIB au financement des dépenses de fonctionnement des établissements de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique, et elles ont mis en place des mécanismes pour suivre l'utilisation de ces ressources.

**Points de décision et d'achèvement :** La République démocratique du Congo est passée au point de décision en juillet 2003 et devrait atteindre le point d'achèvement au début de 2007.

**Participation des créanciers :** La République démocratique du Congo a reçu des assurances concernant l'allègement de la dette PPTTE de créanciers détenant 93 % de sa dette au point de décision en 2003. Divers créanciers multilatéraux (BAfD, Banque mondiale et FMI) ont accordé une aide intérimaire sous la réforme d'un rééchelonnement des arriérés. En novembre 2003, les créanciers membres du Club de Paris ont décidé d'un allègement de dette aux conditions de Cologne. Seuls les États-Unis n'ont pas encore mis cet accord en vigueur. Un créancier membre du Club de Paris, en l'occurrence la Suisse, a déjà annulé intégralement ses créances sur la République démocratique du Congo, et sept autres ont indiqué qu'ils étaient disposés à lui emboîter le pas au point d'achèvement. En outre, quatre créanciers ont permis la suspension du service de la dette pendant la période intérimaire. Pour ce qui est des créanciers non membres du Club de Paris, les autorités ont signé 13 accords bilatéraux avec des créanciers commerciaux (représentant environ 40 % de la dette commerciale).

## Gambie

**Situation du DSRP :** Un DSRP définitif a été achevé en avril 2002 et présenté aux Conseils de la Banque mondiale et du FMI en juillet 2002. Le DSRP vise essentiellement à promouvoir la stabilité macroéconomique, la croissance et l'emploi ; à améliorer la prestation des services sociaux et renforcer les programmes multisectoriels afin de réduire les inégalités des sexes, la prévalence du VIH/SIDA et la dégradation de l'environnement. Depuis 2000, les dépenses de réduction de la pauvreté inscrites au budget sont égales ou supérieures à 5 % du PIB, et devraient rester à ce niveau au cours des prochaines années. Le premier rapport d'activité annuel sur le DSRP a été élaboré en décembre 2004 et la note consultative conjointe en avril 2005.

**Résultats au plan des politiques :** L'accord FRPC, approuvé en juillet 2002, a pris fin en raison des dérapages de la politique budgétaire et monétaire, ainsi de la communication d'informations inexacts et des questions de gouvernance. Une mission d'évaluation de la sauvegarde financière en novembre 2003 a conclu que les ressources du FMI étaient exposées à des risques élevés et a recommandé, entre autres choses, un audit spécial des

opérations en devises à la banque centrale. Les derniers rapports d'audit ont été présentés au FMI en mai 2005. L'audit spécial des opérations sur devises a confirmé entre autres constatations qu'il y avait eu d'importants retraits de devises sur les réserves de la banque centrale au profit de particuliers qui n'étaient pas détenteurs de dépôts et que des avances avaient été accordées à l'État en violation de la loi fondamentale de la banque centrale. Les autorités mettent en œuvre un plan d'action visant à renforcer le contrôle interne de la banque centrale. Ce plan d'action intègre toutes les recommandations formulées par l'étude du FMI sur les mesures de sauvegarde terminée en février 2004. Le débat au Conseil dans le cadre des consultations de l'article IV pour 2005 a eu lieu en juillet 2005. Les résultats macroéconomiques se sont renforcés au cours des 18 derniers mois en réaction à de solides mesures financières, bien que certains dérapages se soient produits au premier trimestre de 2005, essentiellement du fait de dépenses non prévues au budget de trois quarts de 1 % du PIB.

**Critères sociaux et structurels d'accèsion au point d'achèvement :** Des retards ont été enregistrés dans le suivi de l'utilisation des montants de l'allègement PPTE et la promotion du développement du secteur privé. Un organisme de réglementation multisectoriel (Public Utilities Regulatory Agency) a été mis en place, mais n'a pas été convenablement doté en personnel. Les efforts de privatisation des actifs de Gambia Groundnut Corporation (GGC) – un critère d'accèsion au point d'achèvement – continuent de marquer le pas. Un autre obstacle au respect de cette condition est la décision du gouvernement d'autoriser une entreprise parapublique monopoliste, Gambian Agricultural Marketing Corporation (GAMCO), à commercialiser et à traiter les arachides. L'application du DSRP et la restructuration de la Direction centrale de statistique ont subi des retards importants et les augmentations prévues des crédits du budget de fonctionnement pour les soins de santé primaires et secondaires ne se sont pas concrétisées.

**Points de décision et d'achèvement :** La Gambie a accédé au point de décision en décembre 2000. Elle pourrait atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée au début de 2007, à condition d'obtenir, pendant au moins 6 mois, des résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme financé par la FRPC.

**Participation des créanciers :** Les créanciers détenant environ 81 % de la dette de la Gambie ont décidé d'accorder un allègement de la dette PPTE. Les créanciers membres du Club de Paris ont décidé en janvier 2003 de l'octroi d'une aide intérimaire aux conditions de Cologne. La deuxième tranche annuelle du rééchelonnement (juillet 2003 – juillet 2004) n'a toutefois pas été accordée parce que le premier examen de la FRPC n'a pas été mené à bien. Une aide intérimaire PPTE a été fournie par la BAfD, la Banque mondiale, la BID, la Commission européenne, le FMI et le Fonds de l'OPEP. L'aide intérimaire du FMI a été suspendue en décembre 2003. Celle de la Banque mondiale a pris fin en mars 2005, la Gambie ayant atteint la limite cumulée de l'aide intérimaire. L'aide intérimaire de la BAfD a également été épuisée en octobre 2003. La Chine, le Koweït, la Libye et la province chinoise de Taiwan, représentant quelque 19 % de l'allègement PPTE, n'ont pas encore signé d'accords d'allègement de dette mais pourraient le faire après le point d'achèvement.



## Guinée

**Situation du DSRP :** Un DSRP définitif a été achevé en janvier 2002 et les Conseils du FMI et de la Banque mondiale l'ont approuvé en juillet de la même année. En 2003, les autorités ont organisé des consultations régionales en vue d'actualiser le DSRP définitif. Les consultations ont permis d'établir que, si la stratégie telle que définie dans le DSRP était appropriée, certaines régions rencontraient des difficultés particulières liées à la pauvreté et découlant de leur situation géographique et de leur potentiel de ressources. Des stratégies régionales de réduction de la pauvreté ont été finalisées en décembre 2003. Le premier rapport d'activité annuel et l'évaluation conjointe des services des deux institutions, examinés par les Conseils en août 2004, mettaient en évidence les difficultés rencontrées par les autorités au cours des deux premières années de mise en œuvre du DSRP. Au nombre de ces difficultés figurent les lacunes institutionnelles, en particulier au niveau local, la faiblesse des recettes publiques, le niveau élevé des dépenses imputable aux problèmes de sécurité aux frontières avec les pays voisins, et le faible niveau de l'investissement intérieur. Le deuxième rapport d'activité, en cours de préparation, devrait s'achever en août 2005.

**Résultats au plan des politiques :** Un accord FRPC a été approuvé en mai 2001. Après l'achèvement en juillet du premier examen du programme financé par la FRPC, le programme a dérapé en décembre 2002, en grande partie du fait de dépassements de budget dans des secteurs non prioritaires et de financements bancaires excessifs. Des négociations sur un programme suivi par le FMI ont commencé en janvier 2003 mais n'ont pu être menées à terme parce que les politiques budgétaires et monétaires expansionnistes se sont poursuivies tout au long de l'année et au premier trimestre de 2004. Depuis la nomination d'un nouveau Premier ministre en décembre 2004, les autorités ont fait preuve d'une nouvelle détermination à régler le problème des déséquilibres macroéconomiques. Elles ont adopté des politiques budgétaires et monétaires plus rigoureuses, libéralisé le régime de change et s'attachent à restructurer les entreprises publiques de distribution. Un programme suivi par le FMI portant sur la période d'avril 2005 à mars 2006 a commencé fin mai 2005. Le programme appuie l'action des autorités visant à rétablir la stabilité macroéconomique et à obtenir, en matière de mise en œuvre des politiques, des résultats satisfaisants qui pourraient servir de base à un nouvel accord FRPC. Le programme prévoit aussi des réformes structurelles conçues pour appuyer les efforts de stabilisation.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Malgré quelques retards, la Guinée est bien partie pour satisfaire aux critères d'accession au point d'achèvement pour ce qui est de la gouvernance, du cadre réglementaire pour les institutions de microfinancement, de la santé et de l'éducation.

**Points de décision et d'achèvement :** La Guinée est passée au point de décision en décembre 2000 et pourrait atteindre le point d'achèvement au dernier trimestre de 2006 au plus tôt, en supposant notamment que les résultats au titre du programme suivi par le FMI donnent lieu à un accord FRPC qui est mis en œuvre de manière satisfaisante.

**Participation des créanciers :** Les créanciers de la Guinée qui détiennent 85 % de sa dette lui ont donné l'assurance qu'ils allégeraient celle-ci au point de décision. La BAfD, la Banque mondiale, la Commission européenne, le FMI et les créanciers membres du Club de

Paris ont commencé à accorder une aide intérimaire en 2001. Toutefois, en raison de la médiocrité des résultats obtenus dans le cadre du programme financé par la FRPC, les membres du Club de Paris et le FMI ont suspendu en 2003 l'aide PPTE intérimaire. La BAfD leur a emboîté le pas en 2003, la Guinée ayant atteint sa limite cumulée. Parmi les créanciers non membres du Club de Paris, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Koweït et le Maroc ont manifesté l'intention d'accorder un allègement PPTE. Les autres—Bulgarie, Chine, Corée du Nord, Irak, Libye, Roumanie et Thaïlande—n'ont pas encore décidé d'accorder un allègement, mais pourraient le faire après le point d'achèvement.

### **Guinée-Bissau**

**Situation du DSRP :** L'instabilité politique qui a suivi le coup d'État de 2003 et les contraintes de capacité ont retardé la préparation du DSRP définitif. Entre temps, la situation politique s'est considérablement améliorée et les élections présidentielles se sont tenues en juillet 2005. En juin 2004, un projet de DSRP a fait l'objet d'échanges de vues informels entre les services de la Banque mondiale et du FMI et les représentants de la communauté des bailleurs de fonds. Un projet de DSRP révisé devrait être présenté aux fins d'échanges de vues participatifs largement ouverts au troisième trimestre de 2005. Un document final reflétant un consensus national devrait être prêt d'ici à la fin de 2005.

**Résultats au plan des politiques :** Le programme FRPC a été interrompu immédiatement après son approbation à la fin de 2000 pour différentes raisons : dérapages de la politique budgétaire liés à de grosses dépenses militaires, augmentations de la masse salariale et ingérence politique dans la gestion des finances publiques. L'absence d'attachement aux mesures de réforme et d'ajustement dans le cadre de la stratégie post-conflit s'est traduite par un fléchissement de l'activité économique et l'accroissement des déficits budgétaires. Le gouvernement de transition a adopté un plan de gestion économique d'urgence pour 2004, qui n'a pas été intégralement mis en œuvre. En mars 2005, il a entamé un programme suivi par les services du FMI, portant sur la période d'avril à décembre 2005. Ce programme vise essentiellement à stabiliser la situation des finances publiques et à éviter de nouveaux arriérés, à promouvoir la croissance économique en reconstruisant les infrastructures et en éliminant la réglementation excessive et à promouvoir la stabilité politique par l'amélioration de la gouvernance.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** La Guinée-Bissau met du temps à satisfaire aux critères d'accession au point d'achèvement dans les domaines de l'éducation et de la gouvernance. Quelques progrès ont été relevés dans le secteur de la santé. La gestion des dépenses publiques demeure un sujet de préoccupation majeur. Le gouvernement de transition a pris un certain nombre de mesures pour rétablir le contrôle budgétaire, en matière de responsabilité fiscale et d'exemptions fiscales, et mettre en place un Comité du trésor pour veiller à ce que les dépenses se limitent aux ressources disponibles. Le programme de démobilisation a enregistré des progrès notables et devrait être mené à bonne fin en 2005.

**Points de décision et d'achèvement :** La Guinée-Bissau est passée au point de décision en décembre 2000. Elle aura cependant du mal à terminer son DSRP et à obtenir des résultats

satisfaisants pour pouvoir parvenir au point d'achèvement. Aussi est-il peu probable qu'elle y parvienne avant 2007.

**Participation des créanciers :** Les créanciers détenant plus de 81% de la dette de la Guinée-Bissau au point de décision ont décidé d'alléger sa dette PPTE. La BAfD, la Banque mondiale, la Commission européenne, le FMI, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et les créanciers membres du Club de Paris ont décidé de lui accorder une aide intérimaire. La Chine et Cuba ont annulé leurs créances. Des accords de rééchelonnement des arriérés ont été conclus avec un certain nombre de créanciers multilatéraux, mais en raison de la persistance de problèmes politiques et économiques, ils n'ont en majeure partie pas été mis en œuvre. La Guinée-Bissau n'ayant pas affiché un bilan satisfaisant dans l'application du programme FRPC, l'aide intérimaire du FMI a été interrompue après un an, à la fin de 2001, et en janvier 2003 les créanciers membres du Club de Paris ont déclaré nuls et nonavenus les accords de rééchelonnement de 2002 et 2003. Les seuls créanciers qui accordent actuellement un allègement intérimaire de dette à la Guinée-Bissau sont la BAfD et la Banque mondiale. Parmi les créanciers non membres du Club de Paris, seul le Koweït a décidé d'alléger sa dette. L'Algérie, l'Angola, les Émirats arabes unis, le Pakistan et la Province chinoise de Taiwan n'ont pas encore décidé d'en faire de même, alors que les négociations n'ont pas commencé avec l'Arabie saoudite. Le gouvernement s'est engagé, au titre du programme suivi par le FMI, à régulariser ses relations avec ces créanciers.

### Malawi

**Situation du DSRP :** En octobre 2003, les Conseils ont examiné le premier rapport d'activité annuel et le rapport d'évaluation conjointe et ont indiqué que la mise en œuvre du DSRP du Malawi laissait à désirer. Le deuxième rapport d'activité annuel et le rapport d'évaluation conjointe (portant sur la période de juillet 2003 à juin 2004) ont été présentés aux Conseils au milieu de 2005 et faisaient valoir qu'il fallait accorder une attention particulière à l'application du DSRP du Malawi, dans les domaines du suivi et de l'évaluation, afin d'en faire un processus axé sur les résultats. En outre, la part des ressources consacrées aux activités favorables aux pauvres était nettement inférieure aux prévisions du DSRP. La condition d'une mise en œuvre satisfaisante du DSRP en un an ne pourrait être satisfaite que vers la fin de 2005 au plus tôt.

**Résultats au plan des politiques :** Un accord FRPC a été approuvé en décembre 2000 et a expiré en 2004, après un seul examen en 2003. Les autorités ont par la suite demandé un programme suivi par le FMI de 12 mois, à partir de juin 2004, pour permettre de stabiliser l'économie et afficher un bilan satisfaisant en vue d'un nouvel accord FRPC. Les résultats obtenus jusqu'à la fin de mars 2005 ont été satisfaisants. La croissance du PIB réel s'est accélérée, de moins de 4 % en 2003 à 4,5 % en 2004 et l'inflation fondamentale (hors produits alimentaires) est tombée à 13,25 % à la fin de 2004, contre plus de 20 % à la fin de 2003. Des progrès ont été enregistrés dans la gestion des dépenses et le gouvernement a mis en œuvre des réformes structurelles délicates dans le cadre du Crédit d'ajustement social de la Banque mondiale. Les échanges de vues sur un nouvel accord FRPC ont commencé au début de 2005 et le Conseil l'a approuvé en août 2005.

**Critères sociaux et structurels d'accèsion au point d'achèvement :** Le Malawi est bien parti pour satisfaire aux critères d'accèsion au point d'achèvement dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des dépenses publiques, de l'éducation et de la santé. Il y a lieu de faire plus de progrès dans les domaines de la réforme foncière, de la mise en œuvre du système de gestion financière intégré, de la passation des marchés et de la distribution de médicaments, ainsi que dans celui de la formation des enseignants, des installations d'administration scolaire et de la rationalisation de la protection sociale.

**Points de décision et d'achèvement :** Le Malawi est passé au point de décision en décembre 2000. Il pourrait atteindre le point d'achèvement au premier semestre de 2006, à condition que i) le programme FRPC maintienne le cap ; ii) le pays enregistre une année de résultats satisfaisants dans la mise en œuvre du DSRP ; et iii) les conditions restantes de l'accèsion au point d'achèvement soient remplies.

**Participation des créanciers :** Le Malawi a bénéficié d'un allégement intérimaire de dette au titre de l'Initiative PPTTE renforcée de la part de la BAfD, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du FMI. L'allégement intérimaire du FMI reprendra après l'approbation d'un nouveau programme FRPC par son Conseil. La BAfD a mis un terme à son aide intérimaire à la fin de 2003, mais la reprendra en juillet 2005. D'autres créanciers commenceront à accorder un allégement au point d'achèvement. L'accord de rééchelonnement avec les créanciers du Club de Paris a expiré à la fin de 2004 et, dans le cadre du programme suivi par le FMI, le Malawi a accumulé des arriérés auprès de ces créanciers. Une fois un nouvel accord FRPC approuvé, les autorités ont l'intention de demander une prolongation de la période de consolidation et la communication des procès-verbaux approuvés du Club de Paris de 2001. Dans le cas des créanciers non membres du Club de Paris, l'Afrique du Sud a annulé la dette du Malawi, mais aucun accord n'a été conclu avec la Province chinoise de Taiwan.

### **São Tomé et Príncipe**

**Situation du DSRP :** Le gouvernement a adopté en décembre 2002 un DSRP définitif qui a été présenté à la Banque mondiale et au FMI au début de 2005. Le Conseil de la Banque mondiale l'a examiné en avril 2005. Le Conseil du FMI a examiné le DSRP ainsi qu'un nouvel accord FRPC le 1<sup>er</sup> août 2005. Le premier rapport d'activité annuel devrait donc être attendu vers le milieu de 2006. Le DSRP repose sur cinq axes consistant à : i) reformer les institutions publiques, renforcer les capacités et promouvoir la bonne gouvernance ; ii) favoriser la croissance ; iii) créer les possibilités d'amélioration et de diversification du revenu des pauvres ; iv) valoriser le capital humain et faciliter l'accès aux services sociaux de base ; et v) adopter des mécanismes pour suivre, évaluer et mettre à jour la stratégie.

**Résultats au plan des politiques :** L'accord FRPC approuvé en avril 2000 a pris fin en 2001 suite aux dérapages des réformes budgétaires et structurelles, aggravés par les préoccupations liées à la gouvernance dans le secteur pétrolier. Les réformes structurelles et la mise en œuvre de la politique macroéconomique ont été généralement satisfaisantes en 2002 dans le cadre d'un programme suivi par le FMI, et ces résultats ont été, dans l'ensemble, maintenus en 2003. Un nouvel accord FRPC a été examiné début juillet 2003, mais les discussions ont été suspendues en raison de l'instabilité politique (un coup d'État

éphémère suivi d'efforts déployés pour constituer un nouveau gouvernement démocratique). En 2004, l'économie a enregistré une croissance modérée, mais l'inflation était passée à 15 % à la fin de l'année, suite à l'augmentation en flèche du crédit bancaire au secteur privé et à l'assouplissement de la politique budgétaire. Plus particulièrement, l'État a augmenté les dépenses à un niveau insoutenable en comptant sur une importante prime de signature d'un contrat pétrolier qui, en l'occurrence, ne s'est pas concrétisée. Les arriérés de remboursement de la dette extérieure ont continué d'augmenter en 2004, bien que le pays soit resté à jour pour le remboursement de sa dette aux institutions multilatérales. Le nouvel accord FRPC approuvé récemment par le Conseil du FMI vise à consolider la stabilité macroéconomique tout en protégeant les dépenses favorables aux pauvres.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Des progrès notables ont été enregistrés concernant les critères d'accession au point d'achèvement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il en est de même pour ce qui est de la gouvernance, notamment l'approbation par le Parlement à la fin de 2004 de la Loi relative à la gestion des recettes pétrolières. Des progrès restent à faire pour rendre opérationnel le tribunal arbitral chargé des questions professionnelles et des contrats.

**Points de décision et d'achèvement :** São Tomé et Príncipe est passé au point de décision en décembre 2000. Il pourrait atteindre le point d'achèvement en 2006, si le programme FRPC ainsi que le DSRP sont mis en œuvre de manière satisfaisante pendant au moins un an.

**Participation des créanciers :** Au point de décision, São Tomé et Príncipe a reçu des assurances d'allègement de sa dette PPTE de créanciers détenant environ 85 % de sa dette. Le FMI n'accorde pas d'aide parce qu'il ne détenait pas de créances au point de décision. L'allègement intérimaire de la BAfD a pris fin en décembre 2004, mais reprendra en juillet 2005. Le Fonds de l'OPEP a accordé sa part intégrale d'allègement en mars 2003. Les créanciers membres du Club de Paris ont accordé une aide intérimaire jusqu'au dérapage du programme FRPC. En mai 2005, ces créanciers ont décidé de fournir des assurances de financement à São Tomé et Príncipe à l'appui de sa demande d'un nouvel accord FRPC. Sous réserve de l'approbation de l'accord par le Conseil du FMI, São Tomé et Príncipe bénéficiera d'un rééchelonnement rétroactif de la dette aux conditions de Cologne. Les créanciers non membres du Club de Paris (Algérie, Angola, Chine et ex-Yougoslavie) n'ont pas signé d'accords pour fournir un allègement intérimaire de dette, mais ils pourraient le faire après le point d'achèvement.

## **Sierra Leone**

**Situation du DSRP :** Un DSRP intérimaire a été achevé en septembre 2001. Le DSRP définitif a été retardé en attendant que les rebelles du Front révolutionnaire uni soient complètement désarmés et démobilisés, et que se tiennent les élections présidentielles et législatives. Le DSRP définitif a également été retardé par des difficultés administratives et financières. Il a été communiqué au printemps 2005 à la Banque mondiale et au FMI, ainsi qu'au reste de la communauté des bailleurs de fonds. Sa mise en œuvre doit commencer après la réunion consultative des bailleurs de fonds prévue à Paris à l'automne 2005.

**Résultats au plan des politiques :** Des progrès satisfaisants ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'accord FRPC approuvé en septembre 2001. Le sixième examen a été mené à bien en juin 2005 et les échanges de vues sur un nouvel accord ont commencé.

L'amélioration de la situation politique et sécuritaire, y compris au Liberia voisin, a rehaussé la confiance et contribué à maintenir le redressement économique. Les réformes structurelles ont démarré et les élections locales se sont déroulées de manière satisfaisante en mai 2004.

En juin 2005, la Banque mondiale a approuvé une quatrième opération de relèvement et de redressement pour appuyer le programme national actualisé de reconstruction après le conflit et de réduction de la pauvreté.

**Critères sociaux et structurels d'accession au point d'achèvement :** Le pays a pleinement ou sensiblement satisfait à la plupart des critères d'accession. Plus particulièrement, il a fait des progrès satisfaisants dans la satisfaction des conditions dans les domaines de la privatisation et de l'éducation. Des progrès restent à faire en ce qui concerne la couverture vaccinale.

**Points de décision et d'achèvement :** La Sierra Leone est passée au point de décision en février 2002. Il est peu probable qu'elle accède au point d'achèvement avant le second semestre de 2006, et ne pourrait y arriver qu'en appliquant le DSRP de manière satisfaisante pendant un an.

**Participation des créanciers :** Au point de décision, la Sierra Leone a reçu des assurances de financement PPTE de créanciers détenant 87 % de sa dette. Elle reçoit une aide intérimaire de la plupart des créanciers multilatéraux (BAfD, Banque mondiale, Commission européenne/BEI et FMI). L'aide intérimaire de la BAfD a pris fin en décembre 2004, mais reprendra en juillet 2005. La BADEA et le FIDA ont commencé à accorder de l'aide sous forme d'apurement des arriérés et fourniront le reste de l'aide au point d'achèvement. La Sierra Leone a signé des accords de rééchelonnement aux conditions de Naples et de Cologne avec dix sur onze créanciers membres du Club de Paris. Six créanciers ont décidé d'aller, dès la période intérimaire, au-delà des conditions de Cologne. En outre, la France a accordé un allègement à 100 % de la totalité de la dette hors APD avant la date butoir. Parmi les créanciers non membres du Club de Paris, seul le Maroc a commencé d'accorder une aide intérimaire. Au titre de l'Initiative africaine, la Chine a décidé d'annuler l'encours de tous les prêts et le Fonds saoudien a accordé un allègement intérimaire en rééchelonnant les arriérés. Les montants validés de la dette commerciale et militaire sont compris entre 80 et 100 millions de dollars, dont un montant de l'ordre de 35 millions de dollars fait l'objet de poursuites judiciaires. Le gouvernement fait de son mieux, sans grand succès, pour entamer des négociations avec ces créanciers. Une opération de rachat de dette au titre du Fonds de désendettement de l'IDA est envisagée.

## **Annexe II : Pays visés, sources de données et hypothèses pour l'établissement des coûts PPTE**

### **Pays visés**

- L'établissement des coûts se fonde sur 28 PPTE : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.

### **Sources de données**

- Les documents relatifs aux points de décision/achèvement au titre de l'Initiative renforcée ont été présentés aux Conseils de la Banque et du FMI pour les 28 pays suivants : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Zambie.
- Des données recueillies récemment sur la dette ont servi à actualiser les estimations de coûts potentielles pour le Burundi, le Honduras, Madagascar, le Rwanda et la Zambie.

### **Hypothèses retenues pour l'établissement des coûts de l'Initiative**

- Le coût total inclut celui du cadre initial et du cadre renforcé de l'Initiative, y compris l'aide qui a déjà été accordée.
- Les estimations se fondent sur les données de la dette après l'épuisement des mécanismes d'allègement classique de la dette.
- Tous les pays pris en compte dans cette estimation sont sensés demander une aide au titre de l'Initiative renforcée.
- Le coût total de l'aide à la République démocratique du Congo comprend l'allègement accordé par des créanciers bilatéraux et commerciaux sur la dette à court terme accusant des arriérés de remboursement.
- L'analyse du degré d'endettement tolérable pour chaque pays se fonde sur des hypothèses macroéconomiques concernant les exportations et les recettes budgétaires, élaborées par les services de la Banque et du FMI en consultation avec les autorités nationales.

### **Actualisation des estimations de coûts en termes de valeur actuelle nette**

Le coût de l'assistance PPTE calculé en termes de VAN au point de décision était, par la suite, majoré chaque année du taux d'intérêt moyen applicable à l'allégement de dette. Ce taux a été estimé à 4,6 % et correspond au taux d'intérêt implicite à long terme des monnaies qui constituent le panier du DTS sur la période 2002-2004, calculé en tant que moyenne du taux d'intérêt commercial de référence (TICR) moyen sur la période 2002-2004 pondéré par la participation des monnaies au panier du DTS.



## **Annexe III : Identification des pays pouvant bénéficier de l'Initiative PPTE**

### **I. Introduction**

1. En septembre 2004, les Conseils de l'IDA et du FMI ont décidé de proroger la clause de caducité automatique à la fin de 2006 et de limiter son application aux pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement au titre de l'Initiative, sur la base des données de la fin de 2004. La présente annexe indique les mesures que l'on a prises pour établir une liste préliminaire de pays pouvant bénéficier de l'aide PPTE et pour arrêter définitivement cette liste vers le début de 2006. La section II de l'annexe présente plus en détail la méthodologie utilisée par les services de l'IDA et du FMI pour déterminer les pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative. La section III examine les sources de données, la méthode d'estimation et la qualité des résultats.

### **II. Méthodologie**

2. Les services des deux institutions ont adopté une démarche en trois étapes pour établir la liste des pays potentiellement admissibles. À la première étape, ils ont adopté une liste restreinte de pays en fonction des indicateurs de charge de la dette à la fin de 2003. À la deuxième étape, il a été demandé aux autorités des pays présélectionnés de fournir des données sur la dette et la situation macroéconomique, nécessaires pour calculer leurs indicateurs de charge de la dette à la fin de 2004. Une fois validées, les données fournies par les autorités ont servi à établir la liste préliminaire présentée dans ce rapport sur l'état d'avancement. Enfin, à la troisième étape, les services de l'IDA et du FMI chercheront à régler les problèmes de déficiences de données identifiés aux étapes antérieures. La liste définitive de pays pouvant bénéficier de l'Initiative sera présentée aux Conseils au début de 2006. On trouvera ci-après une description détaillée des procédures méthodologiques appliquées à chaque étape.

#### **Première étape : Établir la liste restreinte de pays en fonction des indicateurs de charge de la dette à la fin de 2003**

3. La VAN de fin 2003 du ratio dette/exportations et du ratio dette/recettes publiques a été calculée pour tous les pays exclusivement IDA et pouvant bénéficier de la FRPC, à l'exclusion de ceux qui sont déjà passés au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Ces calculs ont été effectués en fonction des données disponibles à la fin de 2003 sur la dette extérieure publique et à garantie publique, le PIB, les exportations et les recettes publiques, figurant dans les documents les plus récents de l'IDA et du FMI sur les pays et en fonction de la base de données du Financement du développement dans le monde de la Banque mondiale. Les pays étaient inclus dans la liste restreinte lorsque leurs ratios de la dette à la fin de 2003 étaient supérieurs à des seuils prédéterminés. Les valeurs seuils utilisées pour la liste restreinte étaient de 120 % pour la VAN du ratio dette/exportations et de 200 % pour la Van du ratio dette/recettes publiques, avant l'application de l'allègement de dette classique. Les seuils inférieurs à ceux définis dans le cadre de l'Initiative renforcée ont été établis pour limiter le risque d'exclure des pays potentiellement admissibles du fait des lacunes de données et/ou de différences de méthodologie de calcul de la VAN de la dette. Au tableau 1 ci-dessous figure la classification définitive établie sur la base de la liste restreinte.

**Tableau 1 : Pays présélectionnés sur la base des indicateurs de la dette de fin 2003 avant application intégrale de l'allègement de dette classique**

<b>Pays présélectionnés</b>	<b>Pays non présélectionnés</b>
<b>1. Pays figurant déjà sur la liste PPTE</b>	
République centrafricaine	Albanie
Comores	Angola
Côte d'Ivoire	Arménie
Lao, RDP	Cambodge
Liberia	Djibouti
Myanmar	Kenya
République du Congo	Kiribati
Somalie	Lesotho
Soudan	Maldives
Togo	Mongolie
<b>2. Nouveaux pays</b>	Samoa
Afghanistan	Iles Salomon
Bangladesh	Timor-Leste
Bhutan	Vanuatu
Cap-Vert	Vietnam
Érythrée	Yémen
Géorgie	
Haïti	
République kirghiz	
Moldova	
Népal	
Sri Lanka	
Tadjikistan	
Tonga	

**Deuxième étape : Établissement d'une liste de pays en fonction des indicateurs de la charge de la dette de la fin de 2004**

4. Les services de la Banque et du FMI ont adressé aux autorités des pays figurant sur la liste restreinte une demande, sous forme de matrice, dans laquelle elles doivent indiquer les données requises pour calculer, en termes de VAN de fin 2004, les ratios dette/exportations et dette/recettes publiques.<sup>35</sup> Parallèlement, ils ont demandé aux créanciers multilatéraux de leur communiquer les données de la fin de 2004 sur les différents prêts à ces pays.

5. Dix-sept des 24 pays ont fourni des données que les services de la Banque et du FMI ont jugées suffisamment complètes pour permettre le démarrage du programme (La section III ci-dessous examine en détail la qualité des données reçues). Le Bangladesh, Bhutan, Myanmar et Tonga ont fourni certaines données conformément à leurs années

<sup>35</sup> Les données demandées des autorités étaient ventilées de manière à permettre : i) leur validation avec les renseignements communiqués par les créanciers ; et ii) le calcul de VAN de la dette après épuisement de l'allègement selon les mécanismes classiques, ainsi que le calcul du coût de l'Initiative.

budgétaires respectives, qui ne correspondent pas à l'année civile. De ce fait, il n'a pas été possible de terminer une évaluation définitive de leur admissibilité potentielle sur la base des données de la fin de décembre 2004. Dans le cas de Sri Lanka, une estimation n'a pu avoir lieu en raison des préoccupations concernant la portée des données (relatives en majeure partie à la dette des entreprises d'État). L'Érythrée et la Somalie n'ont pas communiqué de données, alors que celles fournies par le Liberia étaient incomplètes. Dans ces cas, les services de la Banque et du FMI ont utilisé les données communiquées par les créanciers multilatéraux, le Secrétariat du Club de Paris, la base de données du Financement du développement dans le monde et les données figurant dans les documents par pays de l'IDA et du FMI. Toutes les données finales sur la dette extérieure obtenues ont fait l'objet de simulations d'un allègement total de dette selon les mécanismes classiques (opération sur stock aux conditions de Naples). Les résultats pour les 24 pays figurant sur la liste restreinte sont présentés au tableau 2 ci-dessous.

6. Il ressort des résultats obtenus jusqu'à présent que 13 pays ont des indicateurs de charge de la dette à la fin de décembre 2004 qui excèdent les seuils de l'Initiative renforcée compte tenu des données fiables. Ces pays sont les suivants : République centrafricaine, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Haïti, République Kirghize, RDP Lao, Liberia, Népal, Somalie, Soudan et Togo. À l'exception de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Togo, tous ces pays satisfont au critère d'endettement de la fin de 2004 et pourraient donc potentiellement bénéficier de l'aide PPTE sur la base de l'encours de leur dette multilatérale (voir tableau 2 ci-dessous).

### **Troisième étape : Règlement du problème des lacunes de données et établissement de la liste finale des pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE**

7. Après l'examen par les Conseils du rapport sur l'état de mise en œuvre, les services de la Banque et du FMI procéderont à une évaluation finale et tenteront de régler d'autres problèmes possibles de lacunes de données. Ils examineront aussi les demandes des pays qui pourraient contester leur exclusion de la liste ou leur inclusion dans celle-ci. Des missions pourraient être envisagées dans les pays lorsque des lacunes ou des incohérences notables sont relevées et que les services des deux institutions déterminent, après des échanges de vues avec les autorités, que les données nécessaires pourraient s'obtenir par une mission sur le terrain. La liste définitive des pays admissibles et les implications financières actualisées seront présentées au début de 2006 et comprendront toute nouvelle information qui pourrait devenir disponible.

**Tableau 2 : Liste préliminaire des pays pouvant potentiellement bénéficier de l'Initiative PPTE, sur la base des données de fin 2004 1/**

Guichet exportations		Guichet recettes	
Pays	Ratio VAN/X 2/	Pays	Ratio VAN/R 3/
Liberia	1433%	Togo 4/	394%
Somalie	1091%	Côte-d'Ivoire 4/	361%
Soudan	561%	République du Congo 4/	354%
République centrafricaine 4/	546%	République kirghize 4/	345%
Comores	378%		
Lao, RDP 4/	197%		
Érythrée	362%		
Népal 4/	201%		
Haïti 4/	190%		
Seuil PPTE - 150 %		Seuil PPTE - 250 %	
Cap-Vert	127%		138%
Afghanistan	83%		105%
Îles Salomon	76%		119%
Géorgie	71%		96%
Moldova	54%		128%
Tadjikistan	54%		134%
Données fournies incomplètes			
Bangladesh	158%		195%
Myanmar	150%		748%
Bhutan	148%		204%
Tonga	126%		96%
Sri Lanka	111%		238%

Sources de données : Autorités nationales, créanciers multilatéraux, Secrétariat du Club de Paris, Financement du développement dans le monde et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Tous les pays examinés sont exclusivement IDA et admissibles au bénéfice de la FRPC et n'ont pas obtenu une aide PPTE. Si un pays est admissible pour les deux guichets exportations et recettes, le critère qui maximise le montant de l'allègement de dette sera retenu

2/ Les exportations visent la moyenne des trois dernières années d'exportations de biens et de services non facteurs

3/ Les recettes visent les recettes de l'année de référence de l'administration centrale, dons non compris. Un pays ne peut être admissible au guichet recettes que si son ratio exportations/PIB et son ratio recettes/PIB sont respectivement supérieurs à 30 % et 15 %.

4/ Pays qui ont démarré un programme financé par le FMI et l'IDA depuis 1995.

5/ Sur la base des données de fin juin 2004 pour les créanciers bilatéraux et commerciaux, et de fin 2004 pour la dette multilatérale et les données macroéconomiques.

6/ Sur la base des données de fin mars 2004 pour les créanciers bilatéraux et commerciaux et les données macroéconomiques, et de fin 2004 des créanciers multilatéraux.

### III. Sources des données, méthode d'estimation et qualité des données

8. Tous les pays, à l'exception de l'Érythrée, du Liberia et de la Somalie, ont présenté leurs matrices respectives. Les données sur la dette extérieure présentées par les autorités

nationales ont été complétées par des données prêt par prêt communiquées par la plupart des créanciers multilatéraux. En outre, dans le cas des pays qui n'ont pas présenté de données, des chiffres estimatifs de la fin de 2004 ont été communiqués par le Secrétariat du Club de Paris, et les services de la Banque et du FMI ont estimé les chiffres de la dette de fin 2004 pour les créanciers commerciaux non membres du Club de Paris, en recourant à la base de données du Financement du développement dans le monde ainsi qu'aux documents du FMI et de la Banque mondiale.<sup>36</sup> Dans un certain nombre de cas, les données économiques fournies par les autorités pour la fin de 2004 représentent des estimations préliminaires.

9. Les services de la Banque et du FMI ont effectué des contrôles de validité et de cohérence et fait le point avec les autorités et les créanciers multilatéraux en vue de régler le problème des lacunes et des incohérences de données présentées. Ils ont ensuite estimé la VAN de la dette après l'application intégrale des mécanismes classiques d'allègement de dette et les indicateurs de charge de la dette correspondants (base de détermination de l'admissibilité à l'Initiative PPTE). Pour les données sur chaque prêt, ils ont calculé la VAN de la dette en utilisant les TICR moyens pour les différentes monnaies en tant que taux d'actualisation pour la période de juillet à décembre 2004, comme l'exigent les directives de l'Initiative PPTE. En ce qui concerne la dette bilatérale et commerciale restante, ainsi que les créanciers multilatéraux pour lesquels les données sur chaque prêt n'étaient pas disponibles, on a calculé la VAN de la dette en utilisant le taux d'actualisation du DTS en tant que valeur de substitution pour la composition en devises de ces créances.<sup>37</sup>

10. L'Encadré ci-dessous décrit en détail le processus de validation des données communiquées par les autorités. Les principales conclusions sont présentées au tableau 3. Tout au long du processus de validation, des échanges ont eu lieu avec les autorités sur les incohérences de leurs données. La plupart des incohérences des données communiquées par 19 des pays ont été réduites de manière satisfaisante de sorte que les incohérentes restantes ne puissent pas affecter leur classement.<sup>38</sup>

---

<sup>36</sup> Les autorités ivoiriennes ont fourni des données insuffisantes sur l'allègement accordé par le Club de Paris aux conditions de Lyon ; les services de la Banque et du FMI ont estimé la VAN de la dette après l'allègement selon les mécanismes classiques fondée sur une série de données prêt par prêt de la dette bilatérale à la fin de 2001.

<sup>37</sup> Le taux d'actualisation du DTS est la moyenne pondérée des TICR pour les différentes monnaies pour les devises du panier du DTS.

<sup>38</sup> Bien que les données soient jugées suffisamment robustes pour permettre de déterminer l'admissibilité potentielle dans le cadre de l'Initiative PPTE, les services de la Banque et du FMI continueront de régler tout problème pendant et d'améliorer l'exactitude des estimations de coûts connexes.

### **Encadré 1. Recueil et validation de données**

Cet encadré présente les mesures de précaution mises en place pour assurer la qualité et l'intégrité des données utilisées pour déterminer l'admissibilité des pays. Ces mesures ont été mises en place à trois niveaux : le recueil de données, la validation de données et l'utilisation de renseignements supplémentaires.

#### **Recueil de données**

Les données pour l'évaluation des ratios de la charge de la dette à la fin de 2004 ont été recueillies auprès des autorités des différents pays par le biais des modèles propres aux pays. Les modèles ont été conçus de manière à rationaliser la validation des données et la simulation de la VAN de la dette après l'allègement classique par les services de la Banque et du FMI. Ceux-ci ont fourni la définition des données requises et des indications sur la manière de remplir les modèles. En particulier :

- la définition des données macroéconomiques (exportations de fournitures et de services, recettes de l'administration centrale, PIB, taux de change entre la monnaie nationale et le dollar des États-Unis et données de la dette extérieure requises),
- portée des données de la dette extérieure,
- date butoir pour les stocks de la dette et horizon temporel pour les projections du service de la dette,
- ventilation de la dette bilatérale et commerciale, le cas échéant, en plusieurs catégories : « avant la date butoir », « après la date butoir », « APD », « Hors-APD » et par le traitement du Club de Paris,
- monnaie dans laquelle les données doivent être communiquées, et
- taux de change à utiliser pour convertir des chiffres de la dette, des monnaies dans lesquelles sont libellés les prêts en dollars des États-Unis.

Les modèles prévoyaient aussi les contrôles de cohérence pour attirer l'attention des personnes les remplissant sur les incohérences entre les stocks et les flux de dette.

#### **Validation de données**

Les données obtenues dans les modèles étaient validées et leur cohérence était vérifiée. Ce processus consistait à :

- évaluer les réponses fournies dans un questionnaire complété par les compilateurs de données concernant la portée des données de dette extérieure et de données macroéconomiques fournies. Le questionnaire était également utile en tant que « liste de contrôle » fournissant aux autorités des pays d'autres directives sur les données requises dans le processus.
- Comparer les informations détaillées fournies par les créanciers multilatéraux sur chaque prêt aux données communiquées par les autorités nationales. Celles-ci étaient informées des différences observées et il leur était demandé de les faire concorder. Un suivi était assuré en pareil cas avec les autorités des pays concernés.

#### **Information complémentaire**

De sources d'information de rechange étaient utilisées en l'absence de réponse ou de réponse partielle des autorités des différents pays. Ces sources étaient notamment les suivantes :

- le Secrétariat du Club de Paris pour les créances de ses membres
- Financement du développement dans le monde
- documents de la Banque et du FMI

**Tableau 3 : Sources, portée et qualité des données de la dette extérieure et portée des données économiques**

Pays	Autre source de données de la dette <sup>2/</sup>	Lacunes/problèmes identifiés dans les données de la dette <sup>1/</sup>			Lacunes/problèmes des variables économiques <sup>3/</sup>
		Portée des données	Date butoir <sup>4/</sup>	Évaluation de la qualité des données <sup>5/</sup>	
Afghanistan		Excluent des montants importants (10,96 milliards de dollars) de dettes en litige et de dettes non vérifiées. La dette de la Russie en litige se chiffre à 10,8 milliards de dollars.		Satisfaisante.	Les données sur les variables macroéconomiques sont faibles et traduisent en grande partie des extrapolations et des hypothèses.
Bangladesh			Données sur la dette bilatérale et commerciale à la fin de juin 2004	Non satisfaisante. Préoccupations liées à l'utilisation d'une date butoir inappropriée pour la dette bilatérale et commerciale et le classement impropre de la dette APD et hors APD.	
Bhutan			Données sur la dette bilatérale et commerciale à la fin de juin 2004	Non satisfaisante. Préoccupations liées à l'utilisation d'une date butoir inappropriée pour la dette bilatérale et commerciale et le classement impropre de la dette APD et hors APD.	
Cap-Vert				Satisfaisante	
République centrafricaine				Satisfaisante	
Comores				Satisfaisante	
Congo, Rép. du				Satisfaisante	
Côte d'Ivoire		Les estimations de la dette du Club de Paris à la fin de décembre 2004 se fondent sur des chiffres rapprochés à la fin de décembre 2001.		Satisfaisante	

**Tableau 3 (suite) : Sources, portée et qualité des données de la dette extérieure et portée des données économiques**

Pays	Autre source de données de la dette <sup>2/</sup>	Lacunes/problèmes identifiés des données de la dette <sup>1/</sup>			Lacunes/problèmes de variables économiques <sup>3/</sup>
		Portée des données	Date butoir <sup>4/</sup>	Évaluation de la qualité des données <sup>5/</sup>	
Érythrée	Secrétariat du Club de Paris et Financement du développement dans le monde	Les estimations des données de fin décembre 2004 pour le Club de Paris se fondent sur les chiffres de fin décembre 2001. Pour les autres créanciers bilatéraux et commerciaux, elles se fondent sur les données de fin décembre 2003 de Financement du développement dans le monde. Les données peuvent ne pas comprendre les intérêts de retard sur la dette bilatérale et commerciale.		Satisfaisante	
Haïti				Satisfaisante	
République Kirghize				Satisfaisante	
RDP Lao				Satisfaisante	
Liberia	Secrétariat du Club de Paris	Les données ne comprennent pas les intérêts de retard sur la dette bilatérale et commerciale.		Satisfaisante	
Moldova				Satisfaisante	
Myanmar	Secrétariat du Club de Paris	Les données peuvent ne pas comprendre certains créanciers non membres du Club de Paris.	Données sur la dette hors Club de Paris et la dette commerciale à la fin de mars 2004	Non satisfaisante. Préoccupations liées à l'exclusion potentielle de données pour les créanciers non membres du Club de Paris et l'utilisation d'une date butoir inappropriée.	Les données sur les variables macroéconomiques traduisent la situation de l'année budgétaire à la fin de mars.
Népal		Les dettes bilatérales APD et hors APD peuvent ne pas être classées convenablement.		Satisfaisante	



**Tableau 3 (suite) : Sources, portée et qualité des données de la dette extérieure et portée des données économiques**

Pays	Autre source de données de la dette <sup>2/</sup>	Lacunes/problèmes identifiés des données de la dette <sup>1/</sup>			Lacunes/problèmes des variables économiques <sup>3/</sup>
		Portée	Date butoir <sup>4/</sup>	Évaluation de la qualité des données <sup>5/</sup>	
Somalie	Secrétariat du Club de Paris et Financement du développement dans le monde	Les estimations des données de fin décembre 2004 pour le Club de Paris se fondent sur les chiffres de fin décembre 2001. Pour les autres créances bilatérales et commerciales, les estimations se fondent sur les données de fin décembre 2003 de Financement du développement dans le monde. Les données peuvent ne pas comprendre les intérêts de retard des créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux.		Satisfaisante	Les données sur les variables macroéconomiques sont faibles et traduisent en grande partie des extrapolations et des hypothèses.
Sri Lanka		Les données peuvent ne pas comprendre les obligations des entreprises d'État.		Non satisfaisante. Préoccupations liées à l'exclusion possible des obligations des entreprises d'État.	
Soudan				Satisfaisante	
Tadjikistan				Satisfaisante	
Togo				Satisfaisante	
Tonga			Données de la dette bilatérale à la fin de juin 2004.	Satisfaisante	Les données sur les variables macroéconomiques traduisent la situation de l'année budgétaire à la fin de juin.

1/ Sauf indication contraire, la dette couverte comprend l'encours de la dette extérieure publique et à garantie publique décaissé, les arriérés du principal et des intérêts et les intérêts en retard à la fin de décembre 2004.

2/ Sources autres que les autorités nationales et les créanciers multilatéraux.

3/ Concerne les exportations de fournitures et de services (moins le commerce en transit), les recettes de l'administration centrale (dons non compris), le PIB nominal et les taux de change moyens et de fin de période. Sauf indication contraire, les données portent sur la période de fin décembre 2002 à 2004.

4/ Aux fins de cloisonnement, les données de la dette doivent se fonder sur l'encours de la dette à la fin de décembre 2004.

5/ Les données sont jugées satisfaisantes lorsque les lacunes de données identifiées ne risquent pas d'avoir une incidence sur le classement du pays.

**Tableau 1A. Récapitulation du service de la dette des 28 PPTE ayant atteint le point de décision**

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyenne 1998-99 1/	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
		Effectif				Préliminaire	Prévisions		
<b>Pays africains</b>									
Service de la dette payé	2541.8	2337.3	1789.5	1737.0	1812.1				
Total service de la dette dû après allégement PPTE renforcé 2/						2054.1	2112.6	1987.4	2389.5
Ratio service de la dette/exportations (pourcentage) 3/	15.2	13.7	9.9	9.3	8.1	7.2	6.6	5.7	6.5
Ratio service de la dette/recettes publiques (pourcentage) 3/	23.5	23.4	16.7	14.1	12.1	11.6	10.0	8.4	9.3
Ratio service de la dette/PIB (pourcentage) 3/	3.2	3.1	2.3	2.1	1.9	1.8	1.7	1.4	1.6
<b>Pays d'Amérique latine</b>									
Service de la dette payé	895.8	722.0	637.8	706.7	752.4				
Total service de la dette dû après allégement PPTE renforcé 2/						632.6	611.6	624.9	606.0
Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)3/	17.1	12.1	10.4	10.9	10.5	7.6	6.7	6.4	5.8
Ratio service de la dette/recettes publiques (pourcentage)3/	23.8	17.9	15.9	17.7	18.2	13.2	11.9	11.1	10.2
Ratio service de la dette/PIB (pourcentage) 3/	5.5	3.8	3.3	3.7	3.8	3.0	2.7	2.6	2.4
<b>Total (28 pays)</b>									
Service de la dette payé	3437.6	3059.3	2427.3	2443.7	2564.5				
Service de la dette dû après allégement PPTE renforcé 2/						2686.7	2724.3	2612.2	2995.6
<b>Moyenne pondérée (28 pays)</b>									
Service de la dette/exportations (pourcentage)	15.7	13.3	10.0	9.7	8.7	7.3	6.6	5.8	6.3
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	23.5	21.8	16.5	15.0	13.4	11.9	10.3	9.0	9.5
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.6	3.2	2.5	2.4	2.2	2.0	1.8	1.6	1.7

Sources : Documents pays PPTE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les chiffres du service de la dette pour 1998 et 1999 tiennent compte de l'allégement déjà accordé à la Bolivie, à Guyana, au Mozambique et à l'Ouganda dans le cadre initial de l'Initiative PPTE initial.

2/ Les chiffres du service de la dette pour 2000 tiennent en grande partie compte du service de la dette antérieur à l'allégement PPTE, parce que de nombreux pays ont atteint le point de décision vers la fin de 2000 ou plus tard. De sorte que l'incidence de l'allégement ne se fera pas pleinement sentir pour eux avant 2001 et par la suite. Les données sont ventilées plus en détail au Tableau 1B.

3/ Moyennes pondérées.

Tableau 1B. Service de la dette des différents PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1998-2007

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyenne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1998-99					Préliminaire	Prévisions		
<b>Bénin</b>									
Service de la dette payé	65.1	54.5	36.2	35.7	32.5				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						35.8	36.1	38.1	42.0
Service de la dette/exportations (pourcentage)	16.6	13.8	9.8	9.5	8.0	7.6	6.7	6.2	6.2
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	17.2	14.6	9.4	7.8	5.4	5.4	4.6	4.6	4.6
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.8	2.3	1.4	1.3	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
<b>Bolivie</b>									
Service de la dette payé	319.7	268.3	260.5	274.9	374.0				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 2/						321.8	342.1	344.6	328.2
Service de la dette/exportations (pourcentage)	23.8	18.3	17.1	17.6	20.0	13.2	12.7	12.1	10.6
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	15.9	13.7	14.1	15.6	21.8	15.3	15.5	14.1	12.6
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.8	3.2	3.3	3.5	4.8	3.8	3.8	3.7	3.3
<b>Burkina Faso</b>									
Service de la dette payé	58.9	57.4	35.3	42.5	45.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						41.0	40.5	49.0	57.1
Service de la dette/exportations (pourcentage)	20.8	22.9	12.8	13.6	11.4	7.9	7.2	8.0	8.6
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	15.7	18.5	11.4	10.3	8.1	5.8	5.4	5.7	6.0
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.1	2.2	1.2	1.3	1.1	0.8	0.7	0.8	0.9
<b>Burundi</b>									
Service de la dette payé	...	20.9	15.2	25.1	27.8				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						92.3	72.2	84.7	97.9
Service de la dette/exportations (pourcentage)	...	42.7	39.5	81.0	74.0	192.8	104.4	122.5	117.2
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	...	16.5	11.9	22.7	22.3	69.7	49.2	51.3	54.4
Service de la dette/PIB (pourcentage)	...	2.9	2.3	4.0	4.7	13.9	9.0	9.4	10.1
<b>Cameroun 2/ 3/</b>									
Service de la dette payé	401.0	339.7	260.9	240.4	284.8				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						259.0	423.7	325.9	344.9
Service de la dette/exportations (pourcentage)	16.3	12.4	9.6	8.8	8.8	6.9	10.1	7.3	7.4
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	26.0	22.1	18.2	12.8	12.8	10.7	14.7	10.6	10.5
Service de la dette/PIB (pourcentage)	4.2	3.8	3.1	2.4	2.3	1.8	2.7	2.0	1.9
<b>Tchad 3/</b>									
Service de la dette payé	27.8	33.5	11.4	32.7	37.0				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						46.0	63.9	45.9	43.4
Service de la dette/exportations (pourcentage)	10.1	14.1	4.5	13.5	6.8	2.0	2.1	1.7	1.7
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	22.0	29.4	9.3	18.6	14.9	12.4	12.0	8.6	7.9
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.1	2.4	0.7	1.6	1.4	1.1	1.2	0.9	0.8
<b>République démocratique du Congo</b>									
Service de la dette payé	1.9	...	...	34.2	126.1				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						92.0	135.0	198.7	334.8
Service de la dette/exportations (pourcentage)	0.2	...	...	2.9	13.1	9.6	11.5	13.4	16.9
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	0.9	...	...	8.2	21.0	13.6	10.0	13.8	20.7
Service de la dette/PIB (pourcentage)	0.0	...	...	0.6	2.2	1.4	2.0	2.6	4.0
<b>Éthiopie 2/ 3/</b>									
Service de la dette payé	114.0	119.2	188.9	108.4	82.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						92.3	72.2	84.7	97.9
Service de la dette/exportations (pourcentage)	11.8	12.1	19.3	11.0	7.3	6.2	4.0	4.3	4.8
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	9.8	10.2	15.5	8.9	6.4	6.0	3.9	3.8	4.4
Service de la dette/PIB (pourcentage)	1.8	1.8	2.9	1.8	1.3	1.2	0.8	0.9	1.0
<b>Gambie 3/</b>									
Service de la dette payé	22.9	20.7	16.6	26.1	12.2				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						28.5	25.2	26.9	20.2
Service de la dette/exportations (pourcentage)	13.7	19.5	16.0	23.9	12.0	23.5	20.0	18.1	12.4
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	18.9	26.6	26.3	43.2	22.0	34.0	27.7	27.6	19.5
Service de la dette/PIB (pourcentage)	5.4	4.9	4.0	7.0	3.5	7.1	5.7	5.6	4.0
<b>Ghana 3/</b>									
Service de la dette payé	540.8	538.0	277.8	266.8	160.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						195.0	206.6	106.5	153.7
Service de la dette/exportations (pourcentage)	21.6	22.0	11.6	10.2	5.2	5.6	5.6	2.8	3.8
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	47.2	78.8	29.5	39.1	17.1	18.7	13.3	5.1	6.0
Service de la dette/PIB (pourcentage)	7.1	10.8	5.2	4.3	2.1	2.2	2.0	0.9	1.2
<b>Guinée 3/</b>									
Service de la dette payé	129.9	104.4	62.8	76.2	68.3				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						61.5	109.8	117.0	139.8
Service de la dette/exportations (pourcentage)	16.5	14.2	7.8	9.7	8.5	7.6	12.6	12.3	13.5
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	34.4	33.1	18.5	19.7	18.1	16.7	28.5	25.4	27.1
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.7	3.4	2.1	2.4	1.9	1.6	3.1	3.2	3.5

**Tableau 1B (suite). Service de la dette des différents PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1998-2007**  
(en million de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyenne					2004	2005	2006	2007
	1998-99	2000	2001	2002	2003				
	Effectif					Préliminaire	Prévisions		
<b>Guinée-Bissau 3/</b>									
Service de la dette payé	6.5	13.1	0.4	2.2	4.8				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						14.2	16.1	15.1	15.7
Service de la dette/exportations (pourcentage)	17.1	21.1	0.7	3.6	6.4	13.8	14.4	13.1	12.6
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	39.0	31.3	1.2	6.9	12.8	28.2	28.7	27.9	27.8
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.1	6.1	0.2	1.1	2.0	5.3	5.4	4.8	4.7
<b>Guyana 3/</b>									
Service de la dette payé	100.4	54.5	52.8	58.4	48.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						33.1	32.3	34.7	37.8
Service de la dette/exportations (pourcentage)	14.7	8.0	7.9	8.8	7.3	4.4	4.4	4.7	5.0
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	50.2	23.6	24.0	25.0	20.9	12.7	12.7	11.4	12.3
Service de la dette/PIB (pourcentage)	14.1	7.7	7.4	8.0	6.6	4.2	4.1	4.2	4.4
<b>Honduras</b>									
Service de la dette payé	275.5	214.5	171.2	215.5	236.6				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						201.7	150.0	144.5	149.0
Service de la dette/exportations (pourcentage)	11.6	8.6	7.0	8.6	9.7	8.0	5.6	4.7	4.3
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	27.3	20.5	14.7	17.9	18.4	13.8	9.6	8.5	8.2
Service de la dette/PIB (pourcentage)	5.2	3.6	2.7	3.3	3.4	2.7	1.8	1.7	1.6
<b>Madagascar 3/</b>									
Service de la dette payé	136.2	64.9	44.9	50.5	53.6				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						62.7	56.2	71.3	82.7
Service de la dette/exportations (pourcentage)	16.1	5.5	3.4	6.9	4.2	4.5	3.6	4.2	4.3
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	33.4	13.9	9.8	14.3	9.3	11.9	9.8	11.0	11.3
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.6	1.7	1.0	1.1	1.0	1.4	1.1	1.3	1.4
<b>Malawi 3/</b>									
Service de la dette payé	77.3	101.7	72.3	55.5	107.5				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						69.9	59.6	74.5	72.2
Service de la dette/exportations (pourcentage)	14.3	22.8	15.1	11.8	22.4	13.7	10.3	12.1	11.4
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	21.2	36.1	25.7	18.6	28.6	17.4	12.0	15.2	13.7
Service de la dette/PIB (pourcentage)	4.4	5.9	4.2	2.9	6.1	3.7	3.0	3.6	3.2
<b>Mali</b>									
Service de la dette payé	78.8	77.3	54.6	66.5	65.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						84.4	81.0	83.3	99.1
Service de la dette/exportations (pourcentage)	11.9	12.0	6.2	6.2	5.7	6.3	5.8	5.1	5.7
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	18.5	20.9	12.9	12.5	9.1	9.8	8.3	7.4	8.0
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.9	2.9	1.8	2.0	1.5	1.7	1.4	1.3	1.5
<b>Mauritanie</b>									
Service de la dette payé	84.7	87.2	74.2	74.1	50.0				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						49.0	49.4	55.6	60.1
Service de la dette/exportations (pourcentage)	22.2	23.0	19.2	19.4	14.0	10.9	7.8	3.3	3.6
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	32.7	36.1	40.2	20.9	15.6	12.6	11.4	8.7	9.1
Service de la dette/PIB (pourcentage)	9.2	8.1	6.8	6.6	3.8	3.2	2.6	1.8	1.8
<b>Mozambique</b>									
Service de la dette payé	82.1	18.0	27.1	62.0	71.8				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						57.9	78.9	86.0	96.1
Service de la dette/exportations (pourcentage)	25.2	2.5	2.7	5.2	5.3	3.2	3.8	4.0	4.3
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	17.7	4.1	6.7	12.3	11.6	6.5	7.4	6.8	6.7
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.0	0.5	0.7	1.5	1.5	1.0	1.0	0.9	1.0
<b>Nicaragua 3/</b>									
Service de la dette payé	200.2	184.7	153.3	158.0	92.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						76.0	87.3	101.0	91.0
Service de la dette/exportations (pourcentage)	24.1	14.1	9.9	9.2	4.9	3.6	3.8	4.1	3.4
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	36.5	23.3	20.1	19.6	10.4	7.9	7.9	8.5	7.4
Service de la dette/PIB (pourcentage)	11.5	4.7	3.7	3.9	2.2	1.7	1.8	1.9	1.7
<b>Niger 3/</b>									
Service de la dette payé	17.9	22.4	34.1	53.0	27.1				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						22.7	26.6	31.9	37.6
Service de la dette/exportations (pourcentage)	5.4	7.9	12.2	17.5	6.4	5.0	5.5	6.1	7.0
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	9.8	14.5	18.8	23.0	9.3	6.8	7.4	7.8	8.2
Service de la dette/PIB (pourcentage)	1.1	1.2	1.8	2.4	1.0	0.7	0.8	0.9	1.0
<b>Rwanda 3/</b>									
Service de la dette payé	27.5	37.3	22.2	15.9	15.5				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						18.5	15.1	17.8	22.8
Service de la dette/exportations (pourcentage)	34.5	24.9	14.1	12.0	11.1	9.8	8.0	8.7	10.3
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	19.5	23.4	11.8	8.1	7.2	7.1	5.2	5.8	6.8
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.2	2.1	1.3	0.9	0.9	1.0	0.7	0.8	1.0

Tableau 1B (suite et fin). Service de la dette des différents PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1998-2007

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Moyenne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1998-99								
	Effectif					Préliminaire	Prévisions		
<b>São Tomé et Príncipe 3/</b>									
Service de la dette payé	4.3	3.9	4.7	4.9	5.5				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						3.1	3.8	3.2	4.0
Service de la dette/exportations (pourcentage)	33.4	25.0	30.1	25.0	24.4	12.5	13.8	11.0	12.6
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	52.8	38.7	46.4	39.2	36.6	18.6	20.3	15.8	17.8
Service de la dette/PIB (pourcentage)	10.2	8.4	9.8	9.1	9.3	4.8	5.4	4.2	4.8
<b>Sénégal</b>									
Service de la dette payé	192.5	173.6	160.7	170.5	186.2				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						127.8	139.0	142.0	161.4
Service de la dette/exportations (pourcentage)	13.5	13.3	11.5	11.2	10.2	6.0	6.0	5.9	6.4
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	24.0	21.8	19.6	16.5	13.8	8.1	8.4	8.2	8.7
Service de la dette/PIB (pourcentage)	4.0	3.9	3.5	3.4	2.9	1.7	1.6	1.6	1.7
<b>Sierra Leone</b>									
Service de la dette payé	22.7	52.7	94.2	21.0	14.3				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						24.5	26.9	10.3	11.6
Service de la dette/exportations (pourcentage)	24.5	29.3	74.3	14.7	7.2	9.9	9.5	2.9	2.8
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	47.8	44.4	88.6	19.2	12.7	28.0	18.9	5.9	5.6
Service de la dette/PIB (pourcentage)	3.4	5.1	12.2	2.2	3.0	4.0	2.4	0.8	0.9
<b>Tanzanie 2/ 4/</b>									
Service de la dette payé	208.5	154.4	92.0	90.3	83.2				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						105.0	115.0	108.7	153.0
Service de la dette/exportations (pourcentage)	18.5	11.8	6.7	6.0	4.8	5.5	4.7	3.9	4.9
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	24.4	16.1	8.3	8.0	6.8	7.7	7.0	5.8	7.0
Service de la dette/PIB (pourcentage)	2.5	1.7	1.0	1.0	0.8	1.0	1.0	0.8	1.0
<b>Ouganda 2/</b>									
Service de la dette payé	104.0	103.3	60.6	59.7	61.7				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						97.8	107.5	123.9	124.8
Service de la dette/exportations (pourcentage)	13.4	15.6	8.9	8.5	8.0	10.0	10.0	10.7	10.1
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	14.5	15.3	9.3	8.6	8.6	10.5	10.2	10.2	9.2
Service de la dette/PIB (pourcentage)	1.7	1.8	1.0	1.0	1.0	1.3	1.3	1.3	1.3
<b>Zambie 3/</b>									
Service de la dette payé	136.7	139.1	142.1	122.7	186.9				
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/						373.2	152.4	86.3	116.7
Service de la dette/exportations (pourcentage)	15.5	15.9	13.5	11.4	15.0	20.2	7.6	4.1	5.5
Service de la dette/recettes publiques (pourcentage)	23.6	29.3	21.7	18.3	23.6	37.6	14.1	7.4	9.2
Service de la dette/PIB (pourcentage)	4.3	4.3	3.9	3.3	4.3	6.9	2.4	1.3	1.7
<b>Total service de la dette payé 3/</b>		3059.3	2427.3	2443.7	2564.5				
<b>Total service de la dette dû 1/</b>						2686.7	2724.3	2612.2	2995.6
<b>Ratio service de la dette/exportations (pourcentage)</b>									
Moyenne simple		16.2	14.0	13.8	12.2	15.4	11.5	11.3	11.3
Moyenne pondérée		13.3	10.0	9.7	8.7	7.3	6.6	5.8	6.3
<b>Ratio service de la dette/recettes publiques (pourcentage)</b>									
Moyenne simple		24.3	19.5	17.8	14.9	14.2	12.4	10.8	11.0
Moyenne pondérée		21.8	16.5	15.0	13.4	11.9	10.3	9.0	9.5
<b>Ratio service de la dette/PIB (pourcentage)</b>									
Moyenne simple		3.8	3.2	3.0	2.8	2.9	2.5	2.3	2.4
Moyenne pondérée		3.2	2.5	2.4	2.2	2.0	1.8	1.6	1.7

Sources : Documents pays PPTE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Service de la dette dû après épuisement des mécanismes classiques d'allègement et de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Pour les pays au point d'achèvement, ces chiffres tiennent aussi compte de l'assistance bilatérale supplémentaire au-delà de l'Initiative PPTE.

2/ Sur la base de l'année budgétaire, i.e. la colonne de 2000 indique l'ex.1999/2000. Pour le Cameroun, les données correspondent à l'année civile à partir de 2002.

3/ Les chiffres du service de la dette pour 2000 tiennent en grande partie compte du service de la dette antérieur à PPTE, parce que ces pays n'ont atteint leur point de décision que vers la fin de 2000 ou plus tard. L'incidence de l'allègement ne s'est donc pas fait sentir pleinement avant 2001 et au-delà.

4/ Le service de la dette tient compte de certains paiements versés aux créanciers commerciaux et des paiements d'intérêts moratoires qui ne sont pas pris

**Tableau 2A. Dépenses de réduction de la pauvreté par les 28 PPTE ayant atteint le point de décision**

	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
	Effectif				Préliminaire		Prévisions		
<i>(en millions de dollars EU)</i>									
<b>Dépenses de réduction de la pauvreté 1/</b>									
Pays africains	4,140	4,188	4,634	5,516	6,955	8,512	11,081	12,363	13,534
Pays d'Amérique latine	1,800	1,873	2,052	2,055	2,095	2,328	2,559	2,748	2,921
Total	5,940	6,061	6,686	7,571	9,050	10,840	13,640	15,111	16,456
<i>(en pourcentage)</i>									
<b>Ratio dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques 2/</b>									
Pays africains	38.6	42.0	43.1	44.8	46.3	47.9	52.3	52.5	52.8
Pays d'Amérique latine	47.6	46.4	51.3	51.3	50.8	48.6	49.9	48.8	49.0
Total	40.9	43.2	45.4	46.4	47.3	48.1	51.8	51.8	52.1
<b>Ratio dépenses de réduction de la pauvreté/PI B2/</b>									
Pays africains	5.5	5.6	5.9	6.6	7.1	7.6	8.7	8.9	9.1
Pays d'Amérique latine	10.8	9.8	10.7	10.7	10.6	10.9	11.2	11.4	11.4
Total	6.4	6.4	6.8	7.4	7.7	8.1	9.1	9.3	9.4

Sources : Documents pays PPTE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les données ne sont disponibles sur tous les pays pour toutes les années. Pour regrouper, les données disponibles les plus récentes ont été utilisées pour les années futures, ce qui sous-évalue le niveau probable des dépenses sociales. En outre, la portée des dépenses de réduction de la pauvreté varie d'un pays à l'autre, mais est généralement en conformité avec la définition du DSRP et du budget. Dans certains pays, la définition de «dépenses de réduction de la pauvreté» a évolué au fil du temps pour englober plus de secteurs. Une partie de l'augmentation de ces dépenses sur la période 1999-2003 peut donc traduire cette évolution de la définition.

2/ Moyennes pondérées.

**Tableau 2B. Dépenses de réduction de la pauvreté pour les 28 PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1999-2007 1/**  
(en millions de dollars EU)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Effectif				Préliminaire		Prévisions		
<b>Bénin</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	114.5	110.2	161.0	162.2	153.1	165.8	199.0	250.9	300.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	30.0	29.5	41.8	35.4	25.3	24.9	25.3	30.2	33.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.8	4.6	6.4	5.8	4.3	4.1	4.4	5.2	5.8
<b>Bolivie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 3/	882.0	899.6	989.6	1018.9	962.7	1055.0	1126.2	1146.5	1222.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 22/	44.8	45.8	53.4	58.0	56.2	50.3	51.1	46.9	47.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	10.7	10.7	12.4	13.1	12.3	12.4	12.6	12.2	12.2
<b>Burkina Faso</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 4/	113.8	99.1	109.4	174.1	218.5	296.3	336.7	350.4	367.9
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	29.6	31.8	35.3	42.0	38.7	42.0	44.5	41.1	38.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.0	3.8	3.8	5.3	5.1	5.8	5.9	5.7	5.6
<b>Burundi</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 12/	...	26.4	28.5	27.1	29.0	33.5	25.2	28.5	30.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	...	20.9	22.4	24.6	23.3	25.3	17.1	17.2	17.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	...	3.7	4.3	4.3	4.9	5.0	3.1	3.2	3.2
<b>Cameroun</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	264.0	286.7	335.6	365.0	489.0	499.6	533.3	581.4	629.6
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	15.8	17.3	23.4	19.4	22.0	20.7	18.5	18.8	19.2
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	2.9	3.2	3.9	3.7	3.9	3.5	3.4	3.5	3.6
<b>Tchad</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/5/	63.0	62.4	64.3	84.8	112.8	183.3	293.7	261.2	275.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	50.0	54.8	52.2	48.2	45.4	49.2	55.0	49.0	50.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.0	4.5	3.9	4.2	4.3	4.3	5.7	5.2	5.4
<b>République démocratique du Congo</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 6/		0.0	0.0	26.2	96.1	382.1	468.1	573.3	702.3
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/		0.0	0.0	6.3	16.0	56.7	34.6	39.9	43.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)		0.0	0.0	0.5	1.7	5.9	6.8	7.4	8.4
<b>Éthiopie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 9/	710.0	534.2	733.5	884.1	1001.4	1374.5	1759.1	1948.0	2051.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 22/	61.0	43.6	60.1	72.6	77.1	89.9	94.4	87.2	91.9
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	11.0	8.4	11.3	14.7	15.4	17.2	19.7	20.4	20.1
<b>Gambie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 8/	23.5	20.8	19.6	18.4	16.3	21.5	23.7	27.5	30.9
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	30.2	27.2	31.1	30.5	29.5	25.6	26.0	28.3	29.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	5.4	5.0	4.7	5.0	4.6	5.4	5.4	5.8	6.1
<b>Ghana</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 9/	344.8	189.2	236.3	276.1	483.3	676.2	855.2	980.5	1118.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	35.3	52.4	25.1	26.5	31.1	32.2	33.5	35.9	37.5
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.4	7.2	4.5	4.5	6.3	7.6	8.1	8.3	8.7
<b>Guinée</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	85.1	79.8	102.9	131.5	121.9	116.3	126.7	137.3	151.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	22.8	21.5	30.3	34.0	32.3	31.7	32.9	29.8	29.3
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	2.5	2.4	3.4	4.1	3.4	3.0	3.6	3.7	3.8
<b>Guinée-Bissau</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	...	...	...	6.4	7.3	9.4	12.6	11.3	11.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	...	...	...	20.3	19.5	18.7	22.4	20.9	19.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	...	...	...	3.2	3.1	3.5	4.2	3.6	3.3
<b>Guyana</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 10/	87.0	131.0	136.2	134.4	127.6	133.6	150.4	160.5	168.2
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	43.6	52.0	61.8	57.6	54.4	51.3	59.2	52.9	54.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	12.5	14.8	19.1	18.5	17.1	17.0	19.3	19.4	19.6
<b>Honduras</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 11/	487.7	493.2	564.9	493.5	520.8	626.2	699.9	816.5	877.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	46.9	56.5	48.4	40.9	40.5	42.7	44.7	48.1	48.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	9.0	10.2	8.8	7.5	7.5	8.4	8.6	9.4	9.5
<b>Madagascar</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	156.0	185.4	190.9	190.9	202.9	134.5	205.7	216.0	223.6
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	36.7	39.6	41.8	54.3	35.4	25.6	36.0	33.3	30.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.2	4.8	4.2	4.2	3.7	3.1	4.2	4.0	3.8
<b>Malawi</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 12/	208.0	161.0	135.0	190.0	194.0	218.8	270.9	331.5	340.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	66.1	57.1	48.0	63.7	51.7	54.6	54.3	67.4	64.5
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	11.5	9.3	7.9	9.8	10.9	11.6	13.5	15.9	15.2

**Tableau 2B (suite). Dépenses de réduction de la pauvreté des 28 PPTE ayant atteint le point de décision, par pays, 1999-2007 1/**  
(en millions de dollars EU)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Effectif			Préliminaire		Prévisions			
<b>Mali</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 12/	103.4	151.1	132.5	204.9	314.9	328.2	354.1	380.0	421.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	24.3	40.9	31.2	38.5	43.4	38.1	36.3	33.9	34.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	3.8	5.6	4.4	6.1	7.1	6.6	6.3	6.1	6.2
<b>Mauritanie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 13/	85.0	69.5	79.1	105.0	214.2	179.3	151.0	192.8	211.3
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 21/	34.7	28.7	42.9	29.7	66.8	46.1	34.8	30.3	31.9
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	9.0	6.5	7.2	9.4	16.1	11.7	8.0	6.4	6.5
<b>Mozambique</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 14/	543.0	688.0	665.2	647.4	762.7	847.3	1293.9	1370.8	1505.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	52.8	156.5	163.8	128.1	123.7	95.1	121.4	109.0	105.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	6.3	18.5	18.0	15.8	15.9	13.9	15.7	15.0	15.0
<b>Nicaragua</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 15/	342.9	349.3	361.5	408.2	483.6	512.7	582.5	624.3	653.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 22/	60.1	44.1	47.4	50.7	54.4	53.1	52.5	52.7	52.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	15.5	8.9	8.8	10.1	11.7	11.3	11.8	11.9	12.0
<b>Niger</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	104.4	104.3	97.3	125.9	142.0	144.5	152.0	155.1	163.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	58.2	67.5	53.7	54.5	49.0	43.6	42.0	37.7	35.8
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	5.1	5.8	5.0	5.8	5.2	4.6	4.5	4.3	4.3
<b>Rwanda</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 16/	75.2	72.4	90.6	107.8	115.4	137.0	192.6	236.0	261.2
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	39.5	45.4	48.1	54.8	53.9	52.8	66.8	76.8	78.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	3.9	4.0	5.3	6.2	6.9	7.5	9.4	10.7	11.1
<b>São Tomé et Príncipe</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 12/	8.0	8.0	11.9	10.4	15.8	14.3	20.3	22.1	24.3
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	87.8	79.9	118.1	83.1	105.2	84.9	109.7	109.2	107.9
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	17.0	17.3	25.0	19.4	26.7	22.1	29.3	29.3	29.3
<b>Sénégal</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	254.3	238.6	303.6	313.0	456.3	622.2	718.2	749.8	784.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	30.8	29.9	37.0	30.3	33.8	39.2	43.4	43.3	42.5
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	5.3	5.3	6.7	6.3	7.1	8.1	8.4	8.3	8.1
<b>Sierra Leone</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 2/	...	23.5	36.7	57.5	63.7	66.6	72.3	78.3	84.4
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	...	25.7	38.2	52.8	56.7	53.4	50.7	44.6	40.6
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	...	3.7	4.6	6.1	6.4	6.2	6.4	6.4	6.4
<b>Tanzanie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 17/	412.3	525.5	603.6	818.2	974.5	1035.1	1382.1	1781.6	2030.0
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	42.8	54.2	53.7	73.0	80.0	76.3	83.8	93.1	93.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	4.8	6.1	6.5	8.8	9.7	9.7	11.4	13.3	13.6
<b>Ouganda</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 18/	306.0	402.5	444.8	553.1	724.8	914.7	1000.2	1012.7	1028.3
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	40.4	59.7	68.0	79.3	101.3	98.0	94.5	83.8	75.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	5.3	7.1	7.7	9.7	12.3	12.4	11.9	11.0	10.3
<b>Zambie</b>									
Dépenses de réduction de la pauvreté 19/	166.0	149.0	51.6	35.7	44.9	111.0	634.3	685.8	786.7
Dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques (%) 20/	30.1	31.3	7.9	5.3	5.7	11.2	58.8	59.0	62.1
Dépenses de réduction de la pauvreté/PIB (%)	5.3	4.6	1.4	0.9	1.0	2.1	10.2	10.5	11.3
<b>Total des dépenses de réduction de la pauvreté 23/</b>	5939.9	6060.6	6685.9	7570.9	9049.6	10839.8	13639.6	15110.7	16455.8
<b>Ratio dépenses de réduction de la pauvreté/recettes publiques</b>									
Moyenne simple	42.3	45.8	49.4	46.9	49.0	47.6	51.6	50.7	50.5
Moyenne pondérée	40.9	43.2	45.4	46.4	47.3	48.1	51.8	51.8	52.1
<b>Ratio des dépenses de réduction de la pauvreté/PIB</b>									
Moyenne simple	7.0	7.1	7.7	7.9	8.4	8.4	9.4	9.5	9.6
Moyenne pondérée	6.4	6.4	6.8	7.4	7.7	8.1	9.1	9.3	9.4

Sources : Documents pays PPTE et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

- 1/ La portée des dépenses de réduction de la pauvreté varie d'un pays à l'autre, mais est généralement en conformité avec la définition du DSRP et du budget. Dans certains pays, la définition de «dépenses de réduction de la pauvreté» a évolué au fil du temps pour englober plus de secteurs. Une partie de l'augmentation de ces dépenses sur la période 1999-2003 peut traduire cette évolution de la définition.
- 2/ Les données portent sur les dépenses de santé et d'éducation.
- 3/ Vise les dépenses publiques de santé. Comprend les dépenses de santé, d'éducation, d'assainissement de base, et de certaines actions de développement urbain et rural, tant pour le fonctionnement que l'équipement. Exclut les dépenses d'éducation au niveau universitaire, les contributions aux fonds de pension, et les dépenses de santé et d'éducation du Ministère de la défense.
- 4/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, aux routes, à la jeunesse et à la promotion de l'emploi des femmes, à l'agriculture, à l'environnement et à la justice.
- 5/ Des révisions ont été apportées récemment à la classification.
- 6/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à la réintégration des soldats démobilisés, à la foresterie et à l'agriculture, à l'eau et à l'assainissement, à l'infrastructure et au développement rural, et aux équipements communautaires; pour 2005-2006, l'estimation du montant se fonde sur l'assistance PPTE escomptée.
- 7/ Dépenses consacrées à la santé, l'éducation, l'infrastructure rurale.
- 8/ Dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et à l'agriculture.
- 9/ Dépenses consacrées à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à l'agriculture et aux infrastructures axées sur la lutte contre la pauvreté.
- 10/ La définition de «dépenses sociales» pour 2003 et 2004, tient compte des objectifs du DSRP intérimaire et utilise la nouvelle acception de «favorable aux pauvres», qui inclut les infrastructures. Les projections pour 2005-2007 sont des montants estimatifs minimums fondés sur l'assistance PPTE escomptée.
- 11/ Dépenses consacrées à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à l'infrastructure rurale et aux projets de protection sociale.
- 12/ Dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux projets de protection sociale.
- 13/ Dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et aux programmes de réduction de la pauvreté.
- 14/ Comprend les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, au VIH, aux routes, à l'assainissement, aux travaux publics, à la gouvernance et au système judiciaire, à l'agriculture et autres.
- 15/ Éducation, santé, infrastructure rurale et aide alimentaire.
- 16/ Comprend les dépenses de santé et d'éducation. Série révisée à partir de 2002 pour intégrer les dépenses d'équipement pertinentes, et à partir de 2005 pour intégrer les dépenses consacrées au développement de l'énergie.
- 17/ Dépenses consacrées à l'éducation, à la santé, à l'eau, à la recherche et la vulgarisation agricoles, aux terres, aux routes et au système judiciaire.
- 18/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, au Fonds d'action contre la pauvreté, certains projets financés et administrés des bailleurs.
- 19/ À partir de 2005, la définition de DSRP a été élargie pour englober les dépenses de santé et d'éducation de base. Pour la période 2001-2004, les chiffres tiennent compte des priorités en matière de réduction de la pauvreté (essentiellement des projets d'investissement) financés par l'allègement PPTE.
- 20/ Le niveau de l'administration est l'administration centrale.
- 21/ Le niveau de l'administration est l'administration centrale et locale.
- 22/ Le niveau de l'administration comprend l'administration centrale, locale et les entreprises publiques.
- 23/ Pour les pays sans prévisions, les dernières données disponibles sont utilisées dans le total global pour les années futures, ce qui sous-estime le niveau probable des dépenses sociales.



**Tableau 3. Initiative PPTE : Variations des estimations des coûts potentiels par groupe de créanciers 1/**  
(en milliards de dollars EU)

	septembre-05		septembre-04	septembre-05
	VAN 2004 2/ 3/	(Pourcentage)	VAN 2003 4/	VAN 2003 2/ 4/
<b>Total coûts</b>	<b>38.2</b>	<b>100.0</b>	<b>35.7</b>	<b>36.7</b>
<b>commerciaux</b>	<b>18.3</b>	<b>47.9</b>	<b>17.5</b>	<b>17.6</b>
Club de Paris	13.8	36.0	13.1	13.2
Autres créanciers bilatéraux	3.6	9.5	3.5	3.5
Commerciaux	0.9	2.4	0.9	0.9
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>19.9</b>	<b>52.1</b>	<b>18.2</b>	<b>19.1</b>
Banque mondiale	9.4	24.5	8.5	9.0
dont : IDA	9.0	23.6	8.1	8.7
BIRD	0.3	0.9	0.3	0.3
FMI	3.0	7.8	2.8	2.9
BAfD/FAfD	3.3	8.8	2.9	3.2
BID	1.3	3.5	1.3	1.3
Autres	2.8	7.5	2.7	2.7

Sources : Documents de l'Initiative PPTE ; et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Y compris le coût de tous les PPTE qui sont parvenus au point de décision (27 pays en septembre 2004 et 28 pays en septembre 2005)

2/ Tient compte des analyses de soutenabilité de la dette pour Madagascar, le Burundi, la Rép. du Congo et la RDP lao

3/ Le taux d'actualisation utilisé est la moyenne de 3 ans du TICR du DTS pour 2002-2004, qui était de 4,6 %.

4/ Le taux d'actualisation utilisé est la moyenne de 3 ans du TICR du DTS pour 2001-2003, qui était de 4,8 %.

**Tableau 4. Initiative PPTE : Ventilation des coûts potentiels estimatifs par principal créancier et groupe de pays**  
(en milliards de dollars EU, VAN 2004) 1/

	Cas postérieurs au point de décision (28)		
	Rétroactifs 1/ (8 pays)	Nouveaux cas 2/ (20 pays)	Total (28 pays)
<b>Total coûts</b>	<b>8.3</b>	<b>29.9</b>	<b>38.2</b>
<b>Créanciers bilatéraux et commerciaux</b>	<b>3.3</b>	<b>15.0</b>	<b>18.3</b>
Club de Paris	2.5	11.3	13.8
Autres créanciers publics bilatéraux	0.7	3.0	3.6
Commerciaux	0.1	0.8	0.9
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>5.0</b>	<b>14.9</b>	<b>19.9</b>
Banque mondiale	2.2	7.0	9.2
dont : IDA	2.2	6.8	9.0
BIRD	0.0	0.3	0.3
FMI	0.8	2.2	3.0
BAfD/FAfD	0.6	2.8	3.3
BID	0.7	0.6	1.3
Autres	0.7	2.2	3.0
Pour mémoire :			
En % du coût total	14.2	51.3	65.5

Sources : Autorités nationales ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, Sénégal, et Ouganda. La Côte d'Ivoire est un cas rétroactif mais n'a pas atteint son point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

2/ Burundi, Cameroun, Tchad, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Tanzanie, et Zambie.

**Tableau 5. Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers multilatéraux et état de leur**  
(en millions de dollars EU, VAN 2004)

Créanciers	Coût allègement PPTE 28 pays
<b>Total</b>	<b>19,724</b>
<b>Allègent ou ont promis d'alléger la dette aux 28 pays au point de décision 1/</b>	<b>19,645</b>
Groupe de la Banque mondiale	9,237
Fonds monétaire international (FMI)	2,986
Banque africaine de développement (BAfD)	3,345
Banque interaméricaine de développement (BID)	1,344
Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE)	613
Union européenne/Banque européenne d'investissement (UE/BEI)	805
Fonds international de développement agricole (FIDA)	328
Banque arabe pour le développement de l'Afrique (BADEA)	230
Fonds de l'OPEP pour le développement international	189
Banque islamique de développement (BIsD)	150
Société andine de développement (SAD)	114
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	76
Mécanisme multilatéral de compensation de la Caricom (CMCF)	69
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	52
Fonds financier pour le développement du Bassin du fleuve Plata (FONPLATA)	30
Fonds de développement nordique (NDF)	27
Banque de développement des Caraïbes (BDC)	20
Fonds monétaire arabe (FMA)	14
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	7
Banque nordique d'investissement	4
Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE)	4
Banque des États de l'Afrique centrale (BDEAC)	1
Banque asiatique de développement (BAsD)	0
<b>N'ont pas indiqué leur intention d'alléger la dette au titre de l'Initiative PPTE</b>	<b>79</b>
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	39
Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	17
Banque de comm. et de dével.op.pour l'Afrique de l'Est et australe (Banque PTA)	9
Banque de développement des États des Grands Lacs (BDEGL)	8
Conseil de l'Entente (FEGECE)	3
Fonds centraméricain de stabilisation monétaire (FOCEM)	2
Fonds de solidarité et de développement économique (FSID)	1
Société arabe d'investissements pétroliers (APICORP)	0

Sources : Documents PPTE ; autorités PPTE ; et estimations des services de la Banque mondiale.

1/ Certains de ces créanciers allègent la dette au cas par cas et n'ont pas encore décidé de participer pleinement à l'Initiative PPTE renforcée. De plus, quelques-uns de ces créanciers ont accusé un retard considérable dans l'élaboration des modalités d'octroi de l'allègement de la dette.

**Tableau 6A. Initiative PPTE : Situation de la fourniture de l'aide par la Banque mondiale**  
(en millions de dollars EU au 30 juin 2005)

Membre	Point de décision	Point d'achèvement	Total engagement de réduction du service de la dette	Réduction du service de la dette accordée 1/	Reduction du service de la dette accordée (en % du total engagement de réduction)
<b>Initiative PPTE initiale 2/</b>					
Bolivie	sept. 1997	sept. 1998	65.4	65.4	100.0
Burkina Faso 3/	sept. 1997	juil. 2000	182.8	182.8	100.0
Guyana 3/	déc. 1997	mai. 1999	60.8	60.8	100.0
Mali 4/	sept. 1998	sept. 2000	78.6	78.6	100.0
Mozambique 5/	avr. 1998	juin. 1999	975.0	975.0	100.0
Ouganda 5/	avr. 1997	avr. 1998	354.5	354.5	100.0
<b>Total PPTE initiale</b>			<b>1,717.0</b>	<b>1,717.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Initiative PPTE renforcée 6/</b>					
Bénin	juil. 2000	mars. 2003	124.3	35.5	28.6
Bolivie	févr. 2000	juin. 2001	221.8	41.7	18.8
Burkina Faso 7/	juil. 2000	avr. 2002	236.7	38.7	16.4
Burundi	août. 2005	Flottant	782.5	0.0	0.0
Cameroun 8/	oct. 2000	Flottant	265.6	63.9	24.1
Tchad	mai. 2001	Flottant	106.7	22.3	20.9
Congo, Rép. démoc. du 9/	juil. 2003	Flottant	1,031.2	64.8	6.3
Éthiopie 8/	nov. 2001	avr. 2004	1,278.4	113.9	8.9
Gambie	déc. 2000	Flottant	31.8	9.1	28.6
Ghana	févr. 2002	Juil. 2004	1,445.7	152.5	10.5
Guinée	déc. 2000	Flottant	233.6	53.4	22.9
Guinée-Bissau	déc. 2000	Flottant	179.6	23.0	12.8
Guyana	nov. 2000	déc. 2003	72.0	10.3	14.3
Honduras	juin. 2000	Apr. 2005	107.7	37.2	34.6
Madagascar	déc. 2000	oct. 2004	444.4	73.9	16.6
Malawi	déc. 2000	Flottant	588.5	90.8	15.4
Mali	sept. 2000	mars. 2003	213.2	53.0	24.8
Mauritanie	févr. 2000	juin. 2002	172.8	32.3	18.7
Mozambique	avr. 2000	sept. 2001	80.1	35.0	43.7
Nicaragua	déc. 2000	janv. 2004	382.6	37.7	9.9
Niger 8/	déc. 2000	avr. 2004	408.7	48.6	11.9
Rwanda 8/	déc. 2000	Apr. 2005	709.0	64.9	9.2
São Tomé et Príncipe	déc. 2000	Flottant	44.9	5.5	12.3
Sénégal	juin. 2000	avr. 2004	163.9	63.4	38.7
Sierra Leone	mars. 2002	Flottant	229.9	24.3	10.6
Tanzanie	avr. 2000	nov. 2001	1,157.1	228.6	19.8
Ouganda	févr. 2000	mai. 2000	629.1	94.3	15.0
Zambie	déc. 2000	Apr. 2005	885.2	111.4	12.6
<b>Total PPTE renforcée</b>			<b>12,227.0</b>	<b>1,629.8</b>	<b>13.3</b>
<b>Total général</b>			<b>13,944.1</b>	<b>3,346.9</b>	<b>24.0</b>

Sources : Documents PPTE par pays; et estimations des services de la Banque mondiale.

1/ L'aide est considérée accordée : i) à la date effective de l'achat des crédits de l'IDA, de l'octroi des dons de l'IDA ou du remboursement anticipé des prêts de la BIRD ; et ii) à la date d'échéance dans le cas de la réduction du service de la dette.

2/ Chiffres repris des documents relatifs aux points d'achèvement ; ils comprennent la réduction des paiements d'intérêt liée à l'annulation des prêts et l'octroi de dons au lieu de prêts. Aide fournie par le biais de la réduction du service de la dette IDA, sauf indication contraire.

3/ Aide fournie par le biais de l'achat par le Fonds fiduciaire PPTE de certains crédits de l'IDA.

4/ Aide fournie par le biais de l'achat par le Fonds fiduciaire PPTE de certains crédits de l'IDA et la réduction du service de la dette IDA.

5/ Aide fournie par l'octroi de dons IDA, l'achat par le Fonds fiduciaire PPTE de certains crédits de l'IDA et la réduction du service de la dette IDA.

6/ Sauf indication contraire, l'aide sera fournie par le biais de la réduction du service de la dette IDA.

7/ Y compris une aide complémentaire.

8/ L'aide sera fournie par : i) des dons de l'IDA qui serviront à couvrir 45 % du service de la dette BIRD pendant la période intérimaire ; ii) un crédit IDA pour rembourser par anticipation l'encours de la dette BIRD au point d'achèvement ; et iii) une réduction du service de la dette IDA

9/ Correspond à l'aide fournie par la réduction des paiements du service de la dette IDA sur la dette décaissée et non remboursée à la fin de 2002, qui assurera un allègement de USD 597 millions en VAN. Le solde de USD 223 millions en VAN nécessaire pour couvrir la part de l'aide de la Banque mondiale a été fournie par le biais de la liquidation des arriérés.

Tableau 6B. Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide de la Banque mondiale, 2000-2010

(en millions de dollars EU)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Service de la dette avant allègement PPTE 1/</b>											
Bénin	10	12	14	16	18	21	21	22	23	24	26
Bolivie	31	21	23	27	32	28	24	26	31	37	40
Burkina Faso 2/	13	14	19	21	24	27	27	28	29	30	31
Burundi	13	14	16	19	19	21	22	22	24	26	27
Cameroun	87	80	69	59	60	57	50	40	41	42	40
Tchad	8	11	11	12	17	14	17	18	20	22	25
Congo, Rép. dém. du	-	-	353	37	40	43	46	51	53	54	54
Éthiopie	34	36	42	54	63	70	73	75	89	94	95
Gambie	4	4	4	5	5	6	6	7	7	8	8
Ghana	56	63	65	76	87	97	103	110	117	124	131
Guinée	18	21	22	26	27	31	33	34	38	42	45
Guinée-Bissau	5	5	5	6	7	7	8	8	9	10	10
Guyana 2/	8	8	8	8	8	7	8	8	8	8	9
Honduras	56	46	45	45	40	28	25	26	27	31	32
Madagascar	27	29	32	37	42	46	50	54	60	63	68
Malawi	36	35	36	42	47	50	54	56	58	65	67
Mali 2/	20	23	25	28	33	36	39	41	43	45	47
Mauritanie	9	9	10	11	13	14	15	16	18	19	21
Mozambique 2/	19	22	24	27	30	33	34	36	37	40	45
Nicaragua	12	12	10	12	15	18	19	19	21	24	27
Niger	14	14	15	17	20	22	25	28	30	31	31
Rwanda	11	14	16	19	21	23	24	25	27	28	29
São Tomé et Príncipe	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Sénégal	27	29	31	35	39	44	48	52	58	61	67
Sierra Leone	4	5	6	9	11	13	13	14	14	13	14
Tanzanie	57	61	68	78	89	91	92	99	102	106	119
Ouganda	29	34	42	53	65	73	72	75	81	85	93
Zambie	27	33	35	43	45	50	55	58	61	65	68
<b>TOTAL</b>	<b>637</b>	<b>652</b>	<b>1,048</b>	<b>824</b>	<b>920</b>	<b>971</b>	<b>1,006</b>	<b>1,052</b>	<b>1,127</b>	<b>1,201</b>	<b>1,274</b>
<b>Service de la dette après allègement PPTE</b>											
Bénin	8	6	7	9	11	12	12	13	14	15	16
Bolivie											
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	13	-	17	27	32	28	24	26	31	37	40
<i>allègement PPTE renforcée</i>	13	-	8	14	18	14	9	10	13	17	20
Burkina Faso											
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	10	8	13	16	18	21	22	23	23	23	24
<i>allègement PPTE renforcée</i>	7	1	6	9	9	12	13	14	15	14	14
<i>complément d'aide</i>	7	1	6	9	9	12	13	14	15	14	14
Burundi	13	14	16	19	19	11	1	1	1	1	2
Cameroun	87	74	41	30	14	16	22	22	23	33	38
Tchad	8	7	6	7	11	8	10	11	12	14	15
Congo, Rép. dém. Du	-	-	25	12	7	9	9	10	11	11	11
Éthiopie	34	35	17	26	32	37	38	39	48	51	52
<i>complément d'aide</i>	34	35	17	26	21	13	12	13	18	19	19
Gambie	4	2	2	2	3	3	3	4	4	5	5
Ghana	56	63	32	31	39	44	46	50	53	56	60
Guinée	18	10	11	14	14	17	19	20	22	24	26
Guinée-Bissau	4	0	0	1	1	1	2	2	2	2	3
Guyana											
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	6	6	7	7	6	5	6	6	6	6	7
<i>allègement PPTE renforcée</i>	6	4	5	4	4	3	3	3	3	3	4
Honduras	51	27	33	45	40	23	16	16	17	19	20
Madagascar	27	14	16	20	24	27	29	32	36	39	42
Malawi	36	18	18	22	25	26	28	29	31	35	37
Mali											
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	16	19	21	24	29	33	35	38	39	42	44
<i>allègement PPTE renforcée</i>	14	9	10	13	17	19	20	23	24	25	27
Mauritanie	5	3	4	5	6	7	8	8	9	10	12
Mozambique											
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	9	11	12	13	14	14	15	15	16	17	21
<i>allègement PPTE renforcée</i>	5	6	6	5	5	4	5	5	4	14	21
Nicaragua	12	6	2	3	5	6	6	6	7	9	11
Niger	14	4	5	7	8	10	12	13	14	15	15
<i>complément d'aide</i>	14	4	5	7	6	7	8	8	9	9	10
Rwanda	11	1	2	4	5	6	6	6	7	8	9
<i>complément d'aide</i>	11	1	2	4	5	5	3	3	3	3	3
São Tomé et Príncipe	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Sénégal	22	15	16	24	29	26	29	31	36	38	61
Sierra Leone	4	5	2	2	3	3	4	4	4	4	4

**Tableau 6B (suite et fin). Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide de la Banque mondiale, 2000-2010**  
(en millions de dollars EU)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Service de la dette après allègement PPTE</b>											
Tanzanie	29	22	25	32	41	42	43	46	48	50	61
Ouganda 3/	16	17	32	47	87	101	99	105	112	119	133
<i>après : allègement PPTE initiale</i>	13	14	23	33	57	65	64	68	72	76	84
<i>allègement PPTE renforcée</i>	4	3	9	14	30	36	35	37	40	43	48
Zambie	27	14	13	17	16	16	17	19	21	23	27
<b>TOTAL</b>	<b>520</b>	<b>365</b>	<b>337</b>	<b>391</b>	<b>422</b>	<b>416</b>	<b>415</b>	<b>444</b>	<b>483</b>	<b>542</b>	<b>622</b>
<b>Allègement de la dette Banque mondiale 7/</b>											
Bénin	3	6	7	8	8	8	9	9	9	10	10
Bolivie	18	21	15	13	13	14	15	16	18	19	20
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	18	21	6	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>PPTE renforcée</i>	-	0	9	13	13	14	15	16	18	19	20
Burkina Faso	6	13	13	14	15	16	16	16	17	18	18
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	3	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7
<i>PPTE renforcée</i>	3	7	7	7	9	9	9	9	9	9	10
<i>complément d'aide</i>	-	-	-	1	1	1	2	2	2	2	1
Burundi	-	-	-	-	-	10	21	21	23	24	26
Cameroun	-	6	28	29	46	40	28	18	17	9	2
Tchad	-	3	5	5	6	6	7	7	8	9	9
Congo, Rép. dém. du 4/	-	-	329	25	32	34	37	40	42	43	43
Éthiopie	-	1	25	29	43	57	60	62	71	75	76
<i>PPTE renforcée</i>	-	1	25	29	31	33	35	36	41	43	44
<i>complément d'aide</i>	-	-	-	-	11	24	26	27	30	32	33
Gambie	-	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Ghana	-	-	33	45	49	53	57	60	64	68	71
Guinée	-	11	11	12	13	13	14	15	16	18	19
Guinée-Bissau	1	4	4	5	6	6	6	6	7	7	8
Guyana	1	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<i>PPTE renforcée</i>	0	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3
Honduras 9/	6	19	12	-	-	5	10	10	10	12	12
Madagascar	-	15	16	16	17	19	20	22	24	25	25
Malawi	-	17	19	21	23	23	26	27	28	30	31
Mali	6	13	14	15	16	17	18	19	19	20	20
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
<i>PPTE renforcée</i>	2	10	11	11	12	14	15	15	16	16	17
Mauritanie	5	6	6	6	7	7	8	8	9	9	9
Mozambique	14	16	18	22	25	29	29	31	33	26	24
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	11	11	13	14	16	19	19	20	22	23	24
<i>PPTE renforcée 6/</i>	3	5	5	8	9	10	10	11	12	3	-
Nicaragua	-	6	8	8	10	12	13	13	14	15	15
Niger	-	9	10	10	14	15	18	19	21	21	21
<i>PPTE renforcée</i>	-	9	10	10	12	12	14	15	16	16	16
<i>complément d'aide</i>	-	-	-	-	2	3	4	5	5	5	5
Rwanda	-	12	14	15	16	17	21	22	23	25	26
<i>PPTE renforcée</i>	-	12	14	15	16	17	18	19	19	20	21
<i>complément d'aide</i>	-	-	-	-	-	1	3	3	4	5	5
São Tomé et Príncipe	-	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Sénégal	5	14	15	11	11	18	19	20	22	23	6
Sierra Leone	-	-	4	7	8	9	10	10	10	10	10
Tanzanie	28	39	43	46	48	49	50	53	54	57	59
Ouganda	25	31	33	39	35	37	37	38	41	42	45
<i>dont : PPTE initiale 5/</i>	17	20	20	20	8	8	8	8	9	9	9
<i>PPTE renforcée</i>	9	11	14	20	27	29	29	30	32	33	36
Zambie	-	19	22	26	29	34	38	40	40	42	41
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>288</b>	<b>711</b>	<b>434</b>	<b>499</b>	<b>557</b>	<b>595</b>	<b>613</b>	<b>650</b>	<b>665</b>	<b>659</b>
<b>Pour mémoire</b>											
<i>Réduction annuelle moyenne du service de la dette 7/</i>	<i>18%</i>	<i>44%</i>	<i>68%</i>	<i>53%</i>	<i>54%</i>	<i>57%</i>	<i>59%</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>55%</i>	<i>52%</i>

Sources : Documents PPTE par pays ; et estimations des services de la Banque mondiale.

1/ De 2000 à 2005, les renseignements correspondent au service de la dette effectivement payé à la Banque mondiale. Les paiements après 2005 se fondent sur les stocks à la fin de juin 2005.

2/ Service de la dette avant l'achat des crédits de l'IDA.

3/ Ces chiffres diffèrent de ceux du 2ème document relatif au point d'achèvement, car celui-ci ne tenait pas compte des nouveaux emprunts intervenus entre le point de décision initial et le point de décision de l'initiative renforcée.

4/ Correspond à l'aide fournie par le biais de la réduction des paiements du service de la dette IDA sur la dette décaissée et non remboursée à la fin de 2002, y compris l'aide fournie par le biais du financement concessionnel du prêt de soudure pour éponger les arriérés.

5/ Chiffres repris du document du point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE initiale.

6/ Ces chiffres diffèrent de ceux du 2ème document du point d'achèvement, un nouveau calendrier d'allègement ayant été approuvé à la fin de janvier 2003.

7/ Chiffre pondéré par la part de chaque pays du total du service de la dette avant PPTE.

8/ De 2000 à 2005, les chiffres correspondent à l'allègement de dette effectivement reçu.

9/ Les montants de l'allègement à partir de 2005 sont préliminaires et fonction du montant exact du crédit d'allègement accordé pour rembourser par anticipation l'encours de la dette BIRD. Le crédit d'allègement de la dette IDA a été approuvé récemment par le Congrès du Honduras ; les estimations du montant du remboursement anticipé de la dette BIRD et le calendrier d'allègement de l'IDA sont donc en cours de révision.

**Tableau 7A. Initiative PPTE : État des engagements par le FMI**

(en millions de DTS, au 30 juin 2005)

Membre	Point de décision	Point d'achèvement	Montant engagé	Montant décaissé 1/	Montant décaissé (en pourcentage du montant engagé)
<b>Initiative PPTE initiale</b>					
Bolivie	sept. 1997	sept. 1998	21.2	21.2	100.0
Burkina Faso	sept. 1997	juil. 2000	16.3	16.3	100.0
Côte d'Ivoire 3/	mars. 1998	--	16.7	--	--
Guyana	déc. 1997	mai. 1999	25.6	25.6	100.0
Mali	sept. 1998	sept. 2000	10.8	10.8	100.0
Mozambique	avr. 1998	juin. 1999	93.2	93.2	100.0
Ouganda	avr. 1997	avr. 1998	51.5	51.5	100.0
<b>Total PPTE initial</b>			<b>235.3</b>	<b>218.6</b>	<b>92.9</b>
<b>Initiative PPTE renforcée</b>					
Bénin	juil. 2000	mars. 2003	18.4	20.1	109.0
Bolivie	févr. 2000	juin. 2001	41.1	44.2	107.5
Burkina Faso	juil. 2000	avr. 2002	27.7	29.7	107.3
Burundi	Août 2005 3/	Flottant	19.1 4/	--	--
Cameroun	oct. 2000	Flottant	28.5	5.5	19.5
Tchad	mai. 2001	Flottant	14.3	8.6	60.0
Congo, Rép. démoc. du 4/	juil. 2003	Flottant	228.3	2.3	1.0
Éthiopie	nov. 2001	avr. 2004	45.1	46.7	103.4
Gambie	déc. 2000	Flottant	1.8	0.1	4.4
Ghana	févr. 2002	Juil. 2004	90.1	94.3	104.7
Guinée	déc. 2000	Flottant	24.2	5.2	21.3
Guinée-Bissau	déc. 2000	Flottant	9.2	0.5	5.9
Guyana	nov. 2000	déc. 2003	31.1	34.0	109.5
Honduras	juin. 2000	avr. 2005	22.7	26.4	116.3
Madagascar	déc. 2000	oct. 2004	14.7	16.4	111.5
Malawi	déc. 2000	Flottant	23.1	6.9	30.0
Mali	sept. 2000	mars. 2003	34.7	38.5	110.8
Mauritanie	févr. 2000	juin. 2002	34.8	38.4	110.4
Mozambique	avr. 2000	sept. 2001	13.7	14.8	108.0
Nicaragua	déc. 2000	janv. 2004	63.5	71.2	112.0
Niger	déc. 2000	avr. 2004	31.2	34.0	108.8
Rwanda 5/	déc. 2000	avr. 2005	33.8	37.5	110.9
São Tomé et Príncipe 6/	déc. 2000	Flottant	--	--	--
Sénégal	juin. 2000	avr. 2004	33.8	38.4	113.6
Sierra Leone	mars. 2002	Flottant	98.5	66.0	67.0
Tanzanie	avr. 2000	nov. 2001	89.0	96.4	108.4
Ouganda	févr. 2000	mai. 2000	68.1	70.2	103.0
Zambie	déc. 2000	avr. 2005	468.8	508.3	108.4
<b>Total PPTE renforcée</b>			<b>1,609.3</b>	<b>1,354.4</b>	<b>84.2</b>
<b>Total général</b>			<b>1,844.6</b>	<b>1,573.0</b>	<b>85.3</b>

Source : Département des Finances du FMI ; également disponible à l'adresse : [www.imf.org/external/fin.htm](http://www.imf.org/external/fin.htm).

1/ Y compris l'intérêt sur les montants engagés au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

2/ Équivalent au montant engagé de USD 22,5 millions aux taux de change du point de décision (17/3/98).

3/ Date escomptée du point de décision.

4/ Équivalent à USD 27,84 millions au taux de change DTS/dollar EU du 13 juillet 2005, sous réserve de modifications.

5/ Le montant engagé équivalait au solde du total aide PPTE du FMI de DTS 337,9 millions, après déduction de DTS 109,6 millions représentant l'élément concessionnel lié au décaissement d'un prêt FRPC suite au règlement des arriérés des arriérés de la RDC au FMI, le 12 juin 2002.

6/ Non compris l'engagement de l'aide additionnelle PPTE renforcée de DTS 12,98 millions, sous réserve de la réception des assurances satisfaisantes de financement d'autres créanciers.

6/ Au point de décision, São Tomé et Príncipe n'avait pas de dette admissible vis-à-vis du FMI.

Tableau 7B. Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide du FMI, 1998-2010 1/

(en millions de dollars États-Unis ; au 10 août 2005)

	Effectifs							Projections					
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Service de la dette FMI avant allègement PPTE 2/</b>													
Bénin	6	17	14	16	16	16	12	9	6	4	2	2	1
Bolivie	42	34	31	32	30	30	40	32	25	18	11	2	0
Burkina Faso	4	6	11	15	15	18	19	16	12	10	6	3	1
Burundi	10	8	6	6	3	1	29	1	1	1	1	5	10
Cameroun	20	20	21	5	3	12	26	33	40	40	36	22	9
Tchad	11	5	2	4	8	10	13	14	13	8	6	4	3
Congo, Rép. démoc. 3/	2	3	0	0	570	5	6	5	5	64	126	129	129
Éthiopie 4/	3	7	12	14	15	16	13	10	8	13	13	11	9
Gambie	5	4	2	1	0	0	10	2	3	3	3	2	1
Ghana	133	72	39	68	17	22	40	48	37	47	41	23	15
Guinée	10	8	9	13	13	16	18	20	15	14	8	3	1
Guinée-Bissau	1	1	1	1	2	5	5	3	3	2	1	1	1
Guyana	22	22	26	17	17	17	18	16	14	9	5	2	1
Honduras	3	7	10	14	44	41	15	26	22	22	22	13	1
Madagascar	15	13	6	3	5	8	8	12	22	18	15	15	11
Malawi	26	22	10	8	8	10	13	14	11	8	6	3	1
Mali	12	13	19	24	29	29	29	25	18	12	8	4	1
Mauritanie	8	10	12	15	18	19	17	13	9	6	2	2	0
Mozambique	25	32	31	29	24	21	22	23	21	16	11	4	0
Nicaragua	1	4	7	7	7	9	17	26	26	26	24	13	1
Niger	14	6	3	2	4	9	13	13	12	9	4	1	1
Rwanda 5/	4	9	13	12	7	2	5	10	12	12	10	7	3
São Tomé et Príncipe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	1	13	27	78	31	32	20	8	5	13	12	12	12
Sénégal	63	34	25	31	30	39	46	41	31	22	12	5	1
Tanzanie 4/	39	36	32	27	27	26	31	48	59	64	48	38	0
Ouganda 4/	58	60	53	50	44	45	40	46	36	25	13	2	2
Zambie	9	9	9	222	220	222	223	224	12	10	9	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>546</b>	<b>478</b>	<b>429</b>	<b>711</b>	<b>1206</b>	<b>678</b>	<b>746</b>	<b>736</b>	<b>477</b>	<b>496</b>	<b>458</b>	<b>337</b>	<b>212</b>
<b>Service de la dette FMI après allègement Initiative PPTE renforcée 2/</b>													
Bénin	6	17	11	11	11	10	7	6	5	2	2	2	1
Bolivie	36	23	21	23	19	21	23	18	18	17	11	2	0
Burkina Faso	4	6	8	8	9	4	3	3	7	8	6	3	1
Burundi	10	8	6	6	3	1	29	1	1	1	1	1	2
Cameroun	20	20	20	4	3	12	22	24	30	33	30	15	9
Tchad	11	5	2	2	5	6	12	11	8	3	6	4	3
Congo, Rép. démoc.	2	3	0	0	570	4	4	4	4	29	32	36	37
Éthiopie 4/	3	7	12	14	10	10	9	0	1	1	1	1	2
Gambie	5	4	2	1	0	0	10	2	2	2	2	2	1
Ghana	133	72	39	68	8	5	23	23	23	24	24	22	15
Guinée	10	8	9	10	12	14	17	10	11	11	8	3	1
Guinée-Bissau	1	1	1	0	2	5	5	0	0	0	0	0	1
Guyana	22	15	17	6	10	8	6	4	5	4	3	2	1
Honduras	3	7	10	12	39	41	10	13	14	14	22	13	1
Madagascar	15	13	6	2	3	4	7	9	14	14	15	15	11
Malawi	26	22	10	5	8	8	9	7	5	1	4	2	1
Mali	12	13	18	17	19	18	17	13	10	6	4	4	1
Mauritanie	8	10	7	7	7	8	9	8	4	4	2	2	0
Mozambique	25	18	0	2	6	9	9	7	5	5	5	3	0
Nicaragua	1	4	7	7	6	6	9	1	1	7	6	4	1
Niger	14	6	3	2	3	6	7	0	0	0	0	1	1
Rwanda 5/	4	9	13	4	3	2	1	2	2	3	6	3	1
São Tomé et Príncipe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	1	13	27	78	2	2	2	1	2	1	1	1	1
Sénégal	63	34	23	26	25	32	32	27	23	22	12	5	1
Tanzanie 4/	39	36	25	6	5	9	16	36	48	53	38	28	0
Ouganda 4/	58	45	32	20	20	22	16	24	24	17	10	2	2
Zambie	9	9	9	71	67	70	221	6	5	7	9	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>541</b>	<b>431</b>	<b>338</b>	<b>411</b>	<b>873</b>	<b>340</b>	<b>536</b>	<b>259</b>	<b>271</b>	<b>292</b>	<b>262</b>	<b>184</b>	<b>92</b>



**Tableau 7B (suite et fin). Initiative PPTE : Fourniture estimative de l'aide du FMI, 1998-2010 1/**  
(en millions de dollars EU ; au 30 juin 2005)

	Effectifs						Projections						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Aide du FMI au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée 6/</b>													
Bénin	...	...	2	5	5	6	5	2	1	1	0	0	0
Bolivie	6	11	10	9	11	9	17	14	7	1	0	0	0
Burkina Faso	...	...	3	6	6	14	15	14	5	2	0	0	0
Burundi	...	...	...	...	...	...	...	0	0	0	0	4	8
Cameroun	...	...	1	1	0	0	4	10	10	7	6	6	0
Tchad	...	...	0	2	3	4	1	3	5	5	0	-	-
Congo, Rép. démoc.	...	...	...	...	...	1	2	2	2	35	95	94	92
Éthiopie 4/	...	...	...	...	5	5	3	10	7	12	12	11	8
Gambie	...	...	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0
Ghana	...	...	...	...	9	17	17	25	14	23	17	1	0
Guinée	...	...	0	3	1	2	0	10	5	3	0	0	0
Guinée-Bissau	...	...	0	1	0	0	0	2	3	2	1	0	0
Guyana	...	8	9	11	7	9	12	12	9	5	3	0	0
Honduras	...	...	0	1	5	0	5	13	7	7	0	0	0
Madagascar	...	...	0	1	2	4	2	3	8	4	0	0	0
Malawi	...	...	0	3	0	2	4	7	6	7	1	1	0
Mali	...	...	1	7	9	10	12	12	8	6	4	0	0
Mauritanie	...	...	5	8	11	11	8	5	5	2	0	0	0
Mozambique	...	14	31	27	18	12	12	16	16	11	6	1	0
Nicaragua	...	...	0	0	1	2	8	25	25	19	18	9	0
Niger	...	...	0	1	1	4	7	13	12	9	4	0	0
Rwanda 5/	...	...	0	9	4	0	4	8	10	9	5	4	2
São Tomé et Príncipe	...	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	...	...	...	...	30	30	19	7	3	12	11	11	11
Sénégal	...	...	2	4	5	7	13	15	8	0	0	0	0
Tanzanie 4/	...	...	7	21	22	16	15	12	12	11	11	10	0
Ouganda 4/	...	15	21	29	24	22	24	22	12	8	2	0	0
Zambie	...	...	0	151	154	152	2	217	6	3	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	<b>91</b>	<b>300</b>	<b>333</b>	<b>338</b>	<b>211</b>	<b>477</b>	<b>206</b>	<b>204</b>	<b>196</b>	<b>153</b>	<b>120</b>
<i>Pour mémoire :</i>													
<i>Réduction moyenne annuelle du service de la dette 7/</i>	1%	10%	21%	42%	28%	50%	28%	65%	43%	41%	43%	45%	57%

Sources : documents PPTE par pays et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Dans le cadre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée.

2/ Obligations vis-à-vis du FMI telles que présentées dans les documents sur les points de décision et d'achèvement des membres au titre de l'Initiative PPTE renforcée, avec des révisions le cas échéant.

3/ Les chiffres pour 1998-2002 indiqués au tableau représentent les paiements réels effectués par la RDC au FMI, y compris le règlement de ses arriérés le 12 juin 2002.

4/ Données de l'exercice.

5/ Non compris l'engagement d'une aide additionnelle au titre de l'Initiative PPTE renforcée de 12,98 millions de DTS, sous réserve de la réception d'assurances de financement satisfaisantes d'autres créanciers.

6/ Sur la base du taux de change DTS/dollar EU au point d'achèvement pour l'aide PPTE initiale) ou au point de décision (pour l'aide PPTE renforcée). Y compris les revenus de placement prévue.

7/ Moyenne pondérée.

Tableau 8. État des engagements des donateurs bilatéraux au Fonds fiduciaire PPTE

(au 30 juin 2005, en millions de dollars, valeur nominale)

Donateur	Début à fin septembre 2002			Octobre 2002 à fin octobre 2004			Pour mémoire : contributions totales Y compris CE-ACP (Cols. 4,5)
	Contributions annoncées		Pour mémoire : contributions totales dont contribution CE ACP (Cols.1,2)	Contributions annoncées			
	Contribution CE-ACP	Bilatérale		Contribution CE- ACP b/	Bilatérale c/	Versée	
Australie		14	14				
Autriche	18	26	44	6			6
Belgique	26	20	46	10		1	18
Canada		114	114		79 e/	79	79
Danemark	15	45	60	5	21	21	26
Finlande	10	25	35	3	20 e/	20	23
France	166	21	187	60	11		71
Allemagne	160	72	232	58	60 d/		118
Grèce	9	3	12	3	2	2	5
Islande		2	2		1	0.8	1
Irlande	4	20	24	1			1
Italie	86	70	156	31	31		61
Japon		200	200		56	19	56
Corée					10	10	10
Luxembourg	2	1	2	1			1
Pays-Bas a/	36	138	174	13	56		68
Nouvelle-Zélande		2	2				
Norvège		80	80		97 e/	83	97
Portugal	7	15	22	2			2
Fédération de Russie					10	10	10
Espagne	40	85	125	15	25		40
Suède	19	58	77	6	26	26	32
Suisse		60	60		33	33	33
Royaume-Uni a/	88	221	309	32	95	29	127
États-Unis		600	600		150		150
<i>Contributions CE-ACP</i>	685	685		246 d/	246	126	
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>2,575</b>	<b>2,575</b>	<b>246</b>	<b>1,036</b>	<b>471</b>	<b>1036</b>
<i>contributions moins contributions affectées à l'IDA</i>	<b>685</b>	<b>2,515</b>	<b>2,515</b>	<b>246</b>	<b>1,006</b>	<b>441</b>	<b>1006</b>

**Note :** De nombreux donateurs ont également accordé un allègement de dette par le biais d'autres initiatives et mécanismes, dont le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (offrant des fonds pour la réduction de la dette commerciale), les mécanismes spécifiques d'allègement bilatéral de la dette et le Fonds fiduciaire de secours à l'Amérique centrale, qui ont accordé des aides bilatérales comme suit (millions de dollars) : Espagne-30 ; Norvège-15,3 ; Pays-Bas-12,8 ; Suisse-18,3 ; Italie -12 ; Royaume-Uni -16,3 ; Autriche - 2,7 ; Canada - 5,4 ; Allemagne-13,2 ; Suède - 23,4 ; États-Unis-25 ; et Danemark-10,9 (par le biais d'un fonds fiduciaire bilatéral administré par la BID). Ces ressources ne sont pas comptabilisées l'allègement de dette PPTE venant compléter ces efforts.

- 1/ En outre, le Royaume-Uni a contribué 31,5 millions de DTS au Fonds fiduciaire PPTE pour l'allègement de la dette de l'Ouganda accordé par le FMI. Les Pays-Bas ont fourni 20 millions de dollars pour l'allègement de dette accordé par le FMI à la Zambie en sus de l'allègement de dette prévu par l'Initiative PPTE. Ces montants ne sont pas inclus dans les montants des contributions présentés plus haut.
- 2/ Cette colonne traduit la décision du 16 mai 2003, lorsque le Conseil ACP-UE, qui réunit des ministres des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les États membres de l'UE, a approuvé une nouvelle contribution de 200 millions d'euros (246 millions de dollars) au Fonds fiduciaire PPTE. Cette contribution est financée sur des ressources déjà affectées à l'opération UE-ACP, par le biais du 8ème et 9ème Fonds européen de développement.
- 3/ Repris du résumé par le Président de la réunion technique PPTE du 24 oct. 2002. La plupart des contributions des États membres de l'UE annoncées à la réunion d'octobre 2002 comprenaient la part des bailleurs de fonds d'une contribution CE-ACP escomptée. Les engagements bilatéraux des membres de l'UE ont de ce fait été ajustés pour prendre en compte la contribution CE-ACP. Cette attribution bilatérale se fonde sur la part de chaque bailleur de fonds du FED-9. Les contributions ultérieures comprennent : Grèce (EUR 3 millions), Corée (USD 10 millions) et Russie (USD 10 millions). Nombre de bailleurs de fonds ont lié le niveau de leurs engagements additionnels aux estimations du déficit de financement spécifique. En outre, un certain nombre de bailleurs de fonds ont relevé le montant de leurs engagements par rapport à la réunion d'octobre 2002, notamment Canada, Finlande, Norvège et R.U.
- 4/ Des accords de contribution ont été signés et portent sur la totalité du solde de contribution. La CE a signé et réglé un montant de EUR 100 millions (la moitié de l'engagement de EUR 200 millions).
- 5/ Y compris les engagements pris après octobre 2004 - USD 28 millions du Canada, USD 7 millions de la Finlande et USD 20 millions de la Norvège.

**Tableau 9A. Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour le Club de Paris, par pays créancier**  
(en millions de dollars, VAN 2004)

	Total (28 pays)	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Burundi	Cameroun	Tchad	Rép. dém. du Congo	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée- Bissau	Guyana	Honduras
<b>Total</b>	<b>13,759</b>	<b>77</b>	<b>496</b>	<b>27</b>	<b>82</b>	<b>1,031</b>	<b>17</b>	<b>3,616</b>	<b>576</b>	<b>6</b>	<b>947</b>	<b>182</b>	<b>180</b>	<b>213</b>	<b>202</b>
Australie	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Autriche	435	-	35	3	6	208	0	46	2	3	10	4	-	-	-
Belgique	681	-	31	-	0	91	-	465	3	-	2	3	5	-	-
Brésil 1/	356	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4	8	-	-
Canada	202	-	0	-	-	74	-	24	0	-	19	-	-	1	5
Danemark	30	-	1	-	0	26	-	-	-	-	-	-	-	1	3
Finlande	21	-	-	-	-	1	-	-	0	-	7	-	-	-	-
France	2,165	36	31	10	51	323	14	584	3	1	84	60	6	1	22
Allemagne	1,446	3	130	-	0	127	0	262	38	-	78	2	2	3	4
Israël 1/	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	1,115	-	-	5	0	76	2	140	113	-	27	10	89	-	12
Japon	2,488	-	153	-	22	0	-	564	6	-	464	9	-	1	80
Pays-Bas	468	9	25	5	0	7	0	219	0	-	67	-	-	4	5
Norvège	74	25	-	-	-	-	-	11	-	2	-	7	-	-	-
Portugal 1/	226	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59	-	-
Russie	1,104	-	-	1	2	-	0	-	366	-	-	70	6	2	-
Afrique du Sud 1/	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	390	-	35	2	-	2	-	2	-	-	40	4	3	-	29
Suède	132	-	-	-	-	33	-	57	2	-	27	-	-	-	-
Suisse	50	-	-	-	-	23	-	11	-	-	-	-	-	-	2
Trinité-et-Tobago 1/	135	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	135	-
Royaume-Uni	743	4	33	1	0	25	-	97	9	-	113	2	-	60	-
États-unis	1,478	-	24	-	-	13	-	1,133	31	-	9	8	-	3	41

**Tableau 9A (fin). Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour le Club de Paris, par pays créancier**  
(en millions de dollars, VAN 2004)

	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozam- bique	Nicara-gua	Niger	Rwanda	Sao Tome et Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>155</b>	<b>135</b>	<b>164</b>	<b>1,245</b>	<b>1,041</b>	<b>128</b>	<b>41</b>	<b>23</b>	<b>151</b>	<b>205</b>	<b>902</b>	<b>143</b>	<b>1,303</b>
Australie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	17	9	-	51	10	2	-	2	-	-	0	18	5	5
Belgique	16	-	-	-	-	-	0	0	0	1	11	53	-	-
Brésil 1/	-	-	-	24	168	46	-	-	-	-	-	71	-	35
Canada	15	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	28	-	32
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	5	-
France	132	4	79	32	206	51	92	29	2	110	17	60	22	101
Allemagne	36	-	-	4	119	295	-	0	5	0	9	43	1	282
Israël 1/	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	14	-
Italie	68	-	0	0	291	77	-	0	7	7	26	59	61	43
Japon	61	137	4	4	38	67	13	8	-	0	68	343	5	440
Pays-Bas	-	-	2	24	-	28	-	0	-	6	20	46	-	0
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	7	6	5	-
Portugal 1/	-	-	-	-	161	-	-	-	6	-	-	-	-	-
Russie	47	-	43	-	116	249	-	-	1	-	-	61	-	140
Afrique du Sud 1/	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	42	3	-	14	8	177	9	-	2	13	0	0	5	-
Suède	7	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	-	-
Trinité-et-Tobago 1/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	14	-	6	9	95	1	8	0	-	0	3	102	18	140
États-unis	11	-	0	3	27	39	5	0	-	1	31	11	1	86

Sources : documents PPTE ; et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Créancier invité à participer au cas par cas à certains accords du Club de Paris.

**Tableau 9B. Initiative PPTE : Allègement de dette par le Club de Paris 1/  
Situation en juillet 2005**

Pays	Date du point de décision/achèvement	Allègement intérimaire accordé ?	Complément d'aide ou nouveau rééchelonnement	Date de rééchelonnement par le Club de Paris	Observations
<b>1. Point d'achèvement atteint au titre de l'Initiative renforcée</b>					
<b>Bénin</b>	Jul-00 / Mar-03	oui	nouveau rééchelonnement	23-Apr-03	Opération du Club de Paris sur stocks de dette aux conditions de Cologne, un montant de 65 millions de dollars en valeur nominale annulé, sans compter d'autres annulations annoncées par certains créanciers sur une base bilatérale.
<b>Bolivie</b>	Feb-00 / Jun-01	oui	nouveau rééchelonnement	10-Jul-01	Opération du Club de Paris sur stocks de dette aux conditions de Cologne, annulation de 685 millions de dollars. Pas d'allègement intérimaire en sus de l'allègement PPTE initial.
<b>Burkina Faso</b>	Jul-00 / Apr-02	oui	complément d'aide	19-Jun-02	Opération du Club de Paris sur stocks de dette aux conditions de Cologne, un montant de 29 millions de dollars annulé. Complément d'aide des créanciers de 18,8 millions de dollars. Le point de décision de l'Initiative renforcée et le point d'achèvement de l'Initiative initiale ayant été atteints le même jour, les créanciers n'ont pas accordé d'allègement sur stock, mais plutôt un rééchelonnement des flux aux conditions de Lyon.
<b>Éthiopie</b>	Nov-01/Apr-04	oui	complément d'aide	13-May-04	Opération sur stock et complément d'aide du Club de Paris aux conditions de Cologne, un montant de 1,3 milliard de dollars annulé. Procès-verbal approuvé signé le 13 octobre 2005, après avoir été uniquement paraphé en mai 2005. La plupart des créanciers se sont aussi engagés, à titre bilatéral, à annuler leurs créances à 100 %.
<b>Ghana</b>	Feb-02/Jul-04	oui	nouveau rééchelonnement	22-Jul-04	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, montant de 821 millions de dollars annulé en valeur nominale. La plupart des créanciers se sont aussi engagés, à titre bilatéral, à accorder un allègement supplémentaire, 823 millions de dollars. Au point de décision, la date butoir a été reportée au 20 juin 1999.
<b>Guyana</b>	Nov-00 / Dec-03	non	nouveau rééchelonnement	14-Jan-04	Opération sur stock par le Club de Paris et Trinité-et-Tobago aux conditions de Cologne, 156 millions de dollars annulés. La plupart des créanciers du Club de Paris (Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas et Royaume-Uni) ont promis d'annuler intégralement leurs créances.
<b>Honduras</b>	Jul-00/Apr-05	oui	nouveau rééchelonnement	12-May-05	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne. Les créanciers ont annulé 206 millions de dollars en valeur nominale. La plupart d'entre eux ont aussi promis sur une base bilatérale d'accorder un allègement supplémentaire, 855 millions de dollars. Le rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne des crédits antérieurs à la date butoir accusant des arriérés à la fin de 2003 et venant à échéance entre janvier 2004 et juin 2005 a été accordé en avril 2004. Après le point de décision, les créanciers ont décidé de ne pas accorder de traitement PPTE parce que le Honduras bénéficiait d'un moratoire du service de la dette entre novembre 1998 et mars 2002, suite à
<b>Madagascar</b>	Dec-00/Oct-04	oui	nouveau rééchelonnement	16-Nov-04	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, 752 millions de dollars en valeur nominale. La plupart des créanciers ont décidé d'accorder un allègement supplémentaire, 699 millions de dollars.
<b>Mali</b>	Sep-00 / Mar-03	oui	nouveau rééchelonnement	12-Mar-03	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, annulation de 145 millions de dollars. Allègement intérimaire initialement approuvé pour septembre 2000-
<b>Mauritanie</b>	Feb-00 / Jun-02	oui	nouveau rééchelonnement	8-Jul-02	Opérations sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, annulation de 210 millions de dollars. Après le point de décision, les prêts venant à échéance entre juillet 1999 et juin 2002 ont fait l'objet d'allègement intérimaire.
<b>Mozambique</b>	Apr-00 / Sep-01	oui	nouveau rééchelonnement	20-Nov-01	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, annulation de 2,3 milliards de dollars.
<b>Nicaragua</b>	Dec-00 / Jan-04	oui	nouveau rééchelonnement	4-Mar-04	Opération sur stock du Club de Paris et d'Israël aux conditions de Cologne, annulation de 0,3 milliard de dollars. Le Brésil a refusé de participer. Le service de la dette dû entre octobre 2002 et le point d'achèvement a fait l'objet d'allègement intérimaire aux conditions de Cologne.
<b>Niger</b>	Dec-02/Apr-04	oui	complément d'aide	12-May-04	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, y compris un complément d'aide. Suivant l'initiative de l'Espagne, les créanciers ont décidé, sur une base bilatérale, d'annuler toutes les échéances restantes. Un allègement intérimaire a été initialement approuvé pour le service de la dette venant à échéance entre décembre 2000 et décembre 2003.
<b>Rwanda</b>	Dec-00/Apr-05	oui	complément d'aide	10-May-05	L'opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne a réduit la dette nominale de 82,7 millions de dollars. Après un allègement supplémentaire sur une base bilatérale (7,7 millions de dollars), la dette sera annulée intégralement. L'accord de rééchelonnement du Club de Paris de 2000 aux conditions de Naples a été complété aux conditions de Cologne pour la période décembre 2000-avril 2002 au point de décision, qui a été par la suite prolongé à la fin de juin 2005.
<b>Sénégal</b>	Jun-00/Apr-04	oui	nouveau rééchelonnement	11-Jun-04	Opération sur stock du Club de Paris et du Brésil aux conditions de Cologne, annulation de 127 millions de dollars. La plupart des créanciers se sont également engagés, sur une base bilatérale, à accorder un allègement supplémentaire. L'allègement intérimaire a été
<b>Tanzanie</b>	Apr-00 / Nov-01	oui	nouveau rééchelonnement	14-Jan-02	Opération sur stock du Club de Paris et du Brésil aux conditions de Cologne, annulation de 973 millions de dollars. Le Japon, dans une lettre annexe, a convenu d'un moratoire de trois ans sur les dettes venant à échéance dans le cadre du rééchelonnement de 1997 compte tenu des retards subis dans la signature des accords bilatéraux. Un allègement intérimaire a été accordé sur les dettes venant à échéance à partir d'avril 2000.
<b>Ouganda</b>	Feb-00 / May-00	oui	nouveau rééchelonnement	11-Sep-00	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne, annulation de 147 millions de dollars. Pas d'allègement intérimaire de la part du Club de Paris en sus de l'allègement PPTE initial en raison du court délai entre les points de décision et
<b>Zambie</b>	Dec-00/Apr-05	oui	complément d'aide	11-May-05	Opération sur stock du Club de Paris aux conditions de Cologne. Annulation de 1,4 milliard de dollars en valeur nominale. La plupart des créanciers se sont engagés sur une base bilatérale, à accorder un allègement supplémentaire, soit 0,4 milliard de dollars en valeur nominale. En outre, les créanciers ont annulé 50 % des paiements dus en 2005-2007. Les créanciers du Club de Paris ont accordé, à partir de janvier 2001, un allègement intérimaire aux conditions de Cologne en termes de flux des dettes antérieures à la date butoir.

**Tableau 9B (fin). Initiative PPTE : Allègement de dette du Club de Paris 1/  
Situation en juillet 2005**

Pays	Date du point de décision	Allègement intérimaire accordé ?	Aide complémentaire ou nouveau rééchelonnement	Date de rééchelonnement du Club de Paris	Observations
<b>2. Cas au point de décision</b>					
<b>Burundi</b>	juil-05	oui	n.d.		Réunion du Club de Paris [se tiendra en septembre].
<b>Cameroun</b>	oct-00	oui	nouveau rééchelonnement	24-Jan-01	Le rééchelonnement des flux de la dette du Club de Paris sur la dette antérieure à la date butoir en arriérés s'est accumulé en octobre-décembre 2000 et toutes les échéances sur la dette antérieure à la date butoir venant à échéance entre janvier 2001 et décembre 2003. En décembre 2003, les créanciers ont prolongé la période de consolidation conformément à la prolongation de la FRPC et convenu de l'entrée en vigueur de la troisième phase au titre du Procès-verbal adopté de 2001.
<b>Tchad</b>	mai-01	oui	nouveau rééchelonnement	12-Jun-01	Le Club de Paris a accordé un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne sur les maturités de l'ensemble de la dette antérieure à la date butoir venant à échéance entre mai 2001 et mars 2003. Les arriérés de la dette antérieure à la date butoir jusqu'en avril 2001 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples. En avril 2003, le Club de Paris a décidé de prolonger la période de consolidation à la fin de l'accord FRPC en vigueur (janvier 2004). En janvier 2005, les créanciers ont décidé de prolonger la période de consolidation à la fin de septembre 2005.
<b>République démocratique du Congo</b>	juil-03	oui	complément d'aide	17-Nov-03	Les créanciers du Club de Paris ont décidé de compléter leur allègement de dette aux conditions de Cologne. Rééchelonnement aux conditions de Naples portant sur la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2005.
<b>Gambie</b>	déc-00	oui	n.d.	9-Jan-03	Le Club de Paris a accordé un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne sur la dette venant à échéance entre le 17 juillet 2002 et le 17 juillet 2005. En l'absence d'un programme du Fonds, en octobre 2003, les créanciers ont décidé d'adresser une lettre aux autorités pour les informer de la non-entrée en vigueur de la deuxième phase de la période de consolidation aux termes du Procès-verbal adopté.
<b>Guinée</b>	déc-00	oui	nouveau rééchelonnement	15-May-01	Le Club de Paris a accordé un allègement des flux de dette aux conditions de Cologne sur la dette non-APD antérieure à la date butoir venant à échéance entre décembre 2000 et mars 2004. Les arriérés de l'encours de la dette antérieure à la date butoir à la fin de novembre 2000 ont été rééchelonnés aux conditions Naples. En juin 2003, les créanciers du Club de Paris ont convenu qu'en l'absence d'un programme appuyé par le FMI, la troisième phase du Procès-verbal approuvé de 2001 entrera en vigueur.
<b>Guinée-Bissau</b>	déc-00	oui	nouveau rééchelonnement	26-Jan-01	Le Club de Paris a accordé un rééchelonnement des flux de dette aux conditions de Cologne sur la dette antérieure à la date butoir venant à échéance entre décembre 2000 et décembre 2003 (à l'exception des paiements au titre d'un moratoire dans le cadre de l'accord de 1995, qui avaient bénéficié d'un nouveau moratoire à des conditions non concessionnelles). Les arriérés de la dette antérieure à la date butoir ont été rééchelonnés aux conditions de Naples. En l'absence d'un programme appuyé par le FMI, les créanciers ont décidé, en janvier 2003, de la non-entrée en vigueur explicite de la phase envisagée dans le Procès-verbal approuvé.
<b>Malawi</b>	déc-00	oui	nouveau rééchelonnement	25-Jan-01	Le Club de Paris a accordé un rééchelonnement des flux de dette aux conditions de Cologne sur l'ensemble de la dette antérieure à la date butoir venant à échéance entre décembre 2000 et décembre 2003. De même, les créanciers ont fait passer la date butoir du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1997, ce qui a fait que l'ensemble de la dette du Malawi est devenue dette antérieure à la date butoir. Lorsque le programme du Malawi au titre de l'accord FRPC a dérapé en janvier 2003, les créanciers ont décidé de la non-entrée en vigueur explicite de la phase prévue par le Procès-verbal approuvé de 2001. En novembre 2003, les créanciers ont décidé de prolonger la période de consolidation conformément à la prolongation de l'accord FRPC à décembre 2004.
<b>São Tomé et Príncipe</b>	déc-00	à fournir	complément d'aide	16-May-00	Le Club de Paris a décidé, en mai 2000, de rééchelonner la dette aux conditions de Naples. Mais les phases 2 et 3 couvrant la période mai 2001-avril 2003 ne sont pas entrées en vigueur en raison des interruptions de la FRPC.
<b>Sierra Leone</b>	mars-02	oui	complément d'aide	10-Jul-02	Le Club de Paris a accordé un allègement des flux de dette aux conditions de Cologne sur les dettes antérieures à la date butoir venant à échéance entre mars 2002 et septembre 2004. Suite à une prolongation de l'accord FRPC, les créanciers ont décidé de prolonger la période de consolidation en juin 2005.

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ Pour les 28 pays qui sont déjà passés au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

**Tableau 10 : Allègement de dette par les créanciers du Club de Paris au titre d'initiatives bilatérales en dehors de l'Initiative PPTE 1/**  
(en pourcentage)

	APD		Hors APD		Octroi de l'allègement	
	Avant la date butoir	Après la date butoir	Avant la date butoir	Après la date butoir	Point de décision	Point d'achèvement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Australie	100	100	100	- 2/	flux	stock 2/
Autriche	100	-	100	-	flux	stock
Belgique	100 3/	100 3/	100	-	flux	stock 3/
Canada	4/	4/	100 4/	100 4/	flux	stock 4/
Danemark	100 5/	100 5/	100 5/	100 5/	flux	stock 5/
France	100 6/	100 6/	100 6/	-	flux/stock 6/	flux/stock 6/
Finlande	100 7/	7/	100	7/	stock 7/	7/
Allemagne	100	100	100	- 8/	flux	stock 8/
Irlande	-	-	-	-	-	-
Italie	100 9/	100 9/	100 9/	100 9/	flux 9/	stock 9/
Japon	100	100	100	- 10/	-	stock 10/
Pays-Bas	100 11/	100 11/	100 11/	- 11/	90-100 flux/stock 11/	stock 11/
Norvège	12/	12/	12/	-	-	stock 12/
Russie	13/	13/	- 13/	- 13/	- 13/	- 13/
Espagne	100 14/	100 14/	100	-	flux	stock
Suède	15/	15/	100 15/	-	-	Cas par cas, stock 15/
Suisse	15/	16/	16/	16/	Cas par cas, flux 16/	stock 16/
Royaume-Uni	100	100	100	100	stock 17/	17/
Etats-unis	100	100	100	100 18/	flux	stock 18/

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ L'allègement de dette en sus de l'Initiative PPTE est accordé sur une base bilatérale après l'accession aux points de décision et d'achèvement.

La mention de « 100 % » dans le tableau indique que l'allègement de dette accordé au titre de l'Initiative PPTE renforcée est portée à 100 % au titre d'un accord bilatéral.

2/ L'Australie accordera un allègement sur les créances hors APD postérieures à la date butoir encourues avant une date à arrêter définitivement.

3/ La Belgique annule toutes les dettes APD accordées avant le 31 décembre 2000.

4/ Le Canada a déjà annulé 100% des créances APD sur les PPTE antérieures à 1996. Il a accordé un moratoire du service de la dette sur toutes ses créances hors APD et ses créances commerciales décaissées avant fin mars 1999 pour 13 sur 17 PPTE (Béning, Bolivie, Cameroun, Rép. dém. du Congo, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, et Zambie). Le Canada a accordé le moratoire aux pays satisfaisant aux critères de gouvernance et de droits humains.

Pour les autres PPTE, l'allègement de dette est accordé aux points de décision et d'achèvement.

5/ Le Danemark accorde 100 % d'annulation des prêts APD et de crédits hors APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.

6/ La France annule 100 % du service de la dette sur les créances commerciales antérieures à la date butoir sur le gouvernement à mesure qu'elles viennent à échéance à compter du point de décision. Lorsque les pays atteignent le point d'achèvement, les montants de l'allègement de dette sur les créances APD sur le gouvernement seront versés dans un compte spécial et serviront à des projets de développement précis.

7/ La Finlande n'a pas créances postérieures à la date butoir. La totalité de l'encours de la dette APD est annulée au point de décision.

8/ L'Allemagne annulera la totalité de la dette contractée avant le 20 juin 1999 sous réserve d'un consensus avec les créanciers du Club de Paris.

9/ L'Italie annule 100 % de l'ensemble des dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et non-APD) contractée avant le 20 juin 1999 (date du Sommet de Cologne).

Le service de la dette venant à échéance pendant la période intérimaire est annulé. Au point d'achèvement, l'Italie annule l'encours du solde de la dette.

10/ Le Japon est prêt à appuyer l'expansion de l'allègement pour y inclure les créances sur les dettes commerciales postérieures à la date butoir contractées avant le 20 juin 1999.

11/ Au point de décision, les Pays-Bas ont annulé toutes les dettes APD. Pour certains pays, ils ont aussi annulé le service de la dette non-APD pendant la période intérimaire (Béning, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mozambique, Nicaragua, Ouganda, Rwanda, Tanzanie et Zambie).

Tous les autres PPTE recevront un allègement intérimaire correspondant à 90% au maximum de réduction des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront de 100 % d'annulation de l'encours du solde de la dette antérieure à la date butoir.

12/ La Norvège a déjà annulé toutes les créances APD. En raison de la méthodologie actuelle de la Banque mondiale et du FMI consistant à recalculer les besoins de réduction de la dette au point d'achèvement, la Norvège a reporté au point d'achèvement la décision concernant la réduction de 100 % . Seules les créances commerciales antérieures à la date butoir sont annulées.

13/ La Russie accorde un allègement de dette dans les limites du Procès-verbal approuvé du Club de Paris. Toutefois, les autorités russes envisagent actuellement

d'autres mesures en vue d'accorder un allègement de dette en plus de l'Initiative PPTE (à concurrence de 100 % sur les créances commerciales antérieures à la date butoir).

14/ L'Espagne annule 100% de la totalité des dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et non-APD) contractée avant le 20 juin 1999 (date du Sommet de Cologne).

15/ La Suède a déjà annulé toutes les créances APD. Elle n'annule la dette à 100% qu'après le point d'achèvement et au cas par cas. Seules les créances commerciales antérieures à la date butoir sont annulées.

16/ La Suisse annule, en principe, à 100 % la dette non-APD antérieure à la date butoir. Elle se réserve cependant le droit d'annuler au point de décision 90 % seulement en cas de graves lacunes politiques. Au cours des années 90, elle a annulé à 100% la dette de 20 PPTE et annulé partiellement la dette de 4 autres pays.

17/ Le Royaume-Uni annule à 100% l'ensemble des dettes au point de décision, et rembourse au point de décision tout service de la dette payé avant ce point.

18/ Les États-unis annulent à 100% la dette non-APD postérieure à la date butoir, contractée avant le 20 juin 1999.

Tableau 11A : Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers publics bilatéraux non-membres du Club de Paris, par pays créancier 1/

(en millions de dollars, VAN 2004)

	Total: (28 pays)	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Burundi	Cameroun	Tchad	Rép. dém. du Congo	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras
<b>Total</b>	<b>3,583.4</b>	<b>15.1</b>	<b>22.9</b>	<b>73.8</b>	<b>11.0</b>	<b>15.8</b>	<b>22.8</b>	<b>229.5</b>	<b>116.6</b>	<b>15.1</b>	<b>38.5</b>	<b>74.1</b>	<b>72.9</b>	<b>33.2</b>	<b>52.6</b>
Algérie	223.1	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	3.7	0.0	0.0	0.0	4.3	0.0	0.0
Angola	28.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.4	0.0	0.0
Argentine	4.6	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	0.0
<i>Brésil</i>	<b>8.4</b>	0.0	<b>6.0</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>2.4</b>	0.0
Bulgarie	105.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.6	0.0	0.0	1.3	0.0	0.2	0.0
Burundi 2/	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Cameroun 2/</i>	<b>0.0</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cap-Vert 2/	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Chine	313.9	5.1	9.9	2.1	1.2	<b>5.8</b>	4.0	28.3	<b>11.6</b>	2.7	<b>10.5</b>	<b>9.8</b>	<b>1.1</b>	<b>5.0</b>	0.0
Colombie	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.4
Costa Rica	452.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>5.6</b>
Côte d'Ivoire	11.7	0.0	0.0	10.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cuba	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.4</b>	0.2	0.0
République tchèque	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Congo, Rép. dém. du 2/	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Egypte	11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.6	0.0	0.0	0.0	<b>3.6</b>	0.0	0.0	0.0
Ex Yougoslavie	100.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	30.9	28.3	0.0	0.0	1.7	0.0	0.2	0.0
Guatemala 3/	<b>429.8</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>5.9</b>
<i>Honduras</i>	<b>116.4</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hongrie	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>2.5</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde	35.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>1.1</b>	0.0	0.0	<b>0.9</b>	0.0
Iran	64.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Irak	101.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0
Israël	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	330.0	<b>6.2</b>	0.0	<b>16.8</b>	<b>4.2</b>	<b>6.7</b>	<b>5.9</b>	34.6	5.5	1.4	<b>13.3</b>	<b>19.2</b>	<b>15.2</b>	7.7	<b>7.6</b>



**Tableau 11A : Initiative PPTTE : Coûts estimatifs pour les créanciers publics bilatéraux non-membres du Club de Paris, par pays cré**  
(en millions de dollars, VAN 2004)

	Total: (28 pays)	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	Sao Tome et Principe	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
<b>Total</b>	<b>3,583.4</b>	<b>95.9</b>	<b>17.4</b>	<b>64.6</b>	<b>148.2</b>	<b>280.2</b>	<b>1,492.9</b>	<b>136.6</b>	<b>28.3</b>	<b>11.8</b>	<b>102.2</b>	<b>44.6</b>	<b>228.5</b>	<b>71.1</b>	<b>67.0</b>
Algérie	223.1	18.3	0.0	4.5	22.1	113.4	21.7	9.9	0.0	0.4	2.1	0.0	21.3	0.0	0.0
Angola	28.7	0.6	0.0	0.0	0.0	13.3	0.0	0.0	0.0	7.3	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0
Argentine	4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Brésil</i>	<b>8.4</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bulgarie	105.4	0.0	0.0	0.0	0.0	7.8	72.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.8	0.0	1.6
Burundi 2/	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0
<i>Cameroun 2/</i>	<b>0.0</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cap-Vert 2/	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Chine	313.9	6.8	0.0	22.0	20.0	6.6	3.4	5.3	5.3	2.3	16.6	32.8	44.7	12.4	38.3
Colombie	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Costa Rica	452.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	446.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Côte d'Ivoire	11.7	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Cuba	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
République tchèque	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.1
Congo, Rép. dém. du 2/	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Egypte	11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0
Ex Yougoslavie	100.9	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	4.7	0.0	0.0	1.6	0.0	0.0	21.2	0.0	11.3
Guatemala 3/	429.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	423.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Honduras</i>	<b>116.4</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	116.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hongrie	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	5.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	0.0	0.0
Inde	35.7	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.7	8.9	11.1
Iran	64.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	34.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	30.6	0.0	0.0
Irak	101.4	34.7	0.0	3.2	21.5	22.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	18.7	0.0	0.5
Israël	15.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	330.0	5.0	1.5	7.9	31.1	22.2	0.0	24.1	10.2	0.0	38.0	8.4	24.8	12.4	0.0

Tableau 11A (suite) : Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers publics bilatéraux non-membres du Club de Paris, par pays créancier

(en millions de dollars, VAN 2004)

	Total: (28 pays)	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Burundi	Cameroun	Tchad	Rép. dém. du Congo	Éthiopie	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras
Libye	250.6	0.3	0.0	4.0	1.6	0.0	0.0	0.0	31.2	1.0	0.0	4.5	0.7	7.0	0.0
<b>Mexique</b>	<b>60.7</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>11.2</b>
<b>Maroc</b>	<b>5.6</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>3.1</b>	0.0	0.0	0.0
Namibie	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Niger 2/	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nigeria	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Oman	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pakistan	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	0.0	0.0
Rép. dém. de Corée	25.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	16.7	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0
Pérou	9.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pologne	18.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>5.6</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée, République de	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Roumanie	40.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.8	0.0	0.0	0.0
Rwanda	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie Saoudite	212.0	0.0	0.0	<b>7.8</b>	<b>3.4</b>	3.3	3.3	16.4	0.0	0.8	<b>8.8</b>	23.7	10.7	0.0	0.0
Sénégal 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>République slovaque</i>	<b>32.2</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Afrique du Sud</i>	<b>4.5</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Province chin. de Taiwan	357.5	0.0	6.9	30.9	0.0	0.0	9.5	30.2	0.0	9.2	0.0	0.0	31.6	0.0	12.8
<b>Tanzanie</b>	<b>3.9</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Thaïlande 2/	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0
Togo 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Émirats arabes unis 3/	95.1	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	64.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	2.8	0.0
Venezuela	66.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.8	<b>5.1</b>
Zambie 2/	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Zimbabwe 2/	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

**Tableau 11A (fin). Initiative PPTE : Coûts estimatifs pour les créanciers publics bilatéraux non-membres du Club de Paris, par pays créancier**

(en millions de dollars EU, VAN 2004)

	Madagascar	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	ao Tomé et Princ	Sénégal	Sierra Leone	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Libye	27.1	0.0	1.3	12.5	36.0	67.9	13.2	0.5	0.0	0.0	0.0	23.9	17.9	0.0
<b>Mexique</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>49.4</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Maroc</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0
Namibie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Niger 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nigeria	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	0.0
Oman	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Pakistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	0.0
Rép. pop. dém. de Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	5.8	0.0
Pérou	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pologne	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>4.2</b>	<b>7.0</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>1.9</b>	0.0	0.0
République de Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>1.9</b>	0.0
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.0	30.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.1
Rwanda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0
Arabie Saoudite	2.7	0.0	19.0	<b>36.3</b>	0.0	0.0	27.1	11.0	0.0	25.8	<b>0.9</b>	8.3	2.7	0.1
Sénégal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>République slovaque</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	9.0	<b>23.2</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>0.0</b>
<b>Afrique du Sud</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>4.5</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Province chin. de Taiwan	0.0	15.9	0.0	0.0	0.0	142.6	54.3	0.0	0.0	13.5	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Tanzanie</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	<b>3.9</b>	0.0
Thaïlande 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Togo	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Émirats arabes unis	0.8	0.0	6.0	<b>4.6</b>	0.0	0.0	2.5	1.2	0.0	4.7	0.0	6.8	0.4	0.0
Venezuela	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	56.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Zambie 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0
Zimbabwe 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0

Sources : Documents-pays de l'Initiative PPTE et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Les pays dont le nom apparaît en caractères gras et en italique ont accordé ou décidé d'accorder un allègement sur toutes les créances sur les 28 PPTE. Les chiffres encadrés représentent l'allègement déjà accordé.

Les chiffres en gras indiquent l'engagement à accorder l'allègement de dette.

2/ Le total des créances est inférieur à 0,5 million de dollars.

3/ L'Espagne a repris, par un swap de dette, la créance du Guatemala sur le Nicaragua. Elle a décidé d'accorder au Nicaragua un allègement de dette PPTE sur ces créances.

**Tableau 11B : Initiative PPTE : Octroi de l'aide PPTE par les créanciers non-membres du Club**  
**Situation à la fin de juin 2005**  
(en millions de dollars, VAN 2004)

Pays créancier	Coût total	Pourcentage du coût total (en pourcentage)
<b>I. Allègement de dette accordé sur toutes les créances sur les PPTE :</b>		
Afrique du Sud 1/	4.5	0.1
République slovaque	32.2	0.9
Tanzanie	3.9	0.1
Total	40.6	1.1
<b>II. Allègement promis sur toutes les créances sur les PPTE :</b>		
Cameroun 2/	0.0	0.0
Honduras	116.4	3.3
Mexique	60.7	1.7
Maroc	5.6	0.2
Total	182.8	5.1
<b>III. Allègement promis sur certaines, mais non toutes les créances sur les PPTE : 3/</b>		
Argentine 4/	4.6	0.1
Algérie	223.1	6.2
Bulgarie	105.4	2.9
Brésil 1/ 5/	2.3	0.1
Chine	313.9	8.8
Costa Rica	452.3	12.6
Cuba	2.3	0.1
République tchèque	6.3	0.2
Égypte	11.4	0.3
Guatemala 6/	429.8	12.0
Hongrie	16.0	0.4
Inde 7/	35.7	1.0
Koweït	330.0	9.2
Oman	1.5	0.0
Pakistan	4.4	0.1
Pologne	18.7	0.5
République de Corée	6.6	0.2
Rwanda 8/	0.9	0.0
Arabie Saoudite	212.0	5.9
Émirats arabes unis	95.1	2.7
Venezuela	66.3	1.9
Total	2,338.5	65.4
<b>IV. Non encore engagés à alléger la dette PPTE : 9/</b>		
Angola	28.7	0.8
Burundi	1.4	0.0
Cap-Vert 2/	0.2	0.0
Colombie	4.4	0.1
Congo, Rép. dém. du 2/	0.4	0.0
Côte d'Ivoire	11.7	0.3
Ex Yougoslavie	100.9	2.8
Iran	64.7	1.8
Irak	101.4	2.8
Israël 1/	15.1	0.4
Libye 10/	250.6	7.0
Namibie	0.5	0.0
Niger 2/	0.3	0.0
Nigeria	1.9	0.1
République démocratique populaire de Corée	25.3	0.7
Pérou	9.0	0.3
Roumanie	40.7	1.1
Sénégal 2/	0.0	0.0
Province chinoise de Taiwan	357.5	10.0
Thaïlande	0.5	0.0
Togo 2/	0.0	0.0
Zambie 2/	0.2	0.0
Zimbabwe 2/	0.1	0.0
Total	1,015.4	28.4
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	<b>3,577.3</b>	<b>100.0</b>

Sources : Documents pays PPTE, autorités nationales et estimations des services de la Banque et du FMI.

1/ Certaines créances ont été réglées dans le cadre du Club de Paris.

2/ Le montant total des créances est inférieur à 0,5 million de dollars.

3/ Dans bien de cas, les promesses d'allègement ne se concrétisent qu'au point d'achèvement des pays créanciers.

4/ Il ressort des dernières informations qu'aucun accord n'a pu être conclu dans les négociations sur l'allègement de dette entre l'Argentine et Guyana. Aussi l'Argentine est-elle passée de la catégorie II à la catégorie III.

5/ Un accord a été signé avec la Bolivie, mais il ressort des dernières informations qu'il n'a toujours pas été ratifié.

6/ L'Espagne a repris, dans le cadre d'un swap de dette, les créances du Guatemala sur le Nicaragua. Elle a décidé d'accorder un allègement de dette au Nicaragua sur ces créances.

7/ En juin 2003, l'Inde a annoncé son intention d'annuler toutes ses créances sur les PPTE sous forme de crédits. Cependant, la plupart des accords bilatéraux n'ont pas encore été finalisés ou signés.

8/ Le Rwanda a accordé un allègement de dette à l'Ouganda, mais n'a pas encore décidé d'accorder l'allègement PPTE sur ses créances sur la République démocratique du Congo.

9/ Y compris les pays qui n'ont pas encore fourni d'informations sur la Banque mondiale et le FMI.

10/ La Libye est passée de la catégorie II à IV suite à une lettre qu'elle a récemment adressée au FMI, indiquant son intention de se retirer de l'Initiative faute d'un soutien suffisant et de ratification.